

# Commission consultative chargée de donner son avis sur le projet de modification des limites territoriales de la commune de La Plagne Tarentaise



## **COMPOSITION DE LA COMMISSION**

**Président** Grégory Villien

Vice-Présidente Isabelle Girod Gedda

**Membres** Maryse **Buthod** 

Anthony **Favre**Anthony **Tresallet**Florent **Emprin** 

Patricia Marchand-Maillet

Hervé **Reymond**Didier **Anxionnaz**Thierry **Ferrari**Ann **Marchandet**Emmanuel **Girond** 

Lydie **Parisio** 

Elisabeth Villien épouse Soto

Virginie Brovelli



## INTRODUCTION

## Cartographie et présentation de Bellentre



Bellentre, dont ses treize hameaux, est une commune (déléguée de La Plagne Tarentaise depuis 2016) située en haute-Tarentaise. Elle s'étend sur les deux rives de l'Isère. Elle fait partie du canton de Bourg Saint Maurice (qui comprend l'ancien canton d'Aime). Elle est membre du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (à l'origine de la station de ski de La Plagne) et ce, dès sa création en 1961 (avec les communes de Macôt, Aime, Longefoy et Champagny-en-Vanoise). Elle compte sur son territoire les stations de sports d'hiver de Montchavin et Les Coches qui font partie des stations-villages de La Grande Plagne. Montchavin a été relié au domaine skiable de La Plagne en 1973.

Depuis 2003, Bellentre est une des portes d'accès au téléphérique «Vanoise-express », reliant Montchavin-Les Coches à Peisey-Nancroix.

Cette liaison La Plagne-Les Arcs, forme ainsi un des grands domaines skiables reliés skis aux pieds du monde : Paradiski.

Depuis 2004, la commune est intégrée à une Communauté de Communes qui regroupe la plupart des communes du canton.

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015 a institué, avec effet au 1er janvier 2016, la création de la commune dite "La Plagne Tarentaise" en lieu et place des communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macôt La Plagne et Valezan.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

## **Historique fusion**

En 2015, les maires de Macôt, Bellentre, La Côte d'Aime et Valezan, ont décidé de fusionner en se dispensant de connaître l'avis de leurs administrés. Bellentre petite commune prospère de 1000 habitants disposant de deux stations de sports d'hiver de 10 000 lits est devenue « commune déléguée » de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise.

C'est une simple délibération qui a mis un terme à plusieurs siècles d'existence de la commune de Bellentre.

Après plusieurs années au sein de de La Plagne Tarentaise, le constat est négatif : gestion hégémonique de la commune nouvelle, augmentation sans précédent des prix de l'eau, de l'assainissement, de la taxe foncière, entretien déplorable des hameaux de Bellentre, délocalisation des services à Macôt, siège de la commune nouvelle (technique – mairie – secrétariat).

Un collectif de neuf anciens élus emmenés par Michel Girod, maire de 1986 à 2008 est créé en Avril 2020 (les autres membres actifs sont Alain Trésallet, Bernard Villien, Sylvie Emprin, Violaine Marchand-Maillet, Bernard Mengeon, Jean-Louis Girod, Louis Buthod).

Un dossier circonstancié a été déposé en Préfecture de Savoie par ce collectif d'anciens élus de Bellentre pour demander la défusion.

Selon la procédure à l'Art. L2112-2 des collectivités locales Bellentre répond à l'exigence de la loi en produisant les signatures pour la défusion de 40% de ses électeurs inscrits sur la liste électorale (en juillet 2020 et réitération 1 an après).

Le collectif a été reçu par Monsieur Hervé Gaymard, Président du Conseil Départemental de La Savoie et depuis l'automne 2021 le maire de Bellentre à l'origine de la fusion soutient officiellement le collectif.

#### Annexes

Tracts et courriers des élus de la majorité de La Plagne Tarentaise à l'attention des Bellentrais en réponse à la démarche de défusion du collectif des anciens élus de Bellentre et explications du collectif - par ordre chronologique.



Tout l'historique et la procédure en cours et à venir dans le document synthétique ci-dessous « Procédure défusion Bellentre »

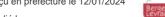
# Procédure Défusion Bellentre

Calendrier 2020-23

#### 2/Procédure effectuée 1/Historique Octobre 2015 : vote de la charte de Octobre fonctionnement de La commune Nouvelle La Première Pétition pour défusion 2015 2020 Plagne Tarentaise Appl Janvier Janvier 2016: Mise en place du conseil Réitération de la demande + signature 2021 2016 municipal de la commune nouvelle deuxième pétition Nb : signatures validées par courrier de la Elections municipales à La Plagne Tarentaise Janvier Création de l'association Mars 2020 JLB élu, sauf à Bellentre où il est en minorité 2023 « Retrouvons Bellentre » Arrêtés de Monsieur Le Préfet de la Savoie : Juillet Avril 2020 « Collectif des anciens élus de Bellentre » 2023 Election commission + Enquête Publique 3/ Septembre Octobre 2023 4/Après le 18 Octobre 2023 Dépôt des listes à la sous -Préfecture 11-14 d'Albertville en vue de l'élection d'une RAPPORT Enquêteur + <u>avis</u> (un mois après la fin commission qui donnera son avis/ Septembre de l'enquête publique) 2023 « modification des limites territoriales » autrement dit « défusion » 1er octobre Premier tour élections de la commission Avis conseil municipal de LA PLAGNE 2023 chargée de donner son avis / défusion TARENTAISE 08 octobre Second tour des élections de la commission Avis du conseil Départemental de La Savoie 2023 02-18 Décision finale de Monsieur Le Préfet de La **ENQUETE PUBLIQUE** Octobre Savoie 2023

Nb: JLB: Jean Luc Boch

La commission devra remettre son rapport et donner son avis consultatif à Monsieur Le Préfet le 17 novembre 2023. La décision finale revient à Monsieur Le Préfet.



## Contexte précédant l'élection de la commission consultative et l'enquête publique

## Le communiqué de Michel Girod en date du 22 août 2023 résume la situation :

« Après 3 années de démarches (juillet 2020-juillet 2023), le Préfet de Savoie Monsieur François RAVIER a informé par arrêté du 12 juillet 2023 que les électeurs et les propriétaires de biens fonciers de Bellentre sont convoqués pour procéder à l'élection des 15 membres de la commission consultative sur le projet des modifications des limites territoriales de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE (autrement dit la défusion). Ces élections seront suivies d'une enquête publique. Nous allons enfin connaître l'avis des bellentrais sur cette situation existant depuis 2015. L'avis des bellentrais ne sera donc pas fondé sur des perspectives et des engagements mais sur du vécu. Nous, le collectif de anciens de Bellentre, avons le sentiment que dans l'esprit de Monsieur le Maire de LA PLAGNE TARENTAISE la fusion s'apparente à une annexion pure et simple.

#### Il en résulte :

- 1 terrain de rugby à Plagne Village qui a couté 650 000 euros.
- 1 augmentation de la taxe foncière de 10%.
- 1 augmentation de l'eau et assainissement de 29% sous le prétexte d'harmoniser les tarifs.
- La fermeture d'une classe de primaire au chef-lieu de Bellentre (transfert de 9 enfants à *Macôt pour leur éviter la fermeture d'une classe!*)
- Un maire délégué résident secondaire (les qualités intrinsèques de cette personne ne sont pas remises en cause mais il ne connait pas les bellentrais et la spécificité de ce territoire qui comporte: 1 chef-lieu 8 hameaux et 2 stations.
- Un manque d'entretien généralisé : par exemple : l'état déplorable de la route des Bauches ou les trous en formation jouxtent les trous déjà formés ou encore la place des commerces et celle des Carreaux aux Coches.

A noter que les bâtiments de l'épicerie-bar et de la bibliothèque ont été financé par l'excédent brut d'exploitation de 3 millions d'euros de l'ancienne commune de Bellentre ainsi les travaux d'assainissement de Gothard par un excédent brut d'exploitation sur le budget de l'eau de 1 Million d'euros.

A ce stade d'avancement de la défusion le collectif d'anciens élus a décidé de s'associer à la génération montante pour les évènements à venir.

Nous invitons les électeurs : à venir voter pour élire la commission « Retrouvons Bellentre » en se rendant les 1er et 8 Octobre 2023 au bureau de vote. Nous invitons la population : à participer à l'enquête publique qui se déroulera notamment le lundi 9 Octobre de 14h à 17h à la mairie de Bellentre pour présenter ses doléances au commissaire enquêteur Madame BOURCET.

## La défusion, une constante inébranlable et une régularité exemplaire de la population Bellentraise:

Mars 2020: Lors du vote aux élections municipales, un nombre important de bulletins blancs sort des urnes : 6,58% à Bellentre, 5,89% à la Côte d'Aime et seulement 2,48% à Macôt. C'est un premier message des communes déléguées provenant des électeurs.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

<u>Juillet 2020</u> première pétition avec 40 % des électeurs.

2021 deuxième pétition avec plus de 40% des électeurs.

<u>Octobre 2023</u> Election de la commission chargée de donner son avis à Monsieur le Préfet avec **plus de 60% des électeurs inscrits** et une commission favorable à la défusion élue **en totalité au premier tour** dans un scrutin plurinominal (**70% des voix**).

Octobre 2023 : très importante participation des habitants de Bellentre à l'enquête publique.

## Incident lors de l'enquête publique

Malheureusement la commission consultative élue a été contrainte d'informer Monsieur Le Préfet dès la deuxième permanence de Madame La Commissaire enquêtrice d'un regrettable incident :

« Monsieur Le Préfet, Par la présente et « suite à plusieurs témoignages concordants nous nous permettons de venir vers vous pour signaler un incident. Jeudi 05 octobre, Madame la commissaire enquêtrice avait sa permanence dans la Mairie de Valezan. A l'arrivée de la population, avant 14h, il a été constaté des élus du conseil municipal à l'intérieur des locaux. Madame le commissaire a débuté la réception des témoignages à l'heure avec les élus. Ils ont obstrué le début de sa permanence jusqu'à 15h12 avec deux personnes (une après l'autre) pour 1h12. Il restait donc 1h48 de permanence (fin indiquée à 17h) pour des dizaines de personnes. Madame la commissaire a dû recevoir la population deux par deux et un groupe de quatre en 30 minutes alors que les élus ont bénéficié de 1h12 à deux !!! Elle a accepté de terminer plus tard mais a dû accélérer l'écoute des témoignages. Cet état de fait traduit une fragilité des élus, pour ne pas dire une panique, suite aux résultats des élections de la commission. Ceci prouvé par un courrier distribué (en pièce jointe) par le Maire délégué de Valezan présent lors des faits. Par conséquent et dans l'intérêt de la quiétude nécessaire pour Madame le commissaire et les résultats souhaités justes de l'enquête, nous vous demandons d'intervenir auprès de la Mairie et de ses élus. Nous ajoutons que l'ambiance est délétère, cet irrespect est mal perçu et pourrait aboutir, si des pétitionnaires sont impulsifs, à des dérapages physiques. A cela nous ajoutons qu'un élu a passé l'après -midi à contrôler l'arrivée des présents. Nous restons à votre disposition et souhaitions vous faire part de ces faits dont vous pourrez vérifier auprès de Madame La commissaire. Les présents ont mentionné, lors de la permanence, ce traitement inégalitaire imposé par les élus.

Veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de notre profond respect. Copie pour information : Monsieur le sous-Préfet »

De plus, il est important de préciser qu'à cet incident se sont ajoutés d'autres faits regrettables lors de l'élection de la commission (lors de l'organisation et avant le scrutin).

Enfin, la mairie de La Plagne Tarentaise n'a pas jugé utile de procéder à l'affichage de la réunion d'installation de la commission ni des réunions publiques qui ont suivi.

**Annexes élection** 



## **SOMMAIRE**

## **PRELIMINAIRE**

LA CHARTE, document fondateur de la fusion : UN CONTRAT DE MARIAGE SANS VALEUR JURIDIQUE !

I/DEFAILLANCES DANS LA SITUATION ACTUELLE : BELLENTRE COMMUNE DELEGUEE DE LA PLAGNE TARENTAISE

- 1- Sécurité
  - a- Domaine skiable (disparition CMS et CIS)
  - b- Police du Maire (convoyeurs de fonds)
- 2- Salubrité
  - a- Zone de protection /captage d'eau non respecté
- 3- Entretien
  - a- Entretien espaces verts
  - b- Routes
  - c- Déneigement
- 4- Développement durable et environnement
  - a- Patinoire
  - b- Snow-Park

## II/CONJONTURE

- 1- Nos stations emplacement au cœur de Paradiski
- 2- Nos sommets
- 3- Patrimoine
- 4- SIGP
- 5- COVA
- 6- APTV
- 7- SIVU

#### III/FORCES DE BELLENTRE SI DEFUSION

Voilà ce qui existe aujourd'hui et ce que BELLENTRE fera demain....

- 1- Réorganisation transversale des services et non pyramidale
- 2- Bâtiment Mairie de Bellentre
- 3- Réouverture des services à la population
- 4- Ecoles

## IV/ENJEUX: AVENIR DE BELLENTRE SI DEFUSION

- 1- Habitat à l'année et saisonnier
- 2- Lits froids
- 3- Pastoralisme et environnement
- 4- Finances (et rapport cour des comptes /communes fusionnées)
  - a. Retour sur pourquoi la fusion
  - b. Focus sur la trésorerie Bellentre avant fusion
  - c. Reconstitution du budget après fusion

#### **CONCLUSION**

**AVIS DE LA COMMISSION** 

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

## **PRELIMINAIRE**

LA CHARTE, document fondateur de la fusion : UN CONTRAT DE MARIAGE SANS VALEUR JURIDIQUE !

Le constat est sans appel : cette charte est bafouée !

**Annexe Charte** 

La charte est un document indispensable lors de la création d'une commune nouvelle.

Celle de La Plagne Tarentaise date d'octobre 2015 (enregistrée par les services de La Préfecture de Savoie le 15 octobre 2015). Elle a fait l'objet d'un vote d'approbation dans chaque commune déléguée. Cette charte a donc été approuvée, délibérée et transmise à la préfecture, mais elle n'est pas respectée :

#### Article 3-1:

Fonction de Maire de la commune nouvelle et de maire délégué : dans la charte, il est clairement indiqué que ce sera incompatible après 2020.

La loi de 2019 l'autorise. Mais nous constatons que chez nos voisins, il existe autant de maires délégués que de communes déléguées en plus du maire de la commune nouvelle. Notre situation pose le crucial problème d'équité entre les communes déléguées.

## Article 3-2:

Le Maire et son Premier adjoint sont en principe « non issus de la même commune ». Pourtant, depuis 2020, Madame La première adjointe ancienne élue de Macôt est bien inscrite sur les listes électorales de cette commune, la même que celle de Monsieur Le Maire...

## Article 3-3:

Aucune commission n'a été instituée dans les communes déléguées après 2020.

Donc pas de travail commun dans les communes déléguées, ce qui aboutit à des investissements non souhaités par la population ou des ventes de patrimoines non concertées.

### Article 8-2

Chaque commune déléguée devait conserver son secrétariat de mairie et son accueil : Que dire des 3 heures 30 d'ouverture hebdomadaire à Bellentre (le lundi de 13h30 à 17h00). Au moment où nous rédigeons ce rapport, nous apprenons que les bureaux occupés par les agents de Bellentre seront déménagés le 15 novembre 2023 afin que les agents occupent les locaux flambants neufs à Macôt.

QUID DU BATIMENT DE LA MAIRIE DE BELLENTRE?

## **Article 8-3-1:**

**De nouveau** il est spécifié l'incompatibilité des fonctions de Maire de la commune nouvelle et de maire délégué: incompatibles après 2020. **C'était donc très important pour le préciser deux fois!** Outre le problème d'équité entre les communes déléguées cité plus haut, il faut souligner le déséquilibre qui peut subvenir dans la gestion des communes déléguées quand le maire de la commune nouvelle est à la fois juge et partie.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



#### Article 9:

Moyens financiers des communes déléguées :

Absence de dotation de gestion locale et de dotation d'animation locale qui étaient prévues comme des « dépenses obligatoires pour la commune » !

#### Article 10:

Identification des équipements de proximité : sauf erreur de notre part, nous n'avons pas retrouvé les délibérations concordantes des communes déléguées et de la commune nouvelle prévues à cet article.

## Article 13:

Les dotations prévues qui devraient être arrêtées chaque année sont inexistantes. Nous ne pouvons que constater l'absence de dotations de gestion locale et d'animation. Cela est d'autant plus dommageable que ces dotations devaient tenir compte des apports financiers des budgets des communes originaires (2.5 millions d'euros sur le budget général de Bellentre...)

## Article 14:

Harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement : cette harmonisation s'est traduite par une augmentation sans précédent pour Bellentre (+ 29%)

### **PAGE 12:**

Absence de vice -présidence à la COVA pour BELLENTRE : une seule conseillère bellentraise siège et elle est issue de la minorité municipale de La Plagne Tarentaise.

Cela pose question quant à la représentativité de Bellentre au sein de cette structure intercommunale. Pour mémoire, avant fusion, Bellentre était la troisième commune la plus importante de la COVA (après Aime et Macôt)

Enfin, les communes déléguées devaient être consultées pour des affaires susceptibles d'avoir un impact sur leur territoire...

En l'absence de conseil communal, cela n'est pas non plus respecté! Et la vente du patrimoine bellentrais a commencé (maison forestière par exemple)

Pour mémoire : Article 3-3 :\_Aucune commission n'a été instituée dans les communes déléguées après 2020.

## **En conclusion:**

Dommage que cette charte n'ait pas de valeur juridique et qu'elle ne s'oppose qu'aux personnes pourvues de moralité. Les élus en place ne sont manifestement pas encombrés par une conscience morale chatouilleuse ... avec comme conséquence la demande de défusion des habitants de Bellentre.



# I/DEFAILLANCES DANS LA SITUATION ACTUELLE : BELLENTRE COMMUNE DELEGUEE DE LA PLAGNE TARENTAISE

## 1- Sécurité

a- Domaine skiable: disparition de la commission municipale de sécurité

Avant chaque saison hivernale une note préfectorale informe toutes les communes supports de station. Cette note explicite demande aux Maires de veiller à la réactualisation des membres de la commission de sécurité et donc à sa tenue.

Le Maire étant responsable de la sécurité sur son territoire, il se doit de veiller à son organisation.

Malheureusement la commission de sécurité du domaine skiable de Bellentre n'existe plus. Nous avons discuté avec les professionnels du domaine skiable afin de nous assurer de cette disparition, elle est malheureusement confirmée. Cette commission a été créée il y a plus de vingt ans et était composée d'acteurs du domaine skiable ainsi que de la gendarmerie, des pompiers et de la police. Des sachants non élus étaient intégrés dans cette commission. Le domaine skiable de Bellentre représente presque un quart de la totalité de La Plagne avec des spécificités. Macôt possède une commission de sécurité qui traite presque uniquement des routes, très peu, voir jamais du domaine skiable.

Cette commission a continué son existence de 2016 à 2020 avec des élus Bellentrais rompus à la vie publique et donc habitués à ces réunions indispensables et convaincus de son intérêt. Pourtant lors de la passation des dossiers, confinement oblige (mars et avril 2020), tous les documents et notamment ceux de la commission de sécurité ainsi que le registre correspondant ont été communiqués aux nouveaux élus. Cette commission était consultée pour tout nouveau projet et événements particuliers (manque de neige ou grosse chute de neige).

Des aménagements ont eu lieu l'hiver dernier, si cette commission avait été organisée, ils n'auraient pu être installés comme cela a été le cas. Nous allons revenir sur ce point.

## Extrait de la note préfectorale d'Octobre 2019 :

## 1 LES COMMISSIONS MUNICIPALES DE SECURITE

Je vous saurais gré de veiller à la réactualisation de la composition de la commission municipale de sécurité pour y adjoindre, si nécessaire, de nouveaux membres qui, du fait de leurs compétences particulières, pourront être à même de vous apporter une expertise technique au titre des mesures de police qui vous incombent.

Annexe 1.a-1 note préfectorale 30/10/2019

Annexe 1.a-2 compte rendu Commission municipale de sécurité du 27/11/2017





# Annexe 1.a-3 Tableau Commission municipale de sécurité nombre blessés par commune du 27/11/2017

## b- Domaine skiable : commission intercommunale de sécurité

Un ancien élu a été intégré dans cette commission qui s'est tenue en automne 2020, depuis plus aucune nouvelle! Cette commission existe depuis plus de dix ans sur La Plagne, elle était organisée via le syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP). Après échange avec les sachants non élus et membres de cette commission, il semblerait qu'aucune invitation n'ait été reçue. Cela correspond une fois de plus à une volonté délibérée de concentrer les pouvoirs et l'absence totale de partage des informations avec les habitants dotés de connaissances spécifiques. Il suffit pour ce faire d'analyser les membres de cette commission, si elle existe encore, vous pourrez constater l'absence d'experts bénévoles. Ces derniers n'ayant pas d'intérêts financiers ou commerciaux sont des personnes clefs dans cette commission.

ANNEXE N° 1.b compte rendu CIS de novembre 2017

## c- Domaine skiable: Implantation du SNOW PARK HIVER 2022/2023

Lors de l'hiver dernier, le délégataire du domaine skiable, la société d'aménagement de La Plagne (SAP) a implanté, avec accord des élus, un SNOWPARK sur le haut du domaine de Montchavin-Les Coches, secteur du DOS ROND. Cet espace dédié plutôt à la clientèle jeune est justifié car il existait à La Plagne mais dans un secteur trop confidentiel. Sur le fond c'est une solution qui convient à la clientèle et à l'activité commerciale. Mais quand on analyse en profondeur le lieu de l'installation et son organisation, ce projet n'aurait jamais dû et pu être installé sur une piste majeure. Le secteur de Montchavin-Les Coches voit le trafic du Vanoise Express, liaison La Plagne-Les Arcs, seule liaison qui permet le domaine skiable PARADISKI. Il y a donc une densité de skieurs très importante (300 000 à 400 000 passages par saison).

## TROIS FLUX SONT À DISTINGUER

Ce secteur de Montchavin-Les Coches possède deux pistes pour le trafic des skieurs venant de La Plagne et allant aux Arcs (1) additionné à la rotation des skieurs de La Plagne venant sur le secteur du DOS ROND (2). A cela il faut ajouter les skieurs de Montchavin-Les Coches qui skient en rotation sur le téléski de Leschaux et le Télésiège du DOS ROND (3).

Le nombre de passages de skieurs sur ce secteur doit avoisiner le million de passages (seul le Vanoise Express accueille 300 000 à 400 000 passages hivernaux). L'installation du SNOW PARK a enlevé la piste la plus large et laissé une seule piste de retour : L'enlèvement de la piste principale pour des ouvrages du SNOW PARK est un fiasco. En effet ces bosses monstrueuses (certaines représentaient 25m de long par 6-8 m

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

de haut) n'ont jamais servi. Trop techniques et dangereuses, un espace important est resté en friche tout l'hiver, LE SEUL DETAIL EST QUE CET ESPACE ETAIT LA PISTE PRINCIPALE DE RETOUR.

Devant la grogne des écoles de ski, totalement pénalisées, en plein hiver des changements ont été opérés. Cet état d'urgence traduit un manque total d'anticipation et l'absence de consultation de la commission Bellentraise de sécurité du domaine skiable. Si ce projet avait été anticipé et des consultations avaient eu lieu, jamais le SNOW PARK aurait obstrué un tel périmètre. La seule piste de retour (Partie haute Mont Blanc) est orientée au vent, en dévers avec un mur final totalement inadapté aux skieurs habitués aux pistes vertes et bleues.

Le flux des skieurs en provenance du SNOWPARK est venu couper en deux le flux des skieurs provenant de la piste Mont Blanc qui souhaitaient aller au télésiège du DOS ROND et téléski de Leschaux. Les skieurs du SNOWPARK sont en général des jeunes skieurs intrépides qui préfèrent la ligne droite aux virages, cet état de fait a créé des situations dangereuses répétées.

La SAP, en plein hiver, a été contrainte de créer une piste absente du plan des pistes, une bretelle sous le SNOWPARK pour ramener les skieurs les plus faibles techniquement dans la piste initiale. Ce changement absent du plan des pistes et peu signalé a amélioré la situation mais n'a pas modifié les flux principaux des skieurs. Pourquoi ces projets ne sont pas concertés en amont avec les commissions compétentes qui n'ont aucun coût financier? La SAP rétorque une anticipation avec les écoles de ski, après discussion avec les moniteurs, il semblerait qu'une fronde ait eu lieu pour s'opposer à l'enlèvement d'une si grosse partie de la piste principale. Cet aménagement est possible avec des concertations plus ouvertes, une prise de conscience que de telles modifications peuvent avoir des conséquences lourdes sur les flux. Pour des raisons sécuritaires, d'accueil de clientèle, de lisibilité pour les skieurs vacanciers, ce secteur doit conserver deux pistes de retour et accueillir ce SNOWPARK entre les deux.

Force est de constater que la fusion des communes avec plus de services, plus de moyens, n'a pas poussé les élus à avoir la vista utile dans ce projet.

Si la compétence du domaine skiable appartient au SIGP, les élus sont les mêmes à la direction municipale et au SIGP. Encore une fois, sur ce point, suite à la fusion, c'est un recul notoire qui est constaté.

Annexe 1.c Snow Park corridor biologique et sécurité

## d- 1) Police du Maire : convoyeurs de fonds

L'agence postale de la station était située dans le village de Montchavin, rue principale, avec les moyens, pour les convoyeurs de fonds de stationner devant le local. Afin de créer un espace commercial supplémentaire, le conseil municipal actuel a décidé d'installer le bureau de Poste dans les locaux de l'office du tourisme. Ce projet avait été annulé dans le mandat précédent par l'absence de stationnement des convoyeurs de fonds devant ce bâtiment et d'issue de secours au niveau voirie (cul de sac).

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



EXTRAIT DE LA REGLEMENTATION

Les transports de fonds : Les règles applicables aux donneurs d'ordre.

Les emplacements de stationnement et de circulation

Afin de limiter au maximum la durée des transferts de fonds entre un véhicule et le local de dépôt des fonds, le stationnement au droit de celui-ci et l'accès des véhicules de transfert de fonds doivent leur être réservés.

Au mépris des règles de bon sens, le projet a été finalisé.

Les annexes précisent les détails sécuritaires en la matière.

## Annexe 1. d-1 Plan du village et photo

## d- 2)Police du Maire : Occupation du domaine public

Le centre de vacances (600 lits touristiques) VVF a organisé une forme de séminaire dédié à des étudiants en médecine fin Mars 2023 en plein cœur du village de Montchavin. La gestion de l'hébergement est sous la responsabilité de l'hébergeur. Mais la présence de cette clientèle a inquiété les acteurs économiques. Par conséquent l'office du tourisme les a informés par un e-mail daté du 24/03/2023.

## Extrait de l'e-mail envoyé par l'office du tourisme et destiné aux commerces

« Séjour groupe station Nous avons eu à l'office plusieurs retours de socio pros inquiets des désordres éventuels qui peuvent être causés par des groupes en séjour sur la station. Nous vous rappelons qu'un travail de sensibilisation est fait en amont auprès de ces groupes par la police municipale, qui a également une présence renforcée sur site lors des séjours en question. En cas de désordre constaté durant les heures de soirée et de nuit, il convient de contacter directement la gendarmerie, qui est en charge du suivi et des interventions éventuelles la nuit. »

## La Mairie était donc prévenue puisque la police municipale possédait l'information.

Un parc complet a été réalisé les jours précédents l'arrivée des séminaristes. En plus d'une fermeture de l'espace du centre de vacances, le domaine public, la voirie en direction du Replat (un centre de vacances et une résidence de tourisme situés en amont) a été obstruée par une tente d'une dimension importante. Le service du séminaire informait les habitants, acteurs économiques et vacanciers surpris de cet événement qu'un arrêté préfectoral avait été pris.

Mais aucun arrêté n'était affiché, plusieurs accidents ont failli avoir lieu car la voirie a été entravée, aucun feu présent qui obligeait les véhicules à avancer et parfois à se retrouver face à un autre véhicule dans une largeur ne permettant pas le croisement. Pire, les engins de secours n'avaient pas d'accès. Pour précision, il n'y a jamais eu d'arrêté préfectoral mais un arrêté du Maire pris en date du 27/03/2023, soit deux jours après le début des festivités et quatre jours après les installations de fermeture. A noter que le permis de construire du complexe aquatique (situé derrière le centre de vacances en question) a été obtenu avec l'obligation de réaliser une voirie conforme au passage des véhicules de pompiers (ambulance et fourgon incendie, VSAV et FPT).



De par ce fait, des habitants se sont dirigés vers l'ancien Maire, ils ont diligenté un huissier, le rapport est joint à la présente.

#### En résumé:

- Absence d'affichage de l'arrêté municipal;
- Obstruction de la voie pompier avec barrières et plots béton donnant l'accès au complexe aquatique ESPACE PARADISIO mais aussi l'aval des bâtiments BASTION 1, BASTION 2, Le Pommeret, le télésiège de Montchavin, l'Ecole de Ski Français et l'école primaire (environ 500 lits touristiques au minimum);
- Etroitesse de la voirie principale au droit de la tente qui empêchait le passage de la grande échelle ;
- Présence du Maire délégué tous les jours sur le terrain, il a donc constaté les faits et pourtant il n'a rien fait changer ;
- Présence d'un agent de police municipale (ASVP) lors du constat d'huissier (cf ci-dessous)

Avant la fusion, jamais une telle organisation n'aurait eu lieu sans coordination. Une réflexion générale quant à la fermeture du centre aurait été limitée aux bâtiments.

Annexe 1.d-2 a Constat d'huissier Annexe 1.d-2 b photo aérienne Annexe 1.d-2 c arrêté du maire Annexe 1.d-2 d extrait Réglementation accès

## e- FILET PARE PIERRES EN AMONT DE LA ROUTE DES BAUCHES

Un filet de protection a été implanté pour protéger la route de la vallée des Bauches qui sert aussi de piste de retour de ski l'hiver de la vallée des Bauches à Montchavin-Les Coches mais aussi de chemin piétonnier. La cause : Un talus avec de la pierre délitée a été emballé dans un filet pare-pierres afin de protéger la route et le chemin l'été ainsi que la piste l'hiver. Ce filet n'est pas entretenu et vraisemblablement non vérifié, il est plein à craquer de pierres délitées et non vidé en suspension en amont de la route, de la piste et du chemin.

## Annexe 1.e-1 sécurité filet pare pierres

## f- Sécurisation du ruisseau des Bâches

Des seuils de réduction de pression du ruisseau se sont effondrés entre 2015 et 2016.

Ces seuils d'une importance capitale permettent de réduire la pression en amont de la route départementale qui est située entre Montchavin et Les Coches. La commune

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

a effectué des études en 2017 et 2018 auprès du RTM, organisme spécialisé dans les risques naturels. Une étude phase 1 a été finalisée en 2020.

Depuis 2020 le dossier est bloqué, la dernière réunion a eu lieu dans le cadre de la compétence GEMAPI auprès de l'APTV.

## Et pourtant le bureau indique dans son rapport daté du 21/06/2023 :

 HYDRETUDES précise que la déstabilisation des seuils dans le ruisseau des bâches présente un risque vis à vis de la route départementale. Cette mesure est urgente car un déchaussement du dernier seuil peut produire une coulée torrentielle importante au vu des matériaux entraînables.

Rien n'a été fait depuis 2020, le dossier est au calme plat. A noter que cette route a déjà, à l'époque, été détruite. Si cela se reproduit, c'est la station des Coches (6600lits touristiques) qui serait coupée d'accès. Ce dossier est prioritaire. En attendant les réparations définitives et coûteuses, il serait sécuritaire d'évacuer les débris d'un seuil et en réaliser un seuil provisoire en réalisant des travaux définitifs. Car depuis la première étude indispensable, la deuxième a pris trois ans.

La commune nouvelle a démontré son incapacité sur ce sujet; son inefficacité d'exécution et la prise en main sérieuse de ce problème classé comme urgent par le bureau d'étude. Malgré des services dotés de connaissances et un nombre important d'agents, que se passe-t-il?

Annexe 1.f-1 sécurisation du ruisseau des bâches

#### 2- Salubrité

a. Zone de protection /captage d'eau non respecté

Rappel: Les périmètres de protection de captages et sources. Les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine, et ceux des sources d'eaux minérales naturelles, visent à assurer la protection de la qualité des eaux et de la santé humaine.

Alertés par des habitants nous avons obtenu des photos des périmètres de protection de l'eau potable.

1) La forage du plan de l'arc, vallée des Bauches, était auparavant fermé avec des filets hauts et fixés au sol par des bases solides empêchant l'intrusion animale et humaine. En août 2023, vous constaterez un simple filet de berger de moins d'un mètre avec des piquets souples. Cette fermeture n'est pas légale et n'empêche en rien le passage de certains animaux.

Sur les clichés en annexe, vous pourrez voir les bases métalliques prêtes à recevoir les piquets appropriés. Cette fermeture devant être enlevée en période hivernale, zone avalancheuse. **Avant fusion ce périmètre était clôturé dans les règles de l'art.** 

2) Le réservoir principal de la commune déléguée de Bellentre est situé au lieu-dit LE CHANTON.

Suite à la constatation que la coupole du réservoir était infiltrée par les eaux de pluie et

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

de l'urine animale (après les années 2010), des travaux ont été exécutés pour refaire l'étanchéité totale de la coupole. D'autre part un périmètre mobile a été réalisé en été et un panneau préventif l'hiver pour éviter l'effondrement de la coupole sous le poids des dameuses. Il n'y a plus aucune protection, même simpliste.

3) Lieu-dit BARBOTTAZ Aucun fauchage. **Encore une fois, sur ce thème important, la fusion n'a pas du tout apporté du meilleur,** c'est même l'inverse qui s'est réalisé. L'éclatement des sites, l'ampleur communale et la multiplicité des secteurs complexifient la tâche pour le service dédié, les agents et les élus. L'historique ne suit pas dans les services car il y a une rotation très importante dans les services.

## Annexe 2.a-1 sécurité eau potable

## b- Veille de Maladie

Bellentre comme d'autres communes françaises ont malheureusement constaté des décès suite à la maladie de la sclérose latérale amyotrophique. D'un point de vue statistique, cette maladie incurable, compte un cas pour 100 000 habitants.

Cependant la commune de Bellentre a constaté plus de dix cas en dix années. Des malades ont aussi été dénombrés dans les communes voisines.

Des études poussées ont eu lieu en partenariat avec la commune de Bellentre, le CHU de Grenoble et l'ARS suite à l'alerte du médecin de la station. La commune a investi dans des recherches sur l'eau et a dépêché des habitants afin qu'ils témoignent auprès des chercheurs pour diagnostiquer les habitudes des habitants et trouver la source. De manière extraordinaire, la recherche, sans relâche, grâce à des chercheurs zélés, a trouvé la cause de cette maladie grâce à un neurologue américain considéré comme une sommité. La commune n'a aucune responsabilité dans cette maladie.

Toutefois en termes de communication, il eut été habile et pédagogique de demander l'aide des chercheurs de Grenoble et de l'ARS afin d'effectuer un rassemblement public. Les experts auraient pu expliquer les causes et prévenir pour l'avenir. A noter que la commune de Bellentre avait déjà organisé plusieurs réunions publiques avec l'ARS et le CHU de Grenoble. Les habitants ont dû se contenter d'un message sur l'application informative municipale ILLIWAP. Bien peu face à l'ampleur et à l'angoisse de certaines familles touchées. L'humain a clairement été délaissé dans cette affaire et considéré comme un dossier administratif basique, pourtant il y a eu dix morts localement.

Annexe 2.b-1 veille maladie



## 3- Entretien

- a- Entretien espaces verts
- **b-** Routes
- c- Déneigement

Ces trois thèmes seront traités ensemble. Quel que soit le mandat, ces sujets ne trouvent jamais une solution parfaite. Toutefois nous assistons à un constat édifiant. Avant la fusion, dotée d'un budget plus limité et moins de moyens humains, la commune répondait de manière plus efficace à ces problématiques. Nous assistons à un net effondrement du service public dans ces trois domaines. Cette absence d'efficacité est rejetée par les élus en place, pour eux, ce n'est pas un motif suffisant mais cela exacerbe les habitants et les copropriétaires de la station. De nombreux témoignages font état de constats répétés, diffusés en Mairie mais aucune solution apportée et ce pour certains cas, depuis plusieurs années. Cet état de fait amène à une défiance majeure entre les habitants et la municipalité, pour ne pas dire « un climat électrique ».

Pour le service technique, certains agents sont identiques comparés à avant fusion, malgré de nombreux départs constatés. L'analyse sans plus de connaissance nous amène à émettre une hypothèse organisationnelle. Quand les habitants discutent avec les agents techniques, il ressort très souvent un manque d'organisation et un territoire trop important à couvrir. En effet d'un point à un autre de la commune, en été la route est confortable, le trajet peut prendre plus de 50 minutes (de Plagne Centre aux Coches), c'est exactement le même temps de transport des Coches à Albertville. Voici six exemples qui donnent le ton de l'ensemble communal, les détails sont annexés.



Station de ski, Les Coches, centre Situation hiver 2022/2023



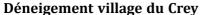
Station de ski Montchavin Plein centre village



Route de la vallée des plein Bauches été 2023 8-10cm d'écart de bitume Secteur dangereux









**Terrain sports Bonconseil** 



Infiltration eau depuis des mois Montorlin (Biens du revers)

## Annexe 3.1 Entretien - déneigement voieries

## 4- Développement durable et environnement

## a- La patinoire

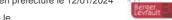
Cette infrastructure importante qui apportait une valeur ajoutée a été fermée. Ré-ouverte à partir de 2020 pour des raisons politiques, son fonctionnement interroge sur le plan financier mais aussi juridique. Voir l'annexe avec les supports photos.

## Annexe 4.1 -a La Patinoire

## b- Snow-Park

L'implantation à la limite d'un corridor biologique ne semble pas avoir été vue. **Qui pilote chez les décideurs ? Qui contrôle ?** 

RAPPEL Annexe 1.c Snow Park corridor biologique et sécurité



## II) **CONJONCTURE**

## 1- Nos stations emplacement au cœur de Paradiski

La commune historique de Bellentre possède au sein même de son territoire, deux stations que sont Montchavin et Les Coches. Elles se situent au cœur du grand domaine skiable de Paradiski (*La Plagne-Les Arcs*).

## Annexe II 1.1

## Annexe II 1.2

En effet, cela est dû par la réalisation en 2003, du Téléphérique le « Vanoise Express », qui est quant à lui, articulé de la manière suivante.

Il se compose de deux gares d'embarquements :

La première (G1) se situe au cœur même de la station de Plan-Peisey. La seconde gare (G2) est quant à elle, située intégralement sur le territoire de Bellentre (sur le secteur dit, du « Chanton »).

Ce téléporté hors du commun du fait de sa conception (cabines à deux niveaux chacune d'une capacité de 187 places) et du fait de sa réalisation (ce téléphérique traverse la vallée du Ponturin sans pylone intermédiaire et pratiquement à plat. La cabine est à 380 mètres du sol au point le plus haut).

Il s'agit bel et bien là, de l'unique liaison entre les deux grandes entités historiques, à savoir Les Arcs et La Plagne. Tout cela a donné naissance au domaine skiable relié: Paradiski.

À la suite de cela, le constat que nous pouvons avancer, c'est que cette réalisation garantie depuis 20 ans maintenant, un enneigement constant et durable, et qui est jugé par l'exploitant, comme prioritaire. Et ce, quel que soit les taux et cumuls d'enneigements. Qu'ils soient naturels ou artificiels.

Pour rappel, Paradiski est l'un des plus grands domaines skiables relié au monde. Pour toutes ces raisons évidentes, l'exploitant du domaine skiable (S.A.P) ne peut pas se permettre de négliger cet axe stratégique ainsi que toute la zone qui l'entoure. À savoir précisément, les pistes et remontées mécaniques du domaine skiable de Montchavin-Les Coches. Car de fait, ces dernières permettent, la continuité de la liaison vers les stations et domaines de La Plagne altitude.

Il en va de la crédibilité de l'exploitant, car celui-ci en fait son principal enjeu et atout en termes de communication, promotion et de vente de forfaits.

Le domaine Paradiski s'articule de la manière suivante : La Plagne : 73 remontées mécaniques et 225 kms de pistes dont 70 % sont au-dessus de 2000 mètres d'altitude.

Montchavin-les-Coches : 16 remontées mécaniques et une cinquantaine de kilomètres de pistes.

Annexe II 1.3

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Au sujet de l'enneigement artificiel, en 1990 déjà, la commune historique de Bellentre alors dirigée par M. Michel GIROD (de 1986 à 2008), fut précurseur sur les installations d'enneigeurs artificiels (canons à neige). En effet, ils furent à l'époque intégralement payés et financés par la commune, et ce dans l'unique objectif, celui de pérenniser l'enneigement et par conséquent l'avenir de ses deux stations. Qui pour rappel, sont tous deux situés sous la barre des 1 500 mètres d'altitude. C'était une première à l'époque sur le domaine skiable de La Grande-Plagne. Alors qu'en parallèle à tout cela, l'exploitant historique du domaine skiable et ses dirigeants de l'époque, ne croyaient pas en ce projet et par conséquent n'ont pas souhaité financer ce programme. C'était également un programme ambitieux et visionnaire à une époque où les sujets de réchauffements climatiques et de déficit d'enneigement n'étaient pas mis au-devant comme c'est réellement le cas aujourd'hui.

#### 2- Nos sommets

La commune historique de Bellentre, possède au sein de son territoire, les plus grands et les plus hauts sommets emblématiques du domaine skiable de La Grande Plagne, à savoir, le Glacier de Bellecôte, la Chiaupe et une partie de la Roche de Mio. Ce qui lui confère des atouts majeurs, en tous points de vue.

Tout d'abord, que ce soit en termes de recettes, ce qui garantiraient des financements pérennes pour Bellentre. Mais également concernant les retombées des baux commerciaux, par le biais des loyers des nombreux restaurants d'altitude, situés sur les secteurs concernés et sus nommés.

Enfin, par le nombre de remontées mécaniques et pistes qui, étant donné leurs implantations sur ces secteurs en question, apporte là aussi, des redevances provenant du gestionnaire historique du domaine skiable (S.A.P) Et donc de facto, des recettes supplémentaires dans les finances communales.

## 3- Patrimoine de la commune historique de Bellentre

## Notre commune historique est dotée d'un patrimoine riche, varié et fourni.

Notamment avec un patrimoine historique, du fait de son église (Saint André) qui est de style Baroque tardif (XIXème siècle), mais également de ses 9 chapelles implantées dans quasiment tous les hameaux du territoire. Elles sont quant à elles, toutes de style et d'architecture Baroque. Datant pour la plupart d'entre-elles entre le XVIIème et du XVIIIème siècle.

Il est à noter, qu'en parallèle à tout cela, Bellentre possède également un patrimoine immobilier et différents équipements municipaux importants (près d'une trentaine de biens immobiliers, et tout genre confondu : Centre aquatique, Garderies, Cinéma, Offices de Tourisme, Salles polyvalentes, Camping, Ecoles, Divers logements, Cabinet médical, Epicerie, Bibliothèque...).

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le

ID : 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Ce dernier, est malheureusement à ce jour menacé, avec notamment la mise en vente par la mairie de La Plagne-Tarentaise, de la maison forestière :

# VENTE MAISON FORESTIÈRE BELLENTRE

02/07/2023 #foncier La commune de La Plagne Tarentaise vend une habitation située sur la commune déléguée de Bellentre sur un tènement foncier d'une superficie totale de 1056 m2 comprenant une parcelle section n° 038 B 716a et n° 038 B et 717h (ancienne maison forestière). Il s'agit d'une maison individuelle d'une surface habitable d'environ 88 m² comprenant Sous-sol chaufferie, caves, Rez-de-chaussée : entrée/dégagement, cuisine, séjour/salon avec accès balcon sud, 3 chambres dont deux avec balcon, une pièce aménagée dans l'ancien isolé. non garage La occupation. maison est libre de toute 290 Prix Prix 000 euros.

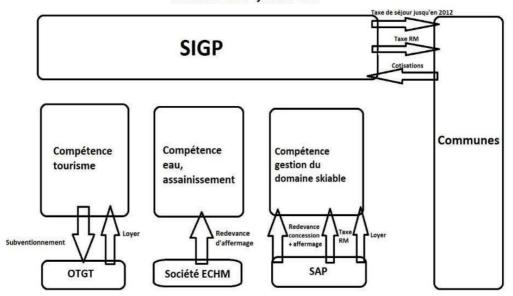
Pour plus d'informations ou pour la visiter, merci de prendre contact avec le service logement de la commune

**&**04.79.09.45.60



## 4- S.I.G.P

Schéma 13 : Relations financières entre le SIGP, ses concessionnaires et ses communes membres au 1er janvier 2017



Le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (S.I.G.P) est un syndicat à vocation unique qui a été constitué en 1961 dans le but de créer, aménager et gérer la station de La Plagne (domaine skiable notamment).

Il est représenté depuis 2016 par des élus des communes de La Plagne-Tarentaise, d'Aimela-Plagne et de Champagny en Vanoise.

La répartition des délégués depuis 2020 *(post fusion)* est de 6 titulaires et 2 suppléants pour La Plagne-Tarentaise, 4 titulaires et 2 suppléants pour Aime-la-Plagne et enfin de 3 titulaires et 1 suppléant pour Champagny en Vanoise.

Alors qu'auparavant, la répartition était d'une équité parfaite entre les communes. À savoir 3 titulaires et 1 suppléant pour Macôt-la-Plagne, Bellentre, Aime et Champagny en Vanoise.

Tacitement, l'usage veut qu'un(e) élu(e) représentant la commune historique de Macôt-la-Plagne en soit le ou la Président(e). Et la vice-présidence revenait quant à elle à un(e) élu(e) représentant Bellentre.

Au titre des compétences obligatoires, les communes ont initialement transféré au S.I.G.P la compétence tourisme sur l'ensemble de leurs périmètres ; compétence transférée ensuite à l'Office de Tourisme de la Grande-Plagne (O.T.G.P) (Pour information l'Office du Tourisme de La Grande-Plagne est une structure émanant du regroupement des offices des tourisme — Macôt-La-Plagne, les Offices de Tourisme de Champagny-en-Vanoise, Montchavin-Les Coches et Montalbert. Il a été constitué en 2015).

Au titre des compétences optionnelles, le syndicat gère l'eau et l'assainissement pour les communes qui lui en font la demande ; actuellement c'est le cas pour toutes les stations

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

sauf Montchavin-Les Coches pour l'eau potable et l'assainissement ainsi que Macôt-la-Plagne, Aime, la Côte d'Aime et Champagny-en-Vanoise pour l'assainissement.

Le S.I.G.P est également spécialisé dans le secteur d'activité de l'administration publique des activités économiques du territoire de la Grande-Plagne pour les communes d'Aimela-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne-Tarentaise.

La principale charge du syndicat, consiste à reverser aux communes une partie des recettes liées à l'exploitation du domaine skiable.

Ainsi, sur les 5,5% de redevance sur le chiffre d'affaires du domaine de la Plagne perçus par le S.I.G.P, 4 % sont reversés aux communes membres. Les reversements incluent également la totalité de la taxe sur les remontées mécaniques et, jusqu'en 2013, la totalité de la taxe de séjour.

La deuxième charge du syndicat concerne les subventions à l'office de tourisme intercommunal et à d'autres associations.

Jusqu'en 2015, coexistaient un office de tourisme intercommunal *(O.T.G.P)*, subventionné par le S.I.G.P, et 3 offices de tourisme associatifs subventionnés par les communes membres. Depuis cette même date, la structure de l'O.T.G.P, nouvellement créée est intégralement financée par le S.I.G.P.

Pour donner suite à cette présentation et du rôle majeur, central et non négligeable de ce syndicat intercommunal :

Dans l'hypothèse d'une défusion de la commune de Bellentre, celle-ci retrouvera de fait, ses 3 sièges historiques sur les 12 que constituent ce même syndicat (voir le document de la Sous-Préfecture d'Albertville, sur la représentation et répartitions des sièges de Bellentre défusionnée, au sein des différents organes inter-communaux).

Elle sera donc en mesure de pouvoir défendre au mieux des projets qui seraient amenés à être réalisés au sein même de son territoire. Pour rappel, près de 25 % du domaine skiable de La Grande Plagne se trouve précisément sur la commune historique de Bellentre.

Pour rappel, en terme de projets prévus sur le territoire de Bellentre et qui seraient de fait amenés à être présentés et débattus au sein du syndicat : le réaménagement des remontées mécaniques sur le secteur de Montchavin-Les Coches - projet discuté à de nombreuses reprises au S.I.G.P sous la précédente mandature (2014-2020) et l'actuelle (2020-2026)-

Ce projet en question, s'articulerait de la manière suivante :

Il reposerait sur une remontée *(de type télécabine)* dont la future gare de départ se situerait sur le front de neige de Montchavin *(en lieu et place du télésiège débrayable actuel)*.

D'une gare intermédiaire située quant à elle sur les Coches, et pour une arrivée finale à une altitude de 2100 mètres, (en lieu et place de la gare d'arrivée de l'actuel télésiège débrayable des « Pierres-Blanches », situé sur le secteur du même nom).

Cet investissement lourd et nécessiteux, permettrait d'aller de façon directe sur la partie supérieure du domaine skiable, et de part-ce-fait, à une altitude où la neige serait assurément de qualité et certaine en cas de manque lors des saisons hivernales.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Mais l'autre avantage de ce projet serait également celui de pouvoir faire redescendre en toute sécurité la clientèle sur les deux stations, situées en contrebas. Et ce, toujours en cas de faible enneigement.

Enfin, en parallèle à tout cela, ce futur appareil *(type télécabine)* permettrait également d'offrir à la commune et ses deux stations villages de nouvelles perspectives. Notamment en permettant de desservir et d'accéder à ce secteur d'altitude en question, lors des saisons estivales.

Et ainsi, permettre l'embarquement des piétons et cyclistes en toute sécurité tout en leur permettant la découverte d'un secteur et d'un site d'exception (lacs de montagne, sentiers de randonnée très nombreux, découverte de la faune et de la flore sauvage...).

Quel que soit le tracé de ce futur projet, il sera véritablement indispensable et un atout majeur pour pérenniser l'avenir des deux stations villages de Montchavin-les-Coches.

Tout cela dans un contexte incertain et fragile sur le plan climatique, et de fait, d'enneigement.

Toutefois, force est de constater que le niveau de défiance depuis 2016, entre les habitants et la municipalité, (résultante directe de la fusion de Bellentre au sein de la commune nouvelle actuelle) est telle, que lors des premiers échanges avec les plus grands propriétaires fonciers (concernés par le tracé de ce projet), et par ailleurs majoritairement opposés à cette fusion en question se sont largement positionnés dans une relation conflictuelle avec les élus.

Nous pouvons légitimement craindre que ce projet d'aménagement serait retardé de part ce constat de défiances et de velléités. Les recours pourraient être très nombreux.

Parallèlement, l'arrêt définitif des tarifs sur les forfaits de ski, « Gens du pays » ont rendu d'avantage la situation explosive.

Tout ce contexte détaillé ci-dessus, a sûrement favorisé le vote en faveur de la défusion et un engouement avéré pour l'enquête publique.

La future commune défusionnée, aura également la capacité et sera à même de peser dans les futures négociations qui s'ouvriront entre le syndicat et le gestionnaire historique du domaine skiable (S.A.P).

En effet, l'année 2027 marquera la fin de la concession de délégation de service public avec ce gestionnaire historique en question. Et de fait, les futur(e)s élu(e)s de Bellentre seront mieux à même de défendre les intérêts de leur territoire, de part une connaissance parfaite des spécificités du terrain et du domaine skiable sur le secteur de Montchavin-Les Coches, et de ses sommets, entre autres.

Dans la continuité et dans l'hypothèse d'une défusion, Bellentre n'aura pas à supporter un autre grand projet, appelé « <u>ascenseur valléen » (Télécabine)</u>. En effet, ce projet est porté par les communes nouvelles d'Aime-la-Plagne et de la Plagne-Tarentaise. Il s'agit d'un aménagement qui consisterait la réalisation d'une télécabine entre la vallée (Aime) et les stations d'altitude de La Plagne (Plagne-Centre).

Il en irait de même pour les autres projets portés par la seule commune de La Plagne-Tarentaise, (Maison Pluri générationnelle, entre autre...). Idem pour le coût de la procédure engagée par La Plagne Tarentaise dans le cadre du dossier des antennes relais « Valocime », sortie du périmètre, Bellentre n'aura pas à payer tout cela.



Enfin, il est à noter que depuis la nouvelle répartition des sièges des délégués au sein du S.I.G.P en 2020, (*présentée en amont*), <u>malheureusement, et pour la première fois de son histoire, la vice-présidence de ce syndicat n'est pas revenue à un(e) élu(e) de Bellentre. Ce qui constitue un précédent.</u>

## 5- COVA

La COVA est un E.P.C.I *(établissement public de coopération intercommunale)*, qui a été créé le 15 décembre 2004, en remplacement du S.I.V.O.M d'Aime.

Elle prend le nom de COVA (communauté de communes Les Versants d'Aime) à compter du 12 juillet 2012.

Il s'agit d'une communauté de communes, composée de l'ensemble des communes du canton historique d'Aime, à savoir 4 communes depuis le 01 janvier 2016. (9 communes avant 2016).

- Aime-la-Plagne
- La Plagne-Tarentaise
- Landry
- Peisey-Nancroix

Cette Intercommunalité compte 27 conseillers communautaires. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 12 sièges pour Aime-la-Plagne (dont la Présidence)
- 11 sièges pour La Plagne-Tarentaise (dont La 1ère Vice-présidence)
- 02 sièges pour Landry
- 02 sièges pour Peisey-Nancroix

Depuis 2020, Bellentre n'est représentée que par une seule élue au sein de cette communauté de commune. De plus, il s'agit d'une conseillère municipale issue de la minorité de La Plagne-Tarentaise.

Pour rappel, avant la fusion de 2016, la commune historique disposait de 2 sièges et 1 suppléant. Les élu(e)s siégeant en qualité de conseiller(e)s communautaires, obtenaient à cette époque-là, un Vice-Président parmi les 5 Vice-Présidences.

## 6- APTV

L'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise) est un Syndicat mixte composé des 5 différentes communautés de commune de la Tarentaise, de 30 communes sur 2 cantons. Cette entité, à la charge notamment d'élaborer et mettre en œuvre le Schéma de COhérence Territoriale (SCoT), mais également de porter un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis 2020, force est de constater que Bellentre n'est plus du tout représentée au sein de ce Syndicat. Dans l'éventualité d'une défusion, elle aura la possibilité d'avoir à minima un(e) représentant(e) pour défendre ses propres intérêts et de participer à l'élaboration d'idées nouvelles, dans le cadre de projets communs et tout cela, pour l'ensemble du territoire que couvre l'APTV.

Dernière minute ; suite à l'élection de notre commission et au désistement d'un membre de la COVA à l'APTV, la conseillère municipale minoritaire bellentraise est devenue suppléante (Hasard ...ou sursaut ?)

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

## 7- SIVU (Les Granges)

Le S.I.V.U des Granges a été créé par arrêté préfectoral le 29 mai 2006.

Cette station d'épuration réalisée en 1981 puis entièrement rénovée en 2010, a la charge de la collecte et du traitement des eaux usées, des communes de Bellentre, Landry, Peisey-Nancroix et d'une partie de la commune des Chapelles (Hameaux de Picollard, Couverclaz et Villarivon).

La volonté, dans l'éventualité d'une défusion, n'est pas de changer les compétences initiales prévues.



# **III/FORCES DE BELLENTRE SI DEFUSION**

Voilà ce qui existe aujourd'hui et ce que BELLENTRE fera demain....

## 1- Bellentre commune touristique

Bellentre a de nombreux atouts sous exploités pour certains :

C'est une commune support de stations (Montchavin et Les Coches: 10 000 lits touristiques). Son territoire accueille la gare d'arrivée du <u>Vanoise Express</u>, qui relie Les Arcs à La Plagne pour former le Paradiski.

Les infrastructures développées doivent profiter au plus grand nombre (habitants locaux) contrairement à ce qui est fait actuellement à LA PLAGNE TARENTAISE (stade d'altitude de foot-rugby réservé aux équipes professionnelles...seulement).

La nationale 90 longe Bellentre qui s'étend sur les deux rives de l'Isère. Pour notre commune, cette rivière, outre la pêche, est connue pour son ponton historique de départ de rafting sur notre territoire.

De plus Bellentre voit passer sur son secteur la piste cyclable (Bourg St Maurice -Aime) qui se transforme l'hiver en piste de ski de fond. Sur cet itinéraire se situe le plan d'eau de la COVA dont la route d'accès et le parking se situent sur Bellentre. Notre commune est proche de la gare de Landry (souvent occultée dans nos documents commerciaux de La Plagne Tarentaise pour d'obscures raisons concurrentielles).

Bellentre est située dans la zone d'adhésion du Parc de La Vanoise et sur l'itinéraire du GR5. Elle dispose d'une grande diversité patrimoniale (chapelle baroque dans chaque hameau) et est très attachée au pastoralisme. Ces derniers points doivent être valorisés pour susciter de l'intérêt hors domaine skiable l'hiver en travaillant avec les communes du Versant du soleil des deux cantons et le territoire de la Vanoise.

## 2- Réorganisation transversale des services

Aujourd'hui tout est regroupé à Macôt, chef-lieu de la commune nouvelle et l'organisation est pyramidale.

Tous les agents du pôle technique doivent se retrouver aux ateliers de La Grangette (sur la route de La Plagne) pour prendre leur ordre de mission. Cet état de fait est très néfaste pour l'entretien de nos hameaux (ces ateliers sont loin de Bellentre et à l'origine de perte de temps considérable pour les agents).

Nous proposons une réorganisation transversale avec un chef d'équipe à Bellentre et en sectorisant le travail des agents.

La commune de Bellentre a été gérée convenablement pendant des décennies.

Il n'y a aucune raison qu'elle ne puisse pas continuer à le faire dans le futur.

Par ailleurs il ne faut pas négliger les possibilités de mutualisation qui pourraient être établies avec les communes voisines.

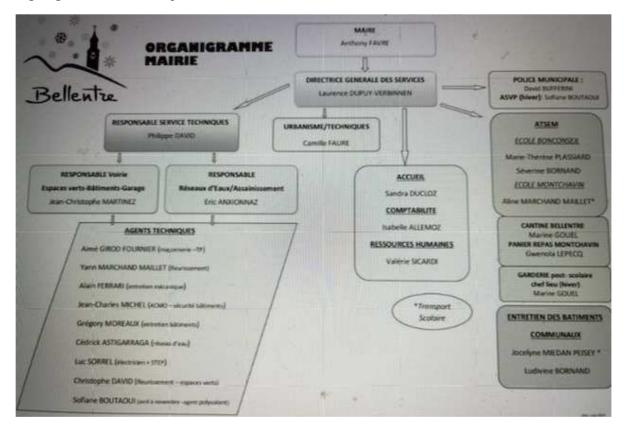
Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Organigramme Bellentre précédent la fusion :



Annexe 3. 2-1 Bellentre si défusion nombre ETP

#### 3- Bâtiment mairie de Bellentre

Le rapport préfectoral fait état d'un manque d'espace et des bureaux dans la Mairie actuelle de Bellentre (notice annexe intitulée « impact sur la collectivité »).

## 2°) Moyens des communes :

Par ailleurs, la mairie déléguée de Bellentre ne dispose plus de locaux susceptibles d'accueillir l'ensemble des services communaux d'une commune autonome dans la mesure où le bâtiment a été reconverti, en partie, en école. Aussi la défusion entraînera-t-elle pour Bellentre la nécessité de trouver ou de construire une nouvelle mairie.

La commission conteste cette analyse certainement diffusée par la commune nouvelle aux services préfectoraux. Aucun élu de la majorité qui siège actuellement a officié dans les derniers mandats à Bellentre. Il est donc difficile d'avoir un regard sur la capacité organisationnelle standard.

Le Maire, qui a siégé de 2008 à 2020, membre de notre commission ainsi que pour de nombreux élus, ont une analyse qui démontre le contraire. En l'état et sans changement, les bureaux actuels suffisent à faire travailler une équipe d'agents dimensionnée pour faire face à la gestion de la commune indépendante de Bellentre.

A noter que des échanges ont eu lieu avec des agents qui partagent ce même avis. L'agrandissement de l'école a enlevé trois bureaux au rez-de-chaussée. Pour précision :

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

au rez-de-chaussée le bureau dit « aquarium » qui servait au service urbanisme et les deux bureaux mal implantés obligeant de passer par le premier pour atteindre le deuxième ne sont plus existants.

## Liste des bureaux existants :

Les bureaux restants sont tous situés au premier étage. Ils sont au nombre de six sans compter le poste de travail de l'accueil. Un grand bureau face Sud vitré (N°1). Deux bureaux implantés à côté, orientés ouest (N°2 et N°3). Un bureau proche de la cafétéria (N°4). Deux bureaux côté Nord (N°5 et N°6). L'accueil implanté au rez-de-chaussée est toujours présent (N°7). Dans le cas d'un recrutement supplémentaire, il y a plusieurs solutions.

**Solution 1 :** récupération de salle de la fromagerie située en face de la Mairie à 10 mètres. **Solution 2 :** Partage du grand bureau face Sud avec deux ou trois postes de travail. **Solution 3 :** Cloisonnement de la salle du conseil municipal actuelle en plusieurs bureaux. Dans ce cas la salle des mariages et du conseil serait dans la salle des fêtes comme toutes les réunions de la commission chargée de donner son avis à Monsieur le préfet.

Le tableau catastrophique prévu par la majorité municipale actuelle n'est pas réaliste. En effet les prévisions ont été décrites afin de démontrer le caractère impossible sur le plan bâtimentaire, si retour à une commune indépendante. Mais pour ce faire il faudrait que les élus de ce jour aient travaillé dans un espace plus réduit mais adapté à la taille de la commune de Bellentre.

Sur ce point, nous ne retenons pas le pessimisme municipal (déjà écrit dans un bulletin distribué à la population) repris par la DDFIP. A noter que nous avons comparé Bellentre à des communes supports de station avec des équivalents en habitants, nombre de lits touristiques et les compétences gérées. Nous arrivons à équilibrer notre budget.

## Ventilation du personnel prévu par bureau

- \* Secrétaire de Mairie : attribution du bureau N°2 ou N°3
- \* Comptable: attribution du bureau N°3 ou N°2
- \* Ressources humaines : Attribution du bureau N°1 Le bureau N°1 accueillerait un deuxième bureau (espace suffisant) pour accueillir un agent administratif en renfort si besoin.
- \* Urbanisme : Attribution du bureau N°6
- \* Service technique: attribution du bureau N°5
- \* Les élus : bureau N°4
- \* Accueil : espace de travail N°7

## Cette organisation ne nécessite aucun ajout.

En cas de doute de votre côté, ce que nous pouvons comprendre, nous restons à votre disposition afin que nous visitions les locaux avec vous-même ou un représentant de la Préfecture.

## 4- Réouverture des services à la population

Ces dernières années de fusion ont éloigné les services de la population.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

La mairie doit retrouver de vrais horaires d'ouverture : aujourd'hui c'est 3h30 par semaine (uniquement le lundi après-midi). L'accueil de la mairie doit renouer avec des horaires adaptés aux administrés. A la fois ruraux et vacanciers (pour nos copropriétaires ou locataires de résidences secondaires) il faudra sûrement envisager des permanences dans nos stations.

Il est également crucial de réutiliser les panneaux d'affichage pour informer tous les habitants des hameaux : nos anciens sont complétement exclus de la communication actuelle de LA PLAGNE TARENTAISE qui ne jure que par les réseaux sociaux !

Ces panneaux d'affichages pourront être agrémentés de boites à idées (dans chaque hameau /quartier).

Même si une Maison France Service est disponible sur le canton, il paraît impératif de retrouver un service de proximité avec nos anciens non mobiles.

Il faut envisager tout ce qui peut renforcer les liens sociaux, la solidarité et la mutualisation.

Il est important de créer des zones de confort en privilégiant les accès PMR (contrairement aux dernières réalisations ou plus exactement aberrations de La Plagne Tarentaise).

La mutualisation de commandes doit être envisagée comme dans nos communes voisines (comme par exemple pour le fioul ou les granules...).

Pour retrouver du lien social, Bellentre devra impulser à nouveau les fêtes de villages (fête du Coq, Mariage d'Antan) totalement niées par la commune nouvelle sans oublier le repas des aînés ruraux, moment incontournable d'une commune rurale (tradition supprimée depuis plusieurs années). L'esprit de clocher, autrement dit l'attachement étroit à tout ce qui concerne le cercle des gens parmi lesquels on vit habituellement manque cruellement aujourd'hui dans une commune que les habitants ne reconnaissent pas.

C'est ainsi que l'actuelle municipalité de la commune nouvelle n'a pas été en mesure de recruter des pompiers volontaires en nombre suffisant, puisque la jeunesse a perdu son attachement au village. Cela a facilité la « mise en sommeil » pour ne pas dire la « fermeture » de notre centre de secours de Montchaviin.

Nos anciens se sentent délaissés : la commune de Bellentre devra promouvoir les aides à la personne personnalisées et l'entraide intergénérationnelle qui fait le ciment des hameaux de montagne (en relançant par exemple les jardins pédagogiques).

Enfin, nos artisans communaux, poumons dynamiques de notre économie locale doivent retrouver toute leur place dans notre commune :

L'idéal serait de disposer d'une zone artisanale, projet qui a été définitivement enterrée depuis la fusion.

Faciliter leur travail doit faire partie des priorités de la commune : comme demandé depuis ces dernières années un local destiné à leurs cartons peut être aménagé en face de la mairie. La journée de présentations de nos artisans aux copropriétaires de nos stations doit être remise à l'ordre du jour sans oublier de différencier les périodes de saison et d'inter saison (ces dernières étant cruciales dans leur activité, ne doivent pas être entravées par une réglementation inadaptée).

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

## 5- Nos écoles

Les écoles font la vie de village! Avant la fusion, Bellentre comptait 5 classes réparties au chef-lieu (2 classes), à Bonconseil (1 classe maternelle) et à Montchavin (2 classes). Notre commune a subi de plein fouet les premiers effets de la fusion : **Dés 2016 neuf enfants ont quitté les écoles de Bellentre pour être scolarisés à Macôt grâce à la complaisance du maire de la commune nouvelle et au mépris de la carte scolaire.** A la date de ce rapport, il n'y a plus que 3 classes à Bellentre (2 au chef-lieu et 1 à Montchavin).

Annexe III.5-1 une classe en blocage à Macôt 12 Février 2016 Annexe III.5-2 arrêté de fermeture d'une classe à Bellentre – 27 Avril 2016

Si Bellentre défusionne, la mairie propriétaire des locaux est au cœur de l'organisation : elle pourra :

- défendre l'existence de ses classes auprès de la Direction Académique de la Savoie.
- avoir un regard sur les effectifs scolaires en accordant ou pas des dérogations de secteur.
- mettre en avant l'école de Montchavin (station), école qui peut être un atout dans l'accueil des familles saisonnières.
- avoir à nouveau la main sur le budget alloué aux écoles de la commune.

Suite à la fermeture de l'école de Bonconseil une MAM a été créée. Celle-ci peut rester en place avec les mêmes conditions initiales. Changer de propriétaires des locaux et d'interlocuteurs ne doit pas entraver le bon fonctionnement de cette MAM créée par deux assistantes maternelles et non pas par la commune de La Plagne Tarentaise comme cela a été dit et écrit.

En revanche il faudra trouver une solution pour cette nouvelle école de Bellentre créée au mépris des jeunes enfants de maternelle. En effet, aucune salle de motricité n'existe à ce jour! La commune nouvelle propose la salle des fêtes comme salle de motricité. Que penser de la conception hâtive de cette nouvelle école faite sans tenir compte de la spécificité d'une classe maternelle?

Par ailleurs, le stade du village lieu de rencontre incontournable des jeunes a été privatisé par la commune nouvelle pour l'école qui suite à cette rénovation non réfléchie, n'avait plus de cour pour les enfants!

Bellentre qui ne pourra plus bénéficier de la cuisine centrale de La Plagne Tarentaise devra envisager différemment la prise des repas.

A quelque chose, malheur est bon : la partie cantine actuelle pourra être reconvertie en salle de motricité et les enfants pourraient prendre leur repas dans la nouvelle Epicerierestaurant du village comme c'était le cas à Valezan.

Si cela n'était pas possible, il pourrait être envisage d'autres possibilités :

- La sous-traitance
- La fabrication en interne avec des acteurs économiques
- Des plats cuisinés par des parents payés pour cette tâche

Concernant l'école de Montchavin, comme avant, les enfants bénéficieront des repas fournis aux enfants des garderies l'hiver et un partenariat sera proposé à l'automne et au printemps avec l'épicerie.



## IV/ENJEUX: AVENIR DE BELLENTRE SI DEFUSION

## 1- Habitat à l'année et saisonnier

## a- Politique des loisirs :

Les parcs de jeux présents sur le territoire ne sont pas adaptés à la population (ex Bellentre celui-ci est dédié à la très petite enfance).

Les jeunes de Bellentre n'ont pas de lieu adapté pour se retrouver et créer du lien.

En effet, le stade de Bellentre privatisé par la commune nouvelle suite à l'incohérente rénovation de l'école, doit demeurer accessible 24/24 et 7J/7 pour les jeunes, cet endroit est le lieu de rencontres de nos adolescents.

La configuration du village rend cet endroit central un point de rencontres.

## b- Politique des stationnements et de l'habitat :

Il faut repenser le problème de stationnement qui reste compliqué lors des fortes périodes de fréquentation (vacances de Noël, Jour de l'an, Février et Mars).

Quelles sont à ce jour nos solutions sur Montchavin et les Coches pour faire face à cette contrainte ?

Le parking actuel couvert n'est pas assez grand pour solutionner ce problème. Il serait judicieux d'étudier la possibilité d'utiliser l'ancienne bôite de nuit et les dépendances attenantes, pour solutionner ce problème de parking.

## c- Politique de l'habitat :

Logements pour les travailleurs saisonniers. Il existe un bâtiment des saisonniers sur la station (situé aux Coches), ainsi que quelques appartements sur Montchavin.

Une réflexion est à pousser pour une possible construction ou rénovation de bâtiments afin de développer la capacité à loger le personnel indispensable à l'activité économique du territoire en proposant une offre locative adaptée.

Les projets, menés par la commune, doivent s'inscrire dans une démarche globale de maîtrise foncière du territoire et du parc de logements.

La commune nouvelle vient de contracter un financement de 6 millions d'euros pour l'achat de 62 appartements et 90 places de parking situés à PLAGNE SOLEIL. Cet investissement est sensé résoudre le problème crucial du logement sur LA PLAGNE TARENTAISE! (rappel Montchavin Les Coches est à 1 heure de Plagne Soleil). Si Bellentre défusionne, elle n'aura pas à supporter cet investissement coûteux, sans aucune utilité pour ses agents ou salariés du secteur privé.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

## 2- Lits froids

Notre station Montchavin Les Coches a connu un fort développement des lits touristiques dans les années 80-90.

Ces lits gérés pour certains par des hébergeurs tels que Pierre et Vacances, représentaient un poids prépondérant en résidences de tourisme. Cependant, une érosion du parc d'hébergement touristique est constatée depuis 2006.

C'est pourquoi, la commune historique de Bellentre, avait mis en place dès 2014 une politique dynamique relative aux lits froids. Des réunions avaient été mises en place afin de sensibiliser les co-propriétaires. Il est en effet important de rappeler que chaque appartement de 4 personnes loué apporte à l'économie locale sur la Plagne en hiver 2300€ et en été entre 1000€ et 1500€.

Il est donc impératif de reprendre et poursuivre cette politique.

Le deuxième axe qui avait été mis en exergue était celui de la mise en place de baux à construction sur les programmes neufs, sur les terrains communaux. Cela induit l'obligation de louer sur le long terme et de garantir la destination des locaux.

Notre secteur, particulièrement la station des Coches est touchée par ce phénomène : fin des contrats de location avec Pierre et Vacances. Il serait judicieux d'inciter à rénover les nombreux appartements dénommés « lits froids » au lieu de continuer à consommer le foncier disponible qui engendre d'autres problématiques connues telles que les ressources en eau qui ne sont pas immuables.

La réflexion est à approfondir afin que nos stations ne deviennent pas des friches touristiques (plus de 50% des logements sont des passoires énergétiques).

Il existe à ce jour des aides dans ce cadre de rénovation. Il serait peut-être intéressant d'établir des partenariats avec les artisans, particuliers et commune.

## Annexe 4-2 politique des lits froids et foncière

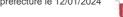
#### 3- Pastoralisme et environnement

## a- Politique de la préservation de notre environnement :

Nous sommes situés au sein d'un territoire touristique, proche du Parc National de la Vanoise.

Les changements climatiques de ces dernières années, nous démontrent que les activités proposées en montagne doivent être repensées. L'empire du ski ne sera peut-être plus la seule motivation pour les vacanciers.

Nos villages sont fortement visités en période estivale. Notre identité doit être valorisée, pour nos administrés et pour nos visiteurs. De ce fait, nous devons mettre un point d'honneur à l'entretien des bassins, des villages, du fleurissement, corvées pour l'entretien des ruisseaux, nos jeunes pour l'entretien des sentiers. Ces





# entretiens ravissent nos vacanciers mais en premier lieu NOS administrés, acteurs de chaque instant.

#### b- Le Pastoralisme : une richesse

Ce sujet doit avoir la place qu'il mérite au sein de notre politique environnemental. Cette activité, sur nos secteurs, est primordial pour contribuer à maintenir et à régénérer les terres (moyen de lutter contre la dégradation de celles-ci). Il joue un rôle majeur, car il contribue de manière irremplaçable à l'économie agraire de notre région. Le pastoralisme joue un rôle essentiel dans le maintien de paysages variés et riches en biodiversité.

Redonner du sens à cette notion, en expliquant LOCALEMENT et à nos visiteurs, l'intérêt de conserver nos troupeaux dans nos montagnes (entretien des pistes, lutte contre risque d'avalanches et feux). Les paysages actuels sont le résultat d'années de pastoralisme et nous pouvons rester stupéfaits lorsque ceux-ci ne sont plus entretenus depuis la fusion (avancée de la forêt).

Nos acteurs sur le territoire sont nombreux, une véritable politique doit être mise en place pour comprendre les attentes et besoins de chacun : « redorer le blason » des agriculteurs au niveau local et touristique. **Notre agriculture est spécialisée et cela est un véritable atout pour notre territoire comme semble l'oublier les élus actuels de la commune nouvelle.** 

Nous devons œuvrer à respecter et entretenir nos territoires (Dérochoir, Secteur de Belleôte, La Chiaupe, Carroley, Orgère, nos hameaux...). Un débat permanent doit être maintenu avec les acteurs SIGP et SAP pour arrêter les massacres!

L'entretien et le respect de ce magnifique terrain de jeux au cœur duquel nous vivons, doit se faire par de la pédagogie, du dialogue, des échanges avec nos habitants et vacanciers (mégots cannettes innombrables lors de la fonte des neiges!). Ces opérations civiques peuvent se faire via les établissements scolaires : nos administrés de demain. Cela doit aller au-delà de la journée « entretien du patrimoine » électoraliste de ce 30 septembre 2023, veille du scrutin d'élection de notre commission!

## c-Politique économique

Notre activité économique doit être durable, elle doit respecter et tenir compte :

- Des atténuations des changements climatiques
- De l'adaptation au changement climatique
- De l'utilisation durable et de la protection des ressources en eau
- De la transition vers une économie circulaire
- De la prévention et contrôle de la pollution
- De la protection et restauration de la biodiversité

Le modèle économique de nos stations est en pleine mutation depuis quelques années, de par les facteurs évoqués ci-dessus. Les deux saisons HIVER ETE doivent être repensées.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

L'été : il serait profitable de développer les VAE classes de découverte en collaboration avec les hébergeurs sur les périodes avant vacances scolaires.

Notre station est composée de deux villages distincts. Il existait auparavant un petit train pour les relier de façon ludique en été, ce moyen de transport était fort apprécié des vacanciers.

Bellentre était précurseur en matière d'activité estivale, et certaines de ses activités sont menacées par la politique touristique de la commune nouvelle. Nous devons conserver l'activité Cirque sur les Coches. Celle-ci est un fort vecteur de fréquentation ; il y a en effet de nombreux habitués et les parents choisissent leur destination en fonction de leurs enfants. **C'est un véritable joker.** 

#### 4- Finances

Nous vous informons du refus de la commune de La Plagne Tarentaise de nous communiquer des précisions quant au budget. Ci-joint réponse par e-mail de la direction générale des services avec copie à monsieur le Maire qui ne peut ignorer notre demande et la réponse des services.

## a- Retour sur pourquoi la fusion

La fusion a été réalisée sur des projections nationales. Etat statistique qui ne s'est pas réalisé.

#### **b-** Focus sur la trésorerie Bellentre avant fusion

Avant la fusion, la bonne santé financière de Bellentre n'est pas à démontrer : c'est la prospective pessimiste du cabinet STRATORIAL Finances qui a motivé les élus à fusionner.

Annexe 4 b-1 STRATORIAL Finances et AGATHE Etat de la trésorerie avant fusion ANNEXE

## c- Reconstitution du budget après défusion

**ANNEXE 4.c-1 Taxe habitation taux voté** 

**ANNEXE 4.c-2 Méthode calcul SIGP** 

**ANNEXE 4.c-3 Budget reconstitué** 

ANNEXE 4.c-4 Budget OGMC (CA 2018 pour budget 2019)

**ANNEXE 4.C-5 Budget fonctionnement La Plagne Tarentaise 2018** 

BUDGET GENERAL, après la passion, le temps est donné à la raison

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

## **DEPENSES**

#### **CONTESTATION CHIFFRES DE LA MUNICIPALITE**

La commune a distribué un budget basé sur une note de cabinet de 2015 sans précision à la ligne mais effectué par chapitre, dans ce cas il est impossible de rentrer le détail et nous considérons cette analyse totalement erronée. Dans les dépenses de fonctionnement nous avons lu : Participation au plan route qui n'est pas à la charge des communes mais payé par le SIGP sur la totalité du domaine skiable de la Plagne.

#### **CHARGES A CARACTERE GENERAL**

Ne pouvant obtenir les chiffres nous avons étudié certaines lignes.

**EDF**: il a fallu regarder l'augmentation des tarifs depuis les chiffres connus. A noter que nous pouvons améliorer ce poste; en effet la refacturation des logements du personnel saisonnier auprès des commerces intègre les frais électriques. Il suffit de leur faire prendre en charge en direct cette dépense ou relever le tarif électrique du logement.

**Combustibles et carburants** : nous avons regardé les tarifs et l'augmentation en pourcentage subis depuis 2018. Pour la ligne 6248, transport de navettes nous avons obtenu un véritable devis, en insistant, par une entreprise. Depuis 2021 la municipalité a décidé d'ouvrir en continu les remontées mécaniques gratuitement. Si le tarif est trop élevé, il y aura des arbitrages sur le point afin de maitriser la dépense.

Les autres lignes paraissent avoir été construites avec des montants viables.

#### **CHARGES DE PERSONNEL 012**

Suite à une analyse détaillée (tableau des agents joint dans les annexes), nous partons sur un nombre d'agents inférieur à trente personnes avec tous les services, 28,5 pour être précis.

A noter que ce chiffre est certainement majoré car à notre connaissance, puisque nous ne pouvons obtenir les budgets auprès de la municipalité, la garderie de Montchavin semblerait être fermée. Cela entrainerait, si confirmé, une baisse d'agents.

En cas de manque de personnel technique, notamment lors des périodes les plus tendues, l'hiver, nous avons obtenu des montants verbaux par deux entreprises (pas d'existence légale = pas de devis). Un salarié d'astreinte avec un engin de déneigement (type chargeuse) coûte entre 18 000€ et 23 000€ sur quatre mois (de décembre à fin mars). Nous en profitons pour vous indiquer que la commune, embauche actuellement des saisonniers hivernaux à partir de Novembre. La diminution des chutes de neige depuis de nombreuses années peut largement pousser ces contrats à début décembre. Le déneigement en hors saison se limite aux voies principales car il n' y a que des habitants, tous chevronnés de la conduite sur neige, ce qui n'est pas le cas lors de la station ouverte (vers le 15-20 décembre à fin avril). A noter qu'à partir de fin mars, les chutes de neige

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

sont statistiquement moins nombreuses et avec des cumuls faibles. La commune peut se passer des renforts saisonniers en avril.

# **CHAPITRE 014**

Pour le fonds de péréquation il a été estimé un montant proportionnel à la commune nouvelle et nous avons revalorisé celui en notre possession de 2018 (prorata de la commune nouvelle).

#### **CHAPITRE 65**

Chapitre assez juste nous pensons car nous détenons les informations justes suite à plusieurs chiffres obtenus par de nombreuses connaissances fiables. Vous pourrez évidemment vérifier.

# **CHAPITRE 65 GARDERIES & CAMPING**

Jusqu'en 2020 l'OGMC, ex organisme fondé en EPIC (budget 2019 joint dans la version numérique), dissous en 2020 suite aux élections municipales. Sa suppression ne permet plus de réaliser une comptabilité analytique mais nous avons retrouvé le budget 2019 et toutes les précisions auprès du président de cet EPIC, il l'a présidé de 2014 à 2020. Exploitation : dépenses 354 503,31€ pour 360 950,33€ de recettes. Dans le tableau Excel du budget, il ressort avec les lignes grisâtres. **Investissement** : dépenses 3069€ pour des recettes de l'ordre de 4926,17€

La commune abondait avec une subvention de 108 000€ cet organisme, nous avons prévu d'abonder à hauteur de 150 000€ (compte 65737).Pour les charges générales et spécifiques à ces services, pour éviter de les noyer dans le budget, nous les faisons apparaitre, ligne 150 du fichier excel (comptes de 604 à 637), il a été prévu 115 000€ comme en 2018, en cas d'erreur la ligne 65737 a été largement augmentée .En recettes, prestation de services il existait 247 159€, nous l'avons dégradé à 200 000€. Ceci sans tenir compte des revalorisations tarifaires. Il est utile de vous préciser la pseudo fermeture de la garderie de Montchavin, ce qui viendrait diminuer mécaniquement les frais de personnel.

# **SUBVENTION RECREA ligne 65741**

Ligne indiquée fidèlement suite à la signature de la dernière délégation de service publique.

Il n'est pas impossible qu'une renégociation ait lieu sur ce sujet afin de diminuer la dépense et mieux adapter les ouvertures (été 2022 ouverture un mois pour moins de dix clients par jour), il faut arrêter la fuite des dépenses publiques.

# ADAPTATION DES SERVICES EN FONCTION DE L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

Suivant l'excédent brut d'exploitation, des services estimés couteux seront diminués ou supprimés afin que le budget soit viable. De nombreux services existants aujourd'hui

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

mériteront une analyse financière poussée, la municipalité a refusé (par écrit que nous tenons à votre disposition) de communiquer les chiffres détaillés du budget. Nous assistons depuis de nombreuses années à une explosion des dépenses, y compris par les élus de la majorité qui n'osent pas se prononcer publiquement sur le sujet. Ceci correspond à l'état d'esprit municipal, si aucune contestation n'était possible, tous les auraient été communiqués car rien dissimuler. ne serait Certains frais pourraient largement intéresser population. la

# **CHARGES FINANCIERES ligne 66**

N'ayant aucun chiffre en provenance de la municipalité nous avons repris ceux de 2018 et 2019.

# OPERATION D'ORDRES DE TRANSFERT lignes 675 à 6812

N'ayant aucun chiffre de la part de la municipalité nous avons repris ceux de 2018 et 2019.

# **RECETTES**

# **CHAPITRE 002**

Le compte 002 a été provisionné de 500 000€ au lieu des 700 000€ prévus dans la note de la DDFIP en fonction des résultats 2022.

# **CHAPITRE 70**

ligne 706 ce sont les recettes des garderies et camping volontairement diminuées.

Les autres lignes ont subi des montants stables afin de ne pas être trop optimiste.

# **CHAPITRE 73**

ligne 7351 taxe sur l'électricité basée sur 2014. ligne 7362: taxe de séjour, seul chiffre réel obtenu par la commune ligne 7366: chiffre connu et calculé dans une annexe, flux financier qui transite de la SAP (société d'aménagement de La Plagne) au SIGP puis reversé aux communes. ligne 73111 Taxe Habitation: taux actuel 13,43% passé à 20% depuis 09/2023.

Extrait de la délibération du conseil municipal de septembre 2023. Copie intégrale de la délibération en annexe :

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de mettre en place une majoration de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, sous réserve que la commune figure bien dans le décret d'application de l'article 232. I. du CGI;
- FIXE à compter de l'imposition 2023, la majoration de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 20%,
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux

#### AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



## **CHAPITRE 74 DOTATIONS**

Il a été indiqué 170 000€ de manière arbitraire, toutefois nous avons analysé certaines communes de même strate autour de nous.

## CHAPITRE 75 DOTATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

ligne 751 : annexe calcul redevance des remontées mécaniques en annexe ligne 752 : base CA de 2014 et fichier Excel de 2018 de la commune.

# **LOCATION DES SALLES (station et chef-lieu)**

A ce jour la location des salles est sous traitée, cette recette sera directement gérée par la mairie. L'objectif est de placer un lien direct avec les demandeurs, depuis des années les demandeurs font un parcours du combattant pour l'occupation des salles sans but lucratif. D'autre part les recettes et dépenses seront gérées par la mairie. L'ouverture de l'accueil de la Mairie avec des horaires adaptés dégagera du temps pour la personne de l'accueil pour cette gestion.

# POINT DU MATERIEL

Nous intégrons cette note dans le budget afin de gagner de la place pour votre lecture. Avant fusion la commune de Bellentre possédait du matériel adéquat pour les travaux estivaux et le déneigement.

Nous avions notamment : un camion avec benne, une fraise à neige pouvant être utilisée l'été pour divers entretiens, trois fraises à neige à main achetées avant 2020, chargeuse, mini-pelle, un camion UNIMOG Mercedes d'occasion d'une année, différents véhicules

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

comme Clio, C3, Duster, un 4x4, un véhicule d'arrosage, une remorque à vapeur normées pour le désherbage.

Il y avait aussi une location de chargeuse en période hivernale. De manière générale les agents disposaient de suffisamment d'engins pour entretenir et travailler sur le périmètre communal.

Concernant les garages, le village de Montchavin possède deux garages et celui des Coches un grand Garage.

L'ex chef lieu, Bellentre, avait trois garages, un a été attribué à l'épicerie pour stockage, un a été vendu suite à un échange de terrain (véritable polémique dans la population), un autre est attribué à du stockage pour le club de ski alpin de La Plagne. Une redistribution réfléchie, sans pénaliser les occupants actuels peut permettre de reprendre deux garages.

Nous pouvons donc stocker 8 à 10 véhicules, à noter que les véhicules légers étaient toujours garés sur les parkings publics extérieurs. En cas de doute nous pouvons expliquer la ventilation des véhicules par garage.

LES GRANDS TRAVAUX QUI ATTENDENT LES ELUS, DEFUSION OU NON Le ruisseau des Bâches, si ces travaux sont régis par la compétence GEMAPI, il est urgent d'après la réunion concernée en date du 21/06/2023 par Hydretudes de réduire la pression du ruisseau en amont de la route départementale (paragraphe sécurité et annexe concernée). A minima, pour ne pas tout engager, il semblerait logique, en concertation avec les experts, de remonter un seuil de casse pression, ce qui pourrait déjà sécuriser l'aval en attendant le reste.

De manière obligatoire, les villages de Bonconseil et du Plan des Forches sont à raccorder à la station d'épuration. Plusieurs manières d'appréhender le financement, soit un démarrage avant le transfert de la compétence (2026) soit après. Il n'y a aucune urgence sur ce sujet, nous ne sommes pas à un an près. La sécurisation de Montorlin, maison DOZIAS est un point noir qui mérite, à minima, une sécurisation. Située en plein village de Montorlin, sur un chemin, il est impossible de laisser se délabrer cet espace (déjà bien mal en point) qui risque de s'effondrer, blesser des personnes voir pire.

Place des carreaux aux Coches, rien d'urgent et obligatoire sur le plan sécuritaire. Cependant cet espace est en plein coeur du village station des Coches, à la vue de la clientèle. Les montants initiaux de 1M€ sont importants. Toutefois ces travaux pourraient être lissés sur trois à quatre ans afin de ne pas pénaliser les périodes estivales et digérer d'un point de vue financier cette dépense. Pour information, ces travaux étaient votés et budgétés en Janvier 2020 par le conseil communal de Bellentre. La non réalisation de cette rénovation a suscité beaucoup d'insatisfaction



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

(socio-professionnels et vacanciers) à l'heure où des grands travaux sont organisés sur les stations de Macôt (restructuration de Belle Plagne par exemple).

# **CONCLUSION**

# <u>5 582 498,78€ de recettes pour 4 384 550,00€ de dépenses.</u>

Reste donc 1 197 948,78€ (différence entre recettes et dépenses) pour payer les emprunts estimés à 412 000€ pour Bellentre dans un document municipal. Après déduction il reste 785 948,78€ (montants à vérifier auprès de la municipalité pour les emprunts). En général nous faisons entre 500 000€ et 700 000€ de travaux par an sans avoir recours à l'emprunt. Dans le cas pessimiste il resterait +/- 90 000€ en contraignant les travaux, les premières années, nous pourrions dégager 200 000€ à 285 948€ de report. A noter que la taxe d'habitation peut encore être relevée, certaines communes sont allées de 40 à 60%, ce qui changerait considérablement les recettes fiscales pour arriver à 1 698 293€ à 40% au lieu de 849 146€ à 20% votés en 2023 pour 2024.

Cela suffit à la subvention d'équilibre du budget de fonctionnement du cinéma de 10k€ à 25k€.

L'investissement dans ce budget est aussi assujetti aux subventions sur les tickets d'entrée.

Il conviendrait toutefois de provisionner entre 3000€ et 5000€ par an afin de conserver le bon état d'exploitation de ce service indispensable à une prestation de qualité. A noter que cet ERP a eu des travaux à l'époque permettant son accès aux PMR.

A noter qu'en recettes, il manque la Taxe d'aménagement. Suivant les années et les besoins stratégiques, des cessions de terrain peuvent aussi avoir lieu.

Il manque les recettes des salles qui seront gérées en direct. Cette annotation mérite sa prise en considération dans le cadre du sérieux de construction de ce budget.

Si vous estimez que ce budget mérite des explications ou des précisions, nous restons à votre disposition pour en expliquer les détails.

# **LES AUTRES BUDGETS**

# **BUDGET PARKING**

Pas de budget spécifique à Bellentre

# **BUDGET CINEMA**

A l'échelle de la Plagne Tarentaise c'est la seule source que nous possédons.



5. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Cinémas

Madame Evelyne Faggianelli explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 12 475,39 euros (298,11 € d'excédent de fonctionnement et 12 177,28 € d'excédent d'investissement).

Elle présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	162 400,00 €	127 762,38 €
Recettes de fonctionnement	162 400,00 €	128 060,49€
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	298,11€
Dépenses d'investissement	20 000,00 €	1 129,67 €
Recettes d'investis- sement	20 000,00 €	13 306,95 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	12 177,28 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	12 475,39 €

Il est donc impossible de tirer les spécificités pour Bellentre.

Nous avons donc repris le compte administratif de 2014 envoyé, heureusement grâce aux services préfectoraux que nous remercions.

Ce budget est assez rapide en analyse.

De manière statistique ce budget nécessitait 10K€ à 25k€ de subvention d'équilibre. Nous analysons 50k€ à 60k€ de charges de fonctionnement, les recettes directes de l'exploitation sont de 40k€ à 50k€. La subvention de fonctionnement doit être de **10k€ à 25k€** comme cela a été le cas auparavant.

Nous notons que la commune embauchait un salarié auparavant, depuis plusieurs saisons cette prestation est effectuée par un prestataire qui facture des honoraires.

# **BUDGET REGIE DE TRANSPORT**

Si Bellentre défusionne budget transport En effet la commune ne prendra aucun risque d'acheter des bus et créer des garages avec des mécaniciens spécialisés, ce service est un métier et à notre sens ne doit pas être réalisé en direct par une mairie.

Pour ce faire nous avons fait réaliser un devis réel qui conclut par un montant annuel de 209 000€ TTC au maximum, cette prestation est incluse dans le budget, ligne 6248.



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Si défusion, Bellentre devra reprendre le bus acheté pour ses services de station. Nous notons que l'ouverture des remontées mécaniques aux dépenses discutables est venue remplacer la régie de transport, pourquoi, dans ce cas, garder des bus et des chauffeurs ? Stratégie étonnante.

# **BUDGET BIENS DU REVERS**

Ce budget a toujours été équilibré entre les recettes et les dépenses afin de ne pas laisser se délabrer des bâtiments de montagne et des biens situés dans le village de Montorlin.

Dans la quasi-totalité des cas il n'est pas prévu de subvention d'équilibre dans ce budget.

Eléments extraits du vote du budget de mars 2023.

# 7. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Biens du Revers

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Biens du Revers de Bellentre se termine sur un résultat de clôture de 62 483,17 euros (59 545,04 € d'excédent de fonctionnement et 2 938,13 € d'excédent d'Investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	50 350,00 €	2 137,00 €
Recettes de fonctionnement	50 350,00 €	61 682,04€
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	59 545,04 €
Dépenses d'investissement	43 720,00 €	1 173,74€
Recettes d'investis- sement	43 720,00 €	4 111,87 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	2 938,13 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	62 483,17€

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Biens du Revers de la commune déléguée de Bellentre.

(Votants: 27, pour: 23, contre: 4: Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# **BUDGET LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN**

# 8. Approbation du compte administratif 2022 : Budget Annexe Lotissement de Montchavin

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Lotissement de Montchavin se termine sur un résultat de clôture de 116 563,05 euros (excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	273 544,00 €	236 553,98 €
Recettes de fonctionnement	273 544,00 €	236 553,98 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	232 684,00 €	116 120,76 €
Recettes d'investis- sement	232 684,00 €	232 683,81 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	116 563,05 €
Total Fonctionnement + investissement	0,00	116 563,05€

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement de Montchavin. (Votants: 27, pour: 23, contre: 4: Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod– Isabelle Girod-Gedda)

#### Monsieur le maire réintègre la séance.

Ce budget prend son histoire dans une stratégie consistant à conserver de l'habitat permanent pour conserver l'école et ses classes de Montchavin mais aussi accueillir des familles désirant habiter le village en se projetant pour l'avenir. Surtout ne pas laisser les habitants des stations uniquement issus des familles historiques propriétaires de foncier et laisser la chance à de nouvelles familles et fidéliser des saisonniers voulant s'installer en station.

L'énorme investissement est terminé, il resterait quelques détails à la marge. Il reste cependant des recettes de ventes foncières mais encore une fois, le refus de délivrance des budgets et détails de la commune ne nous permet pas de donner des détails dans ce budget. Il y a dans ce dossier, si bien géré, des recettes potentielles à venir (ventes foncières potentielles).

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nous ne bénéficions d'aucun détail, encore une fois, à cause du refus municipal. Ce budget, quoi qu'il en soit sera éphémère car la compétence va rentrer dans l'escarcelle intercommunale en 2026.

Si la défusion était retenue, le nouveau conseil municipal ne serait pas mis en place avant la fin 2024, ce qui implique une gestion municipale de ce budget pour un maximum d'une année, celle de 2025. Il existe donc plusieurs scénarios, soit geler les investissements une année avant transfert de compétence ou démarrer les investissements à minima, mais dans ce cas, il faudra posséder des budgets détaillés, manquants du fait de la rétention des pièces budgétaires de la part de la municipalité.

L'objectif dans ce budget est d'être prudent tout en se calant à la règlementation. La municipalité n'échappera pas à ses responsabilités financières colossales dans ce budget.

Comment expliquer la souscription à des emprunts dans ce budget alors que Bellentre possédait une trésorerie très confortable ? Cette stratégie est représentative des coups de sang financiers municipaux, « on dégaine et on réfléchit ensuite », un peu juste quand on gère plus de 20M€ de budget. L'état des lieux financier de sortie sera scruté avec précision. La population le sait, différents documents officiels sont connus des habitants, ils attendent des explications de la part de la municipalité sur ce point précis.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# CONCLUSION AVIS DE LA COMMISSION

Et demain si défusion ou non sur le pan relationnel?

# Il y aura un avant et un après.

Suite à l'élection de la commission, l'excellente participation avec un score dès le premier tour, sans appel, les résultats sont nets. A cela il faut ajouter une énorme participation à l'enquête publique.

Demain ne sera et ne peut pas être comme hier. L'ambiance est électrique dans la commune, les élus n'ont rien fait pour mettre du liant et essayer de tendre la main. Pire ils ont distribué des missives aux frais municipaux en traitant les anciens élus porteurs de la procédure, « d'aigris ».

Cette position dédaigneuse n'a fait qu'envenimer la position des habitants et exacerber la population.

Lors du Conseil Municipal de La Plagne Tarentaise en date du 17 octobre 2023 concernant le point relatif à la modification des limites territoriales de la commune nouvelle, les élus ont voté sans pièce annexe lors de cette séance : absence de note financière, aucune étude d'impact sur la commune nouvelle en cas de défusion, ni relatives aux conséquences sur les agents, le matériel, les bureaux, etc....

Si la défusion n'a pas lieu, nous ne savons pas comment cela va fonctionner mais il faudra des changements de cap très nets à beaucoup de niveaux.

Si la défusion est actée, une partie de la pression diminuera, il y aura évidemment d'autres challenges à relever qui seront importants. Quoi qu'il en soit, la commission élue à l'unanimité et favorable à la défusion souhaite laisser place à des candidats disponibles, dont certains seront issus de ses rangs. L'objectif est de reconstruire un espace communal dans lequel les habitants se sentent bien. Pour ce faire l'intégration des non élus dans les comités consultatifs sera mise en place afin de démultiplier le travail et faire appel aux compétences.

Une organisation démocratique et participative devra se mettre en place. C'est un moment historique de construction qui permettra aussi de fonder un autre modèle, certes qui devra répondre aux règles des collectivités territoriales mais pourra s'inscrire dans une ouverture envers les personnes en désaccord avec la défusion.

Nous imaginons un texte refondateur qui imposera d'un point de vue moral l'obligation de faire appel à une commission (sachants, experts, anciens élus, tous bénévoles), dans des séances publiques, qui devra donner son avis sur les grands projets. Par voie de conséquence, les élus devront passer ce bouclier afin de garantir annuellement des projets en adéquation avec la population et la capacité financière. Exercice peu envié par les élus en général mais qui a pour but d'éviter les erreurs du passé et co-construire « le demain ».

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



Commission consultative chargée de donner son avis sur le projet de modification des limites territoriales de la commune de La Plagne Tarentaise



# **COMPOSITION DE LA COMMISSION**

**Président** Grégory Villien

Vice-Présidente Isabelle Girod Gedda

**Membres** Maryse **Buthod** 

Anthony **Favre**Anthony **Tresallet**Florent **Emprin** 

Patricia Marchand-Maillet

Hervé **Reymond**Didier **Anxionnaz**Thierry **Ferrari**Ann **Marchandet**Emmanuel **Girond** 

Lydie **Parisio** 

Elisabeth Villien épouse Soto

Virginie Brovelli

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# **AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE**

La commission élue le 1<sup>er</sup> Octobre 2023, a reçu pour mission de Monsieur RAVIER Préfet de La Savoie, de donner son avis sur le projet de modification des limites territoriales de la commune de La Plagne Tarentaise, autrement dit sur la défusion de BELLENTRE.

Elle se réunit le 13 NOVEMBRE 2023 sous la présidence de Grégory Villien pour rendre son avis. Au terme de son travail et sur remise d'un rapport :

- **Considérant** que la charte fondatrice de la fusion est bafouée (en termes d'organisation, de représentation, de dotation, de concertation...),
- **Considérant** l'entretien, déplorable de nos hameaux et les dysfonctionnements en matière de sécurité, salubrité publique et tranquillité des habitants,
- **Considérant** l'augmentation de nos impôts, du prix de l'eau, de l'assainissement et la baisse du niveau de service,
- **Considérant** le non-respect de la carte scolaire au détriment des écoles de Bellentre,
- **Considérant** le délaissement de notre vie de village, la disparition du lien social et le manque d'empathie envers les administrés,
- **Considérant** la sous-représentativité de Bellentre dans les instances intercommunales,
- Considérant les décisions aberrantes, les investissements incohérents et non souhaités par la population, le non suivi des travaux avec un sentiment ressenti de désintérêt des habitants,
- **Considérant** que le territoire de Bellentre est administré comme un territoire annexé par Macôt et le non-respect avéré des élues minoritaires de Bellentre,
- **Considérant** les sous-investissements de la commune déléguée de Bellentre et ses stations au profit de Macôt et ses stations d'altitude,
- Considérant les futurs aménagements indispensables sur le domaine skiable du secteur de Bellentre Montchavin Les Coches et le prochain renouvellement de la Délégation de Service Public avec le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne,
- **Considérant** la nécessaire protection des "biens du Revers",
- **Considérant** la sauvegarde de notre patrimoine et de notre pastoralisme,
- Considérant les atouts de Bellentre (deux stations avec 10 000 lits touristiques et disposant de la gare d'arrivée du Vanoise Express, propriétaire des 2 sommets emblématiques de La Plagne et 25% de son domaine skiable, commune située au bord de l'Isère, sur le passage du GR5, dotée d'un patrimoine baroque important...),
- **Considérant** la mauvaise gestion financière de la commune de La Plagne Tarentaise (recours à une ligne de trésorerie CM 07/11/2023),
- **Considérant** l'autonomie financière de Bellentre,
- Considérant la possibilité de mutualisation avec les communes voisines,
- Considérant la régularité exemplaire des Bellentrais dans leur volonté de défusionner
   (40% de signature aux deux pétitions, commission « Pour Bellentre » élue à 70% avec 62
   % des électeurs et une très bonne participation à l'enquête publique),
- **Considérant** l'avis négatif du conseil municipal de La Plagne Tarentaise du 17/10/23 dépourvu d'argument et de justificatif (16 contre-11 pour et 2 nuls),
- Considérant qu'en cas de défusion, La Plagne Tarentaise restera commune nouvelle,

La commission donne un avis favorable à la demande de détachement exprimée par les habitants de Bellentre.

Annexe Avis de la commission signé par tous ses membres

ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



Fin du rapport, Le 16 novembre 2023.

Pour la commission,

Le Président,

Grégory Villien

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# Commune de La PLAGNE TARENTAISE



# <u>Enquête publique dans le cadre d'une procédure de modification du territoire de la commune de La Plagne Tarentaise</u>

Initiée par l'ancienne commune de BELLENTRE



Le Commissaire enquêteur

Hélène Bourcet

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# INTRODUCTION

Par un arrêté du 10 novembre 2015, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, Monsieur le Préfet de la Savoie a créé une commune nouvelle dénommée La Plagne Tarentaise, regroupant les anciennes communes de Bellentre, Macôt, La Côte d'Aime et Valezan, et institué 4 communes déléguées. Cette décision fait suite à la concertation engagée dans ce sens par les quatre municipalités concernées qui ont confirmé leur volonté de fusionner par délibérations concordantes prises le 15 octobre 2015, et ont rédigé une charte (p.j.n°1).

Ce document gérait les modalités d'administration de la commune nouvelle jusqu'aux élections municipales suivantes prévues pour 2020. Il avait alors été convenu que l'ensemble des membres des 4 conseils municipaux siégerait au conseil municipal de la commune nouvelle, qui, au terme de cette période transitoire céderait sa place aux nouveaux élus.

Il résulte des différents éléments d'information dont j'ai pu disposer que des dissensions sont apparues, assez vite, au sein de cette municipalité transitoire, sur différents motifs, et n'ont pu trouver de solution puisque au lendemain des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 un collectif d'anciens élus de Bellentre a réuni les signatures de plus d'un tiers des électeurs de la commune déléguée, pour saisir Monsieur le Préfet de la Savoie, le 20 juillet 2020, d'une requête en modification des limites territoriales de la commune nouvelle. Il s'agissait d'exclure de La Plagne Tarentaise, le périmètre de l'ancienne commune de Bellentre pour qu'elle redevienne autonome.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 2112-2 du CGCT cette demande a été renouvelée le 10 août 2021. Aussi, suivant le premier alinéa de ce même article, Monsieur le Préfet a prescrit l'organisation d'une enquête publique par arrêté du 8 août 2023, et m'a désignée pour la conduire.

#### A )Présentation générale de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise.

Elle est donc composée des 4 communes ci-avant citées qui se situent en Tarentaise, sensiblement à même distance de Moutiers que de Bourg Saint Maurice. Elles font toutes partie de l'arrondissement d'Albertville.

# a)Les 4 communes

- ➤ <u>La Côte d'Aime</u> se situe sur le coteau ensoleillé du Dôme de Vaugelas (dans le Beaufortain), elle comporte 10 hameaux qui s'étagent entre 800 et 1300 m. Sa superficie est de 26,26 km² et son point culminant est à 2995 m. Après une longue stagnation aux environs de 600 habitants, la population a bien augmenté puisqu'elle atteint aujourd'hui 851 habitants. Le chef-lieu est à environ 9 km du bourg de Bellentre, dont elle constituait d'ailleurs un hameau autrefois.
- Valezan présente la même exposition sur le versant du soleil et sa superficie de 8,1 km² s'étire entre 695 m et 2409 m. Avec 233 habitants c'est la moins peuplée. Elle est à 8 km environ de Bellentre.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

L'activité économique de ces deux communes est essentiellement orientée vers l'agriculture et le tourisme (présence du GR5 - du chemin du baroque - d'un patrimoine architectural et point de vue remarquables), mais elles ne comportent pas de station de ski.

- Macôt, au contraire se situe sur le versant ubac et s'étage entre 600 et 2708 m d'altitude. Elle compte 6 stations d'altitude : Plagne 1800, Plagne centre, Plagne villages, Bellecôte, Belle Plagne et Plagne Soleil. La population est de 1800 habitants et elle s'étend sur 37,86 KM².
- ▶ Bellentre est la seule qui s'étend de part et d'autre de l'Isère, sur 23 km². En rive droite trois villages s'échelonnent le long de la RN: Le Gothard , le Chef lieu et Bonconseil; quatre occupent le versant du soleil: Le Crey, Le Rocherey, La Grange et Le Villard. Enfin aux revers on trouve le long de la pente Les Granges, le Grand Bochet, Montorlin et les deux stations-villages: Les Coches et Montchavin. Grâce à la construction du « Vanoise express » qui relie les domaines skiables des Arcs et de La Plagne, Bellentre se trouve maintenant au cœur de l'immense domaine « Paradiski » et offrait lors de la fusion environ 10 000 lits touristiques. Elle compte 924 habitants.

# b)La Commune nouvelle : La Plagne Tarentaise

Regroupe donc plus de 3900 habitants et s'étend sur 96,07 km² de part et d'autre de l'Isère. C'est la rivière qui constitue une frontière naturelle entre trois zones bien distinctes : l'adret avec ses nombreux villages et hameaux bénéficiant d'un bon ensoleillement, mais ne possédant pas de station de ski, les villages situés le long de la RN, en fond de vallée, et l'ubac support de la **station de La Plagne.** 

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015, créant la commune nouvelle dispose dans son article 9 qu'elle se substituera aux anciennes communes dans les EPCI dont elles étaient membres. Il s'agit de :

- -la communauté de communes des versants d'Aime
- -du SIVU de la Grande Plagne
- -du SIVU d'assainissement des Granges
- -du SIVU départemental Energie Savoie
- et du syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes-Méditerranée.

#### c)La Station de La Plagne

Jusqu'au début des années 60 toute la vallée, dont l'activité était essentiellement orientée vers l'agriculture connaît un important exode rural qui sera stoppé par l'ambitieux projet d'exploiter le site pour y créer une station de « sports d'hiver ». C'est ainsi qu'en 1960 les conseils municipaux de Bellentre, Aime, Macôt et Longefoy décident de la création d'un syndicat intercommunal dont l'objet est de réaliser une station comportant plusieurs pôles répartis sur tout le territoire.

Selon les informations que j'ai trouvées dans l'ouvrage « Histoire contemporaine de Bellentre » de Michel Girod, il s'avère que, 10 ans après la création de ce syndicat, aucune réalisation n'avait vu le jour à Bellentre. Aussi le conseil municipal avec à sa tête Monsieur A.Mudry décide « de prendre en main sa destinée et de lancer sa station » et retient pour se faire le site de Montchavin. En 1972, les premiers bâtiments et les premières remontées mécaniques sortent de terre.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

L'auteur souligne que ces remontées mécaniques sont financées par un emprunt communal à taux bonifié et dont les annuités sont remboursées par la SAP. Plus tard, en 1977, le conseil municipal décide de la création de la ZAC des Coches.

Selon une étude du service prospectives territoriales de la DDT et datée de 2009 La Plagne offre côté Tarentaise 53 387 lits touristiques ainsi répartis : 10 000 pour les stations de Montchavin et des Coches, 12 000 pour Aime et 33 000 pour les stations d'altitude. La station est reliée aux Arcs par le « Vanoise-express ». Elle est toujours gérée par le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) et exploitée par la SAP. Elle comporte 10 stations : 4 stations villages et 6 stations d'altitude réparties sur 3 communes : La Plagne Tarentaise, Aime et Champagny en Vanoise.

# B)la demande de modification des limites communales

Datée du 10 juillet 2020, elle émane d'un collectif d'anciens élus de Bellentre qui a réuni les signatures de plus d'1/3 de la population de l'ancienne commune et renouvelée comme indiqué ciavant.

# a)La Procédure

Les modalités de mise en œuvre d'une procédure de modification des limites territoriales d'une commune sont définies aux articles L 2112-2 et s. du CGCT. Elle comprend outre l'enquête publique, l'institution d'une commission consultative dont les membres choisis parmi les personnes éligibles au conseil municipal de la commune et élues selon les mêmes règles que les conseillers municipaux des communes de moins de 2500 habitants.

Cette commission de 15 membres (chiffre arrêté en fonction de la strate démographique de la commune) a été instituée par un arrêté préfectoral du 11 juillet 2023, et les électeurs convoqués à l'élection de ses membres par un arrêté préfectoral du 12 juillet 2023. L'élection a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Au terme de ses trayaux elle donnera son avis à Monsieur le Préfet.

#### b)la demande de modification

Elle excipe du fait que la fusion a été décidée sans consultation préalable de la population, laquelle après 4 ans d'existence de la commune nouvelle, a été déçue.

De nombreux griefs sont soulevés à l'encontre du fonctionnement de la commune nouvelle.

- > Les prix l'eau et de la taxe foncière ont connu d'importantes augmentations, alors que dans un même temps les services à la population se seraient détériorés.
- Pour ce qui est de l'entretien des routes et surtout de leur déneigement, les demandeurs font valoir que l'organisation des services techniques n'est pas adaptée à la situation géographique du secteur (zone de montagne dont les voies de communication nécessitent un entretien important, et concomitant sur tous les villages). Or, le regroupement des services techniques au lieu dit « La Grangette » sur la route de La Plagne, à 6 km de Macôt augmente beaucoup les délais d'intervention, mais aussi les dépenses de personnel.
- > Ils imputent également à la nouvelle commune la fermeture d'une classe de l'école de Bellentre suite aux dérogations accordées pour l'accueil des élèves dans celle de Macôt.
- ➤ Ils affirment aussi que le compte administratif 2018 de La Plagne Tarentaise montre que Macôt était très endettée et qu'elle compterait sur les communes fusionnées pour réduire ce taux d'endettement qui devrait atteindre 80 % de son excédent brut d'exploitation en 2022.
- > Enfin ils déplorent des investissements très importants, pas toujours utiles et en tout cas fléchés sur La Plagne

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Se fondant sur le fait que Bellentre a « su démontrer au cours de ces 60 dernières années sa capacité à prendre en main sa destinée », et sur la bonne santé des finances de la commune, avant la fusion, les requérants estiment que le retour à l'indépendance qui est demandé ne constituera pas un obstacle majeur au développement de la commune.

# L'ENQUETE PUBLIQUE

#### 1°organisation

Lors d'une réunion qui s'est tenue à la sous-préfecture d'Albertville, Monsieur le Sous-Préfet m'a remis le dossier, et nous avons fixé ensemble les conditions de déroulement de l'enquête publique.

Ces modalités ont été reprises dans l'arrêté préfectoral du 8 août 2023 qui a prévu que l'enquête publique se déroulerait du lundi 2 octobre au mercredi 18 octobre 2023 inclus. Les dossiers accompagnés d'un registre côté et paraphé par mes soins étaient mis à disposition du public dans les trois mairies annexes de La Côte d'Aime, Valezan et Bellentre ainsi qu'à la mairie de Plagne Tarentaise – siège d l'enquête.

Ils pouvaient y être consultés aux jours et heures d'ouvertures de ces mairies à savoir :

- -La Plagne Tarentaise du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
- -mairie déléguée de Bellentre le lundi de 13h30 à 17h
- -mairie déléguée de La Côte d'Aime le mardi de 13h30 à 17h
- -mairie déléguée de Valezan le jeudi de 13h30 à 17h.

Les observations pouvaient être consignées sur ces registres, et je pouvais également les recueillir lors des permanences prévues :

- A la mairie de La Plagne Tarentaise le lundi 2 octobre de 9h à 12h, et le mercredi 18 octobre de 14h à 17h,
- à la mairie déléguée de Bellentre le lundi 9 octobre de 14 h à 17h
- à la mairie déléguée de La Côte d'Aime le mardi 10 octobre de 14h à 17h
- à la mairie déléguée de Valezan le jeudi 5 octobre de 14h à 17h.

L'article 5 indiquait que ces observations pouvaient m'être également adressées par courrier à la mairie de La Plagne Tarentaise ou par mail à l'adresse commissaire.enqueteur.bellentre@gmail.com

# Affichage et publicité

Conformément aux dispositions de l'article R.134-12 du Code des Relations entre le Public et l'administration repris à l'article 4 de l'arrêté préfectoral, un avis au public a été publié dans:

- -La Savoie les 14 septembre et 5 octobre 2023
- -Le Dauphiné libéré les 14 septembre et 5 octobre 2023.

Copie de ces avis est jointe en annexe.

De même il a été procédé à l'affichage de cet avis aux lieux habituels d'affichage public à La Plagne Tarentaise (Macôt, Bellentre, Valezan et La Côte d'Aime). Cet avis a également figuré sur le site de la Préfecture organisatrice de l'enquête: <a href="http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquêtes-publiques/Autres-enquêtes">http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquêtes-publiques/Autres-enquêtes</a> et sur le site de la commune <a href="https://www.laplagne-tarentaise.fr">https://www.laplagne-tarentaise.fr</a> huit jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



Un certificat d'affichage signé par Monsieur le Maire est joint en annexe.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral, les 4 registres ont été clos et signés par Monsieur le Maire.

# Composition du dossier d'enquête

- 1-Le dossier comportait les délibérations des 4 communes en vue de créer la commune nouvelle,
- 2-L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- 3-La demande de modification des limites territoriales de La Plagne Tarentaise présentée par plus d'un tiers des électeurs de la commune déléguée de Bellentre, renouvelée 10 août 2021,
- 4-Une notice explicative rédigée par Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- 5-Deux plans de situation,
- 6-Une notice évaluative des impacts de la modification demandée, accompagnée par une note financière de la DGFIP,
- 7-Les textes régissant l'enquête publique
- 8-L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête,
- 9-Les deux arrêtés préfectoraux relatifs à la création de la Commission consultative.

# Le dossier proposé contenait bien tous les éléments relatifs à la procédure, deux plans très lisibles et les textes applicables à l'enquête.

J'ai regretté toutefois que l'appréciation de l'impact de la modification territoriale n'ait pas été plus affinée : pas de précision :

- sur les effectifs des personnels susceptibles d'évoluer avec la modification,
- -pas non plus sur l'importance du parc de véhicules et engins divers qui seront transférés ou qu'il faudra acquérir, alors que cela représente un coût non négligeable.

La note sur les conséquences financières, budgétaires et fiscales préparée par la DGFIP est technique et un peu compliquée, mais surtout elle ne concerne que Bellentre et non La Plagne Tarentaise qui serait pourtant largement impactée par une éventuelle modification de son territoire.

Il est fait remarquer dans une observation reçue par mail, qu'il y a une divergence entre les données de l'étude Agate et cette fiche financière. Selon l'étude du cabinet Agate la trésorerie affectée à Bellentre serait de 3M euros, fin 2021, alors que cette somme correspond, pour les services fiscaux au montant de la trésorerie de La Plagne Tarentaise. Il semble toutefois que le montant de 3M d'euros indiqué par Agate constitue les résultats à la clôture 2018 et non 2021.

Mais il serait bon que de cette observation soit transmise, pour explication complémentaire, aux services de la DGFIP.

Par ailleurs la notice explicative indique que la mairie de Bellentre ne dispose plus de locaux susceptibles d'accueillir les personnels administratifs, et en tire comme conséquence l'obligation d'envisager la construction d'une nouvelle mairie.

Cette présentation ne correspond pas à la situation que j'ai trouvée sur place lors de la permanence que j'y ai tenue. Certes le bâtiment n'est pas très grand mais peut héberger plusieurs bureaux. Dans tous les cas la construction d'un nouveau bâtiment ne m'apparaîtrait pas comme une urgence absolue.

#### 2°Le déroulement de l'enquête

Le déroulement de l'enquête sur 4 sites bien distincts a demandé la mise en place d'une organisation très lourde, de beaucoup de méthode et d'attention pour dupliquer et classer toutes les observations reçues et leurs pièces jointes, afin de satisfaire à l'obligation d'information simultanée de tout le public.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# Je veux remercier ici les personnels de la Mairie de La Plagne et de la sous-préfecture qui m'ont apporté leur aide précieuse pendant les permanences, et tout au long de l'enquête.

Cela étant toutes les formalités prévues par le Code des Relations entre le public et l'Administration ont bien été remplies.

#### a)Les permanences :

5 avaient été prévues à raison de 3 heures chacune. C'était manifestement insuffisant. J'ai été amenée à élargir de 3 heures les plages prévues dans les mairies annexes de Bellentre, Valezan et La Côte d'Aime et malgré cela je n'ai pas été en mesure d'accueillir toutes les personnes qui auraient souhaité me rencontrer. Certes d'autres moyens étaient mis à leur disposition pour me communiquer leurs observations, mais plusieurs ont regretté de n'avoir pu échanger avec moi.

Pendant les permanences j'ai reçu : 105 personnes, et pour répondre à des remarques faites par mail, je veux rappeler que lorsque j'ai constaté l'affluence devant les mairies annexes, j'ai bien compris que je ne pourrai pas recevoir tout le monde, dans le temps imparti. J'ai donc demandé aux secrétaires de la mairie de prendre les noms de toutes les personnes arrivées avant 17h, heure de clôture prévue et de leur faire savoir que je resterai tout le temps nécessaire pour recueillir leurs observations, ce qui a été fait. Je suis restée sur place jusqu'à 20 heures. Je partage toutefois un avis général, il y avait trop de monde, et si certaines personnes indélicates n'ont pas attendu leur tour pour passer en priorité, c'est regrettable, mais il ne m'était pas possible de le contrôler.

Une personne m'a également adressé un mail pour s'étonner « que les autres communes historiques » puissent participer à cette enquête. Je rappelle que les habitants des communes historiques sont aujourd'hui des habitants de La Plagne Tarentaie et à ce titre ils pouvaient bien sûr s'exprimer dans le cadre de l'enquête, comme d'ailleurs toute personne qui y a intérêt.

Plusieurs résidents secondaires se plaignent de n'avoir eu connaissance de l'organisation de l'enquête qu'occasionnellement. Ils s'étonnent de n'avoir pas été avertis individuellement. J'ai décrit ci-avant les règles de publicité et d'affichage applicables à cette procédure. Elles ont bien été respectées comme en attestent les parutions dans les journaux, et pour ce qui est de l'affichage par les attestations signées par Monsieur le Maire.

D'autres personnes enfin n'ont pas compris pourquoi elles n'avaient pu participer à l'élection de la commission consultative. J'ai également écrit plus avant que ces règles procédurales sont définies par les articles L 2112-2 et suivants du CGCT. Je ne me prononcerai nullement sur les modalités du déroulement de cette procédure qui est distincte de l'enquête publique que je conduis.

Toutes les personnes qui l'ont souhaité ont donc pu faire valoir leurs observations avant la clôture de l'enquête.

## b)Les observations écrites

#### J'ai reçu :

- 255 mails
- 8 courriers
- 4 mentions ont été portées aux registres

Soit un total de : 372 observations

Sur ces 372 observations, 3 n'ont pas été publiées car elles contenaient des propos diffamatoires, n'ayant pas cours dans une enquête publique, 5 n'ont pu être exploitées leur texte étant complètement indigent. Enfin 3 autres visaient soit à se renseigner sur la procédure, soit à s'exprimer plus généralement sur les mesures que les collectivités seront amenées à prendre face notamment au changement climatique et aux impacts qu'il aura sur toute la vie et l'économie de vallée, qui devront nécessairement être concertées.

- 238 Observations soutiennent la demande de modification territoriale soit 64,5%
- 131 demandent le maintien de la situation actuelle soit 35,5%

Recu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



Ces résultats confirment ceux de l'élection à la Commission consultative du 1er octobre dernier, mais l'analyse des mails apporte des informations supplémentaires. J'ai pu constater que le sens des avis diffèrent selon que les personnes soient résidentes permanentes ou secondaires, et qu'elles demeurent à Bellentre chef-lieu, dans les deux stations de Montchavin-Les Coches ou dans une des trois autres communes historiques. Sur 1 panel de 100 mails choisis parmi les « favorables à la modification » on compte:

- 69 habitants de Bellentre (chef-lieu et villages),
- 21 sont des résidents secondaires dans les stations de Montchavin et des Coches,
- 1 est de Macôt et 1 autre Aime.
- 8 n'ont pu être localisés

#### Pour un même panel mais d'opposants à la modification :

- 46 sont identifiés comme résidents secondaires,
- 15 sont de Bellentre,
- 9 de Valezan,
- 5 de La Côte d'Aime
- 6 de Macôt.
- 19 n'ont pu être localisés avec certitude.

On constate que les habitants permanents du chef-lieu et des autres villages sont davantage favorables à la modification, alors que les résidents secondaires de Montchavin, Les Coches se sont bien mobilisés contre le projet.

Les habitants de Valezan et La Côte d'Aime (les 2 communes du versant soleil, c'est-à-dire sans station de ski) se mobilisent aussi pour le maintien de la fusion.

A côté de ça les Macôtais ne se sont pas sentis vraiment concernés par cette enquête, je n'ai que très peu d'observations de leur part.

## 3°)Analyse de ces observations

# A) émanant personnes demandant la modification :

Ces <u>238</u> observations soulèvent de très nombreux griefs à l'encontre du fonctionnement de la commune nouvelle. J'en transcris ci-après une liste classée par grandes thématiques.

J'ai également fait apparaître en italique des extraits de participations écrites illustratrices des ressentis des personnes ayant souhaité s'exprimer.

Enfin, pour plus de lisibilité, j'ai conclu l'exposé des différents thèmes par mon commentaire.

# a)°Le fonctionnement et les prestations des services

Je tiens à préciser qu'aucune des remarques mentionnées ci-après concerne les agents territoriaux qu'ils soient administratifs ou techniques, ni dans leur compétence, ni dans leur comportement, c'est seulement l'organisation des services qui est visée.

#### les services administratifs

C'est principalement la faible amplitude horaire de l'ouverture des bureaux de la commune déléguée de Bellentre qui semble poser problème, et le fait que tous les dossiers ainsi que le cadastre ont été transférés à la mairie de La Plagne Tarentaise. Il ne serait plus possible d'y obtenir les renseignements souhaités.

« La mairie de Bellentre est toujours fermée n'importe comment il n'y a plus rien ».

Recu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

« Ma fille est en pleine rénovation d'une vieille grange sur Bellentre, quelle galère pour avoir des informations sur les travaux, la mairie de Bellentre est toujours fermée, tout est regroupé à Macôt »

#### Le CE:

Ayant côtoyé les services pendant toute la durée de l'enquête j'ai apprécié leur compétence et leur disponibilité. Alors certes l'ouverture actuelle de la mairie paraît insuffisante, mais une autre organisation peut toujours être envisagée pour répondre aux attentes des habitants. Il faudrait sans doute faire une expérimentation sur une 2ème demi-journée d'ouverture et en tirer les conséquences.

A noter que cette question des horaires d'ouverture n'est pas soulevée pour les deux autres mairies annexes.

#### les services techniques.

C'est essentiellement ce point qui cristallise les mécontentements Il comporte deux volets : d'une part l'exécution des travaux et d'autre part l'organisation des services.

<u>Sur le premier point</u>, il est reproché un mauvais entretien des voiries, leur déneigement tardif –notamment dans les hameaux-, mais aussi leur désherbage, on mentionne également l'insuffisance, voire l'absence de fleurissement, des décorations de Noël et un cimetière laissé à l'abandon. Cette remarque vaut aussi bien pour le Chef-lieu et les villages de fond de vallée que pour les stations.

« Le déneigement de cette route est déplorable, voire inexistant.. » On parle ici du hameau de la Grange, ou encore : « les hameaux sont laissés à l'abandon concernant le fleurissement d'été, l'entretien des routes communales et plus important encore le déneigement... »

On le verra dans le chapitre suivant consacré aux observations « contre la modification territoriale », cette question de l'entretien des communes et hameaux (voiries, bâtiments et espaces publics...) est très controversée. Des photos ont été versées au dossier pour appuyer les commentaires des uns et des autres, elles sont très parlantes et renseignent bien sur les désordres, même si pour ma part je n'ai noté aucune négligence lors de ma venue sur place. Il m'est expliqué dans une note déposée lors d'une permanence que : « l'entretien de la commune déléguée de Bellentre absent pendant des mois a pris une accélération sans précédent depuis 3 semaines. En effet il fallait présenter au mieux la commune pour les élections et surtout l'enquête publique. »

le second point concerne l'organisation des services.

L'installation du centre technique au lieu dit « La Grangette » sur la route de La Plagne entraîne des déplacements très importants pour les équipes d'intervention compte tenu des distances entre les différents villages. Les conséquences de cet état de fait sont à trois niveaux :

- il faut plus de personnel. Selon un opposant à la fusion qui reprend dans son mémoire les conclusions du cabinet Agate, la masse salariale serait passée de 4,473M d'euros lors de la fusion à 5,9M d'euros en 2022. Cela représente une progression de + de 30%.
- le coût en matériel est aussi plus élevé (il est nécessaire de disposer de davantage d'engins pour couvrir le territoire)
- > et le fonctionnement peu écologique

«Les employés communaux passent plus de temps sur les routes qu'à pouvoir exercer leur métier, en cause la localisation de leur lieu d'embauche. »

«Déneigement effectué en dépit du bon sens (on revient le lendemain pour passer des journées entières à voyager de la neige avec une chargeuse et 4 chaînes qui détériorent l'enrobé...sans parler de la consommation de carburant. »

Reçu en préfecture le 12/01/2024



On parle toujours ici du regroupement des services communaux à la Grangette :

« ...donc éloigné de Bellentre et des hameaux qui la constituent...Résultat les employés utilisent des voitures diesel anti-écologiques pour se rendre sur les lieux où ils ont à travailler. L'efficacité et le temps de travail s'en ressentent. »

« Nos employés communaux qui montent à La Plagne pour revenir sur Bellente. Prix des véhicules, essence, usure, temps de perdu, sans compter l'impact carbone qui est important de nos jours. »

« avant les employés de Bellentre étaient à 20minutes maximum de leur point de travail, aujourd'hui ils arrivent à faire jusqu'à 1h30 à 2h/jour de transport l Enorme perte de temps et énorme impact écologique car ils ont bien sur des véhicules thermiques. »

« Méconnaissance des localités et absence de réactivité en cas de problème. A la suite de la grave pollution d'un cours d'eau, les services centralisés à Macôt ont mis 10 jours pour intervenir. La gravité du dommage est telle que police de l'eau, gendarmerie étaient sollicités...mais 10 jours d'attente car le message était resté à Macôt ».

#### Le CE

La localisation du bâtiment hébergeant les services communaux sur la route d'accès à La Plagne depuis Macôt occasionne aux personnels d'importants déplacements sur ce vaste territoire puisqu'ils sont amenés à intervenir sur les 2 versants, de part et d'autre de la RN, voie souvent difficile à franchir en période hivernale.

C'est un point très important à une période où on essaie de minimiser les déplacements pour des raisons économiques et écologiques. Il faudrait donc réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées, étant entendu que la question n'est pas seulement liée à la modification territoriale puisque qu'elle que soit l'issue de la procédure, La Plagne Tarentaise devra toujours intervenir sur La Côte d'Aime et Valezan, et Bellentre sur ses deux stations historiques.

# b)°les investissements et subventions critiqués

Avant d'examiner ci-après les différentes observations reçues à ce sujet je veux souligner qu'il n'appartient pas au commissaire enquêteur en charge d'un dossier sur une demande de modification territoriale de se prononcer sur la pertinence des investissements qui relèvent de la compétence des collectivités. Il lui importe seulement de vérifier si d'éventuelles inégalités manifestes de traitement existent entre les différents secteurs de la commune.

Ceci dit les principales critiques reçues se focalisent sur trois réalisations ou projets, et sur l'attribution d'une subvention jugées exorbitants, inutiles et obérant d'autres financements sur différents secteurs et notamment Bellentre pour des projets moins coûteux et correspondant pourtant davantage aux attentes des habitants.

le stade de rugby réalisé à Plagne-Centre et destiné à l'entraînement estival des grandes équipes. Cet équipement, dont l'usage est déjà limité à la période estivale compte tenu de sa localisation ne serait pas accessible aux équipes locales et d'ailleurs impraticable actuellement, alors que son coût s'élevait à 650 000 euros,

« Macôt : stade de rugby à Plagne-Centre (600 000 euros) inexploitable à ce jour et interdit aux gens de la commune »

# Le CE

Je ne souhaite pas m'exprimer sur ce 1<sup>er</sup> point, car, je ne sais pas quelles étaient les intentions de la municipalité lors de cette réalisation, et quelle est la situation actuelle de l'équipement. Dans une

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



réponse sibylline aux « habitants de Bellentre », qui figure dans les pièces déposées lors d'une permanence, la municipalité actuelle se limite à soutenir : «Ce stade qui fait tant parler les sécessionnistes a coûté 650 000 euros, soit moins cher que le fameux rond-point de Montchavin, tant vanté par un ancien maire... » Selon l'adage « comparaison n'est pas raison » et je ne dispose pas d'élément sur l'intérêt de cet équipement.

Je comprends bien que cet investissement est mis en parallèle d'autres besoins manifestes comme l'entretien du stade de Bonconseil nettement, moins onéreux et utilisable par les jeunes locaux, mais, dans la « Lettre ouverte des élus de la majorité » il est indiqué que plusieurs autres aménagements sportifs ou ludiques ont été réalisés pendant la période ou sont en projet. Sont cités :

- -la création d'une aire de jeux à Montchavin, pour un coût de 50 000 euros
- -la création d'un e-spot VTT aux Coches pour 25 000 euros
- -Un terrain de volley aux Coches pour 22 400 euros.

Même si les sommes visées dans ces exemples ne sont pas comparables, on voit bien que l'ancienne commune de Bellentre n'est pas oubliée dans les investissements.

Pour ce qui est de ce stade, je pense toutefois que si son état le permet, il faudrait envisager d'étendre son utilisation à d'autres clubs, mais ce n'est qu'une suggestion.

➢ le projet de réalisation à Plagne-Soleil de 60 appartements destinés aux saisonniers de La Plagne pour un coût de 5 000 986 euros,

« Pour nos saisonniers aux Côches la commune nous informe qu'ils nous mettent un terrain à disposition, puis entre socio-pros il fallait monter une SCI et créer nous-mêmes le bâtiment. Nous venons d'apprendre qu'un bâtiment a été acheté avec un prêt pour réaliser ce projet, pour un montant d'environ 6 000 000 d'euros à Plagne-Soleil »

« Pour nos saisonniers des Côches il faut savoir qu'il y a 41 minutes en voiture pour s'y rendre... »

# Le CE

La question du logement des saisonniers constitue un problème récurrent en station. On ne peut dès lors que se féliciter de ce projet, pour lequel il m'a été indiqué lors d'une permanence que la commune avait pu profiter d'une circonstance tout à fait exceptionnelle lors de son acquisition qui répond bien à une demande des professionnels. Bien sûr, on comprend que la distance est bien trop importante pour être parcourue, en fin de journée pour le personnel travaillant sur le secteur de Montchavin Les Côches, mais ne pourrait-on pas envisager de faire fonctionner une remontée mécanique qui lui serait réservée, et lui permettrait de rejoindre la nouvelle résidence, ou un système de navettes. Cela existe dans d'autres stations.

Si cette solution était écartée la question du logement des saisonniers devra être examinée par l'actuelle municipalité ou celle de Bellentre.

➤ la couverture pour 730 000 euros d'un chemin le long du bâtiment Neige et Soleil dont on dit qu'il reste éclairé toute la nuit.

« Pourquoi avoir construit une rampe à Montchavin ...qui reste allumée toute la nuit en saison, comme en intersaison ?

# Le CE:

Le chantier du chemin du Paradisio aurait en fait coûté 814 000 euros, mais Neige et Soleil aurait pris 179 000 euros à sa charge, ce qui ramène la dépense de la commune à 635 000 euros. C'est ce qui ressort d'une « note d'information aux bellentraises et bellentrais » rédigée par les opposants à la modification territoriale. Ils expliquent que:

« Compte tenu de la pente importante du chemin dans sa partie supérieure, l'option couverture a été retenue pour sécuriser la circulation piétonne et faciliter son entretien en période hivernale. La couverture a coûté 105 000 euros ».

Recu en préfecture le 12/01/2024

ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Publié le

A l'évidence il y a un manque de communication et d'information qui alimente de fausses idées. Tel que présenté ci-dessus l'équipement semble tout à fait bien pensé, même si ce n'est pas une raison pour l'éclairer toute la nuit.

> et enfin attribution d'une subvention de 35 000 euros au cercle d'échecs du bassin annemassien.

« La Plagne Tarentaise a octroyé une subvention de 40 000 euros à notre club local d'enfants skieurs...ensuite une subvention de 35 000 euros à ce fameux club d'échec qui n'est même pas sur place ».

Pour ce qui est de la subvention au club d'échecs la délibération du conseil municipal stipule qu'elle vise à rémunérer l'organisation d'une compétition à laquelle vont assister de nombreuses personnes. C'est donc le coût d'une animation estivale...

# c) Le fléchage des investissements sur La Plagne - Bellentre oubliée

Ainsi que je l'indiquais au paragraphe précédent la population de Bellentre semble ressentir un véritable manque d'équité pour ce qui est des investissements. Bellentre serait oubliée. On cite le rejet injustifié de demandes de petits financements. Dans l'exemple ci-dessous on parle de participation de la commune pour des bennes à tout venant et à végétaux :

« elles nous ont été octroyées au printemps pour notre journée d'embellissement, mais refusées à l'automne pour le motif que cela n'était pas prévu dans le budget, coût estimé 500 euros »

« L'entretien de nos deux stations-villages de Montchavin et Les Coches est négligé au profit des stations d'altitude liées à la commune de Macôt »

« ...nous sommes devenus, bien qu'ayant amené une dot énorme tant en argent qu'en territoire de remontées mécaniques, une des petites sœurs, sans grande importance d'un chef-lieu qui travaille surtout pour le service de la station de La Plagne »

# Le CE

Dans sa note déposée le 18 octobre le maire délégué de Bellentre rappelle les réalisations et investissements au profit de tout le territoire de la commune nouvelle :

- régie des transports avec des navettes gratuites,
- la cantine centrale qui fournit les repas à toutes les écoles,
- la police municipale qui assure la sécurité dans tous les secteurs, et ceux qui concernent plus particulièrement Bellentre :
- la MAM installée à Bonconseil, ...
- dans les stations de Montchavin et Les Coches les crèches et garderies
- l'achat d'un cabinet médical pour 268 000 euros doté d'un matériel de radiologie (100 000 euros),
- ainsi que d'une nouvelle fraise à neige pour 200 000 euros, .... Si l'on ajoute à cette liste
- > le raccordement à la STEP des secteurs de Bonconseil et de Plan des Forches pour une estimation d' 1M d'euros.
- le redimensionnement du réseau d'eaux usées de l'observatoire aux Coches.

C'est plus de 3M d'euros qui ont été investis, chaque année à Bellentre. D'ailleurs en 2020 l'Etat a accompagné ces investissements à hauteur de 115 000 euros sur un coût total de 722 000 euros. Tout au plus pourrait-on reprocher une insuffisante concertation locale, préalable aux choix

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



réalisés, mais pas une absence de financements. D'ailleurs en matière d'assainissement de nombreux projets sont à l'étude pour l'an prochain :

Certes il reste sans doute à faire, comme la réfection de la place du Carreau aux Coches inscrite au budget depuis 2020 pour 1,5M d'euros, mais elle est en projet et de toute façon tout ne peut se faire en même temps.

Sur un autre plan, la nouvelle école de Bellentre, fait couler beaucoup d'encre depuis 2016 date de la fermeture d'une classe primaire par l'Académie du fait de la réduction des effectifs de 59 à 48 élèves. Les requérants imputent cette baisse d'effectif aux dérogations accordées trop facilement par le maire de Macôt. Par la suite les enseignantes ont demandé lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école du 23 juin 2020 la réalisation du projet de fusion des deux écoles maternelle et primaire demandé depuis 4 ans pouvait être réalisé, dans un but d'efficacité pédagogique. Les travaux ont bien été réalisés pour 430 000 euros, mais ils ne semblent pas satisfaisants car les classes se trouvent sur plusieurs niveaux, et surtout que faute de place la cour de l'école et le préau occupent l'ancien stade de la commune.

# d)l'absence de dialogue avec élus

Les exemples ci-dessus mettent en évidence un déficit de communication et de relation avec les élus. Il est reproché à certains maires délégués de ne pas être suffisamment présents sur les villages et les hameaux et de ne pas être à écoute des administrés.

- « Que font les élus ?...rien »
- « Le maire délégué ne vient pas dans les hameaux »
- « Mais ce qui est très agaçant c'est le fait que les membres de l'équipe municipale, tout comme le maire délégué ne portent aucune attention à nos remarques, à nos appels et même à nos courriers »

#### Le CE

Bien évidemment l'élargissement des territoires modifie les relations entre habitants et élus. Le maire délégué de Bellentre explique sur ce point dans une note déposée lors de notre entretien du 18 octobre :

« Au début du mandat, en tant que maire délégué j'ai assuré une permanence de deux ½ journées par semaine. Au regard de l'absence de visiteur un dispositif de rendez-vous à la demande, en mairie où sur le terrain a été mis en place et donne entière satisfaction aux pétitionnaires qui n'ont donc ainsi pas besoin de se déplacer à Macôt. »

On ne peut plus soutenir, comme c'est parfois le cas dans les observations, que :

« Pour les habitants ce lieu est un premier contact pour obtenir de l'information, pour réaliser des tâches administratives, pour rencontrer éventuellement les élus... »

Certes dans le passé la vie de village permettait un autre rapport entre les personnes. On se croisait régulièrement dans les rues, les manifestations... et on s'interpelait plus familièrement, sans avoir à se rendre systématiquement à la mairie.

Maintenant c'est une autre dimension à laquelle il faut s'adapter, beaucoup de démarches administratives se font sur Internet, et le site de la commune nouvelle qui est bien tenu donne beaucoup de renseignements. Si l'on ajoute à ces sources d'information l'organisation de proximité instaurée par le maire délégué il y a tout lieu de penser que le dialogue pourrait se renouer.

Alors c'est vrai que des problèmes comme celui de l'école ci-avant mentionné auraient sans doute pu être évités si tous les acteurs de terrain avaient été consultés et associés au projet.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Une autre polémique s'est installée qui porte sur le montant des indemnités des élus, et l'attribution de véhicules de fonction. Dans son document de mai 2023, le Collectif des anciens élus conteste les chiffres qui figurent dans la lettre de la majorité. Les tableaux ci-après en attestent. Je ne dispose pas de la délibération du conseil municipal ayant fixé ces montants, mais je n'ai pas souhaité pousser plus loin les investigations sur ce sujet dès lors que d'une part les élus n'ont pas entendu répondre à ces allégations, que d'autre part les rémunérations des élus sont strictement encadrées par le CGCT, et les délibérations qui les fixent soumises au contrôle de légalité et qu'enfin cette affaire n'est qu'un épiphénomène par rapport au sujet de cette enquête publique.

# e) La charte de la Commune nouvelle

C'est un thème abordé par les partisans de la fusion comme par les requérants de la modification. Les pétitionnaires excipent de ce qu'elle n'est pas respectée pour demander le retrait des territoires de la commune déléguée, les personnes favorables à la modification pour souhaiter sa nécessaire réécriture. La Charte c'était un peu le contrat de mariage, ne pas le respecter c'est s'exposer au divorce. C'est ce que ressentent beaucoup de bellentrais et belentraises comme celle qui écrit :

« Bellentre n'est pas une commune déléguée, mais une commune annexée étant donné que la Charte fondatrice de la fusion a été bafouée »

Toutes les contributions n'utilisent pas des mots aussi forts, mais l'esprit reste le même. Trois points sont abordés :

Le cumul des mandats de maire et de maire délégué,

#### Le CE

Les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2113-12-2 du CGCT disposent que « Les fonctions de maire de la commune nouvelle et de maire délégué sont compatibles. Leur indemnité n'est pas cumulable. » Ces dispositions ont été introduites par la loi du 1<sup>er</sup> août 2019, soit postérieurement à la signature de la Charte dont l'article 3.1 du titre 1 avait posé le principe de l'incompatibilité de ces deux fonctions « Conformément aux dispositions légales ». Mais s'imposaient aux élus de 2020.

> La première adjointe est issue de la même commune historique que le maire

# Le CE

Sur ce deuxième point je ne trouve rien dans le CGCT qui s'y oppose. Je note toutefois que cette exigence n'est pas très réaliste et sa mise en œuvre sera compliquée dans un contexte de scrutin de liste à la proportionnelle.

> L'absence de la dotation locale

#### Le CE

L'article 9 du titre II de la Charte prévoyait le versement dune dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation locale aux communes annexes. Manifestement cet engagement n'a pas été respecté et c'est bien dommage car pouvoir disposer de ces deux types de dotations aurait permis aux communes annexes de continuer à participer plus activement à la gestion communale dans certains domaines comme l'animation, et de maintenir ainsi un lien social, et un dialogue entre la population et l'équipe municipale. Cela répondrait bien aux attentes qui se sont manifestées.

> Enfin le choix des communes partenaires de cette fusion ne semble pas le bon.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

« Comme habitant de LCA, en 2015, il m'aurait semblé largement plus logique que LCA et Valezan se regroupent avec Aime plutôt que Macôt et Bellentre.... »

« ...J'aurais plutôt été favorable à une fusion avec les communes de Landry et de Peisey-Nancroix qui étaient sensiblement de taille égale.. »

#### Le CE

Sur le papier ces deux avis sont bien recevables, car. Bellentre, Landry et Peisey Nancroix présentent beaucoup de points communs, elles sont de tailles comparables, et sont reliées par le Paradiski, mais je ne trouve rien dans ce dossier qui laisse à penser que les anciens élus de Bellentre aient engagé des démarches dans ce sens, et rien ne dit non plus que ces partenaires aient accepté une telle union.

# f)Le respect des résultats du vote à la commission consultative

J'ai expliqué ci-avant que la constitution de la commission consultative et l'enquête publique sont deux phases différentes de la procédure. La première offre aux personnes inscrites sur les listes électorales la possibilité de désigner des représentants qui seront chargés de donner un avis sur le projet.

L'enquête publique est plus largement ouverte à toute personne qui peut y avoir un intérêt, sans justifier ni de son identité, ni d'un lien quelconque avec le projet. Elle donne un éclairage différent de la situation qu'elle permet d'expliquer, même si au cas d'espèce les résultats du scrutin se confirment lors de l'enquête publique.

Mais, dans tous les cas ce ne sont que des avis, qui ne lient pas le Préfet, autorité compétente pour statuer sur la demande.

Alors certes comme cela a été écrit :

« Si l'on reprend la règle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qu'on la transpose à la toute petite échelle de la commune la simple volonté de la majorité des habitants de la commune de reprendre leur liberté suffirait à entériner la défusion »

Mais encore faut-il que la procédure de « défusion » respecte la loi.

Comme le rappelle la notice de présentation figurant au dossier, le contrôle que le juge administratif serait amené à exercer sur la décision de l'autorité préfectorale est un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation. C'est dire qu'il doit vérifier tous les faits qui l'on motivée.

Adapté à la situation de ce dossier, l'expression du public lors de l'enquête, des habitants de Bellentre lors du vote du 1<sup>er</sup> octobre, constituent bien sur des éléments de fait mais qui ne sont pas exclusifs. La décision doit prendre en compte tous les arguments développés dans la demande mais aussi le facteur historique de la fusion, les circonstances géographiques, la configuration des lieux, et les arguments économiques et financiers.

Tous les arguments de la demande de modification territoriale ont été largement repris et développés au cours de l'enquête, et je me suis attachée à la retranscrire, les expliquer et les éclairer de mon analyse.

#### g) fortes hausses du prix de l'eau et des Impôts locaux

En réponse aux allégations d'augmentations des prix de l'eau et des impôts fonciers, le maire délégué de Bellentre verse au dossier, lors de notre entretien du 18 octobre, une publication qui explique que maintenant, et ce n'était pas le cas avant, le tarif de l'eau doit financer le service de l'eau, de même que le tarif de l'assainissement doit financer le service de l'assainissement, sans

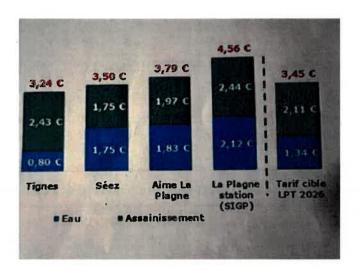
hliá la



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

transfert du budget général. C'est-à-dire que les gros investissements qui sont nécessaires (les prévisions font état sur Bellentre de 2,7M d'euros pour l'eau et 2,2M d'euros pour l'assainissement à l'horizon 2026) impliquent une hausse tarifaire sur la période de l'ordre de 29%.

Le tableau comparatif ci-dessous montre que le tarif ciblé pour LPT, s'établirait à 3,45 euros /m3, pour 2026 et comment se situe La Plagne Tarentaise par rapport aux autres collectivités voisines, en ce qui concerne le prix de l'eau.



# Le CE:

Cette information est bien pertinente, d'autant qu'elle précise que la question des tarifs de l'eau ne se posera plus dès 2026 date à laquelle la compétence sera transférée obligatoirement à la COVA à laquelle la commune de Bellentre continuera à adhérer si elle retrouve son indépendance. A ce moment-là les tarifs seront uniformisés.

Il est d'ailleurs surprenant d'arguer de ces augmentations des prix puisque le regroupement des collectivités locales comme leur fusion ont toujours pour corollaire l'harmonisation des prix et notamment du prix de l'eau répondant ainsi au principe de l'égalité des citoyens devant les charges. Les élus à l'origine de la fusion qui sont aujourd'hui les demandeurs de la modification savaient tout cela, comme ils étaient informés des tarifs des autres communes, ils ne pouvaient ignorer qu'il y aurait un « lissage progressif » à Bellentre.

Bien sur ce système est profitable à certains, et défavorable à d'autres, mais c'est bien dans cet esprit qu'a été signée la Charte. Elle inscrit en effet, dans son préambule que la construction de la commune nouvelle se fait : « autour d'un véritable projet politique pour vivre ensemble <u>dans un esprit de solidarité. »</u>

Concernant les impôts la plupart des observations reçues restent vagues et se limitent à : «...augmentation sur les taxes...pour en avoir aucun profit de plus qu'il y avait avant. »

Toutefois plusieurs personnes ont déposé des documents à ce sujet et notamment l'étude réalisée par le cabinet Agate. Concernant la taxe foncière l'étude faisait état pour la commune de Bellentre d'un taux à 11,67% à l'horizon 2020. La publication plusieurs fois citée, établie par les opposants à

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



la modification territoriale, propose un tableau sur l'évolution de la taxe foncière depuis 2015 jusqu'à 2022 dont il ressort bien que seule la taxe départementale a augmenté en 2021. La taxe communale cette même année était de 11,68%. Il est d'ailleurs expliqué dans la lettre ouverte au collectif d'anciens élus :

« ...une harmonisation est prévue dans le cadre de la commune nouvelle. Là aussi il s'agit d'aboutir à une équité de traitement entre tous les habitants de La Plagne Tarentaise. Cette harmonisation s'effectue sur 12 ans et est compensée progressivement par l'Etat. »

Campionsière Propriétés bâtics	Progression base de calcul (décision DOMP)	Taux départemental	total
2013		11,03	21,47
2016		11,03	21,47
2017	0,53%	11,03	21,08
2018	1,06%	11,03	22,09
2019	2,28 %	11,03	22,71
5050	1,20%	11,03	22,71
2021	0,17%		21,02
2022	5,07 %	91111111	21,12

#### h)Capacité de la commune de Bellentre à s'administrer

## Le CE:

Un large public favorable à la modification est convaincu que Bellentre pourra tout à fait bien se gérer, après avoir retrouvé son autonomie. Il fait référence à d'autres communes comparables qui bien qu'appartenant à un vaste domaine comme celui des Arcs sont restées indépendantes. C'est le cas de Villaroger, Landry et Peisey Nancroix notamment.

La première est une toute petite station (moins de 400 habitants,) et compte moins de 1000 lits touristiques, mais elle est directement reliée au domaine des Arcs. Son économie est certes tournée vers le tourisme, mais aussi le pastoralisme avec 5 exploitations agricoles. Elle héberge en outre une centrale hydroélectrique.

La situation de Landry et Peisey Nancroix est un peu comparable, mais ce sont deux communes qui supportent l'ensemble de ces deux stations complètement incorporées au grand domaine des Arcs, représentant plus de 12 000 lits, et se situant à plus de 1650 m d'altitude.

Pour les requérants, Bellentre, comme par le passé, tirerait ses ressources de ses 2 stations-villages représentant 10 000 lits touristiques, et reliées aux deux grands domaines des Arcs et de La Plagne. C'est certainement un emplacement de choix au cœur du Paradiski, et la commune a toujours montré son dynamisme et ses capacités à prendre son destin en main. Ce fut le cas lors de la création en 1970 des deux stations-villages, mais la situation a évolué.

Maintenant, l'Etat encourage vivement les collectivités à se regrouper pour affronter les évolutions économiques, sociétales et bien sur climatiques.

C'est particulièrement vrai pour des communes comme celle de Bellentre qui doit prendre en compte pour son développement futur ces nouvelles conditions climatiques : enneigement plus

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



aléatoire sur les secteurs de plus basse altitude, changement des mentalités et des exigences plus qualitatives d'une clientèle soucieuse de l'écologie. Cela représente autant de transformations qui vont amener à repenser les investissements.

Selon le maire de La Plagne Tarentaise, c'est bien toutes ces raisons qui ont favorisé le rapprochement des élus et qui ont débouché sur la fusion. Il écrit en effet, dans sa contribution versée au dossier :

« Très vite nous nous rendons compte que les difficultés de rester seul pour certaines communes sont de plus en plus compliquées, comme je siège dans différentes instances comme l'intercommunalité ou le SIGP, je suis rapidement en contact avec Anthony Favre et d'autres élus, ce dernier me fait part de la situation de plus en plus compliquée de sa commune et me dit que fusionner avec plusieurs communes serait une solution d'avenir »

#### Le CE

Alors, même si aucun élément du dossier, et notamment la note de la DGFIP, permet aujourd'hui de penser que la situation financière de Bellentre serait catastrophique en cas de retrait de La Plagne Tarentaise, tout laisse à penser que la période de retour à l'autonomie sera un peu compliquée, ce dont plusieurs personnes se doutent mais qu'elles acceptent.

La commune devrait reconstituer tous ses services, pourvoir à leur hébergement dans des conditions acceptables, acquérir tous les engins nécessaires à leur fonctionnement, et en même temps faire face aux dépenses courantes dans le contexte financier de reprise des emprunts antérieurs à la fusion et dont le capital restant dû s'élève à 1 951 678 euros.

Elle reprendrait aussi les emprunts souscrits par la commune nouvelle pour le financement des investissements réalisés sur son territoire et dont le capital restant dû est de 1 773 333 euros au budget général, de 573 789 euros au budget annexe de l'eau et 234 771 euros au budget annexe de l'assainissement.

En recette, elle bénéficierait d'un reversement de l'ordre de 742 275 euros qui lui serait attribué dans le cadre de la répartition de la trésorerie. La fiche DGFIP précise qu'elle percevrait + de 2 200Keuros de recettes fiscales pour 2023. On est loin, dans ces conditions, de la mise sous tutelle évoquée par plusieurs personnes. A cet égard je tiens fermement à rappeler que la mise sous tutelle d'une collectivité constitue la sanction de manquements graves dans la gestion budgétaire. L'article L 1612-14 du CGCT explique les conditions de mise en œuvre de cette procédure initiée lorsque le budget présente un déséquilibre de plus de 5% des recettes de la section de fonctionnement, pour les communes de moins de 20 000 habitants.

On ne peut donc absolument pas préjuger aujourd'hui de l'intervention de tels manquements.

# i)° la dimension du territoire

Certaines personnes estiment que le territoire de la commune nouvelle est trop vaste (+de 96 km²), et le relief trop spécifique.

« Je pense que La Plagne Tarentaise est devenue un territoire trop immense, il est devenu impossible à gérer... »

« Le territoire est bien trop vaste avec des problématiques trop différentes selon les versants, l'altitude et enjeux économiques. »

# Le CE

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



Cette question a déjà été abordée au paragraphe concernant le fonctionnement des services techniques, aussi j'ai vérifié ce qu'il en est sur la commune nouvelle voisine d'Aime la Plagne, et j'ai constaté que sa superficie est comparable (+de 94 km²) et sa configuration identique.

J'en conclus qu'en dépit de la dimension du territoire et de la topographie des lieux, il est possible de trouver les solutions pratiques qui assurent le bon fonctionnement des services et de réaliser les économies recherchées

# i)° les conditions de la fusion

C'est le dernier item que je souhaitais aborder, dans ce chapitre, car les observations soulevées proviennent pour moitié des requérants pour l'autre moitié des partisans de la fusion.

« Le maire de Bellentre qui était pour la fusion aurait dû demander l'avis de ses administrés à ce moment... »

« Lors du projet de fusion, la population de Bellentre n'a pas été consultée mais seulement informée lors d'une réunion publique. Elle a été mise au pied du mur. »

« Nous ne serions pas dans la situation compliquée actuelle si un avis avait été demandé par référendum au moment de cette fusion... »

#### Le CE:

On peut déplorer l'absence de consultation de la population à un moment où il apparaît de plus en plus nécessaire de faire participer le public aux décisions qui impactent beaucoup son avenir. C'est la démocratie locale. Néanmoins au cas d'espèce il n'est pas possible de préjuger des résultats d'un référendum qui ne s'est pas tenu, sur une décision qui semble avoir été acceptée puisqu'elle n'a pas fait l'objet d'un recours devant le juge administratif.

La décision concernant la modification territoriale n'étant pas la conséquence directe de la fusion, il ne m'appartient pas de me prononcer sur ce point.

# B)émanant des personnes en faveur du maintien de la fusion

Les moyens évoqués sont souvent opposés à ceux déjà examinés, dans le chapitre précédent. Je ne reprendrai donc que les principaux thèmes développés en faveur de la fusion.

Il en va ainsi de la question des prestations et du fonctionnement des services dont l'efficacité est reconnue par les personnes qui sont favorables au fonctionnement actuel.

« Je n'ai jamais remarqué de baisse de la qualité des interventions liées aux services techniques de la commune. Ces derniers sont présents et réactifs à toutes les sollicitations. »

« Depuis le regroupement des communes tout le monde s'accorde à dire que la police municipale sillonne toute la commune...qu'il y a le fleurissement au printemps, que toutes les communes en bénéficient... »

« La fusion a permis une meilleure organisation du travail, notamment au niveau du déneigement et cela permet de mieux respecter la législation du travail et d'éviter les dépassements d'heures, ce qui n'était pas le cas avant. »

#### Le CE:

Sur ce point, je n'ai rien à ajouter à mon précédent commentaire.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Sur les investissements, les personnes favorables au maintien de la fusion se disent satisfaites des investissements réalisés depuis la fusion, et ont constaté une dynamique qui n'existait pas avant. Elles relèvent :

« Un manque d'entretien des parties publiques, le vieillissement des structures depuis 15 ans, par exemple la salle polyvalente de l'espace Show fermée pour cause d'insalubrité, des escaliers extérieurs non entretenus... »

« Depuis la fusion nous avons eu beaucoup de travaux de rénovation de nos infrastructures comme la patinoire des Coches, par exemple, les jeux d'enfants et beaucoup d'autres évolutions au sein de la station. »

Tout le monde se félicite de la création de la cuisine centrale qui prépare les repas des élèves, de l'ouverture de la MAM de Bonconseil, de la bibliothèque...et dans ce contexte, les bellentrais craignent que cet élan ne retombe si la commune redevient autonome.

# Le CE

Je ne reprendrai pas l'inventaire de toutes les réalisations présentées au 2ème paragraphe du chapitre concernant la modification territoriale, mais il ressort bien de toutes les observations reçues et des explications données par M. le Maire ainsi que par les maires adjoints et versées au dossier que depuis la fusion beaucoup d'investissements ont été réalisés ou sont actuellement à l'étude tant au niveau de l'assainissement qu'en matière de voirie, d'équipements touristiques. Cette dynamique profite à tout le territoire communal et notamment à Bellentre.

La question des relations avec les élus, qui semble compliquées pour certains apparaissent satisfaisantes pour d'autres.

- « Notre maire est juste, il n'a aucun parti pris dans la commune (ni commerce, ni quoi que ce soit... »
- « Notre famille a toujours été reçue et entendue par les élus actuels, et rien ne me permet de dire qu'ils ne sont pas à la hauteur.. »

#### Le CE

Il est difficile de se prononcer sur les relations entre personnes, pour ma part je n'ai eu qu'à me féliciter de l'accueil et de l'écoute des élus actuels, comme des anciens élus à l'origine de la demande de modification. C'et un point auquel il peut être facilement remédié, par un effort partagé. Pour beaucoup la situation actuelle est une question d' « égo » et de querelle de clochers :

« cette histoire de défusion n'est qu'une guerre entre nos anciens élus ... »

« j'ai l'impression qu'il s'agit plus d'une petite gué guerre entre anciens et nouveaux élus plutôt que de sérieux et réels motifs »

Les rivalités existent toujours dans les communes, mais à Bellentre depuis quelque temps le climat est devenu délétère et très malsain. Dans ce contexte j'ai apprécié la volonté d'apaisement et le rôle de « sages » joué par les élus et tout particulièrement les maires des deux communes de La Côte d'Aime et Valezan qui s'accordent à reconnaître un certain nombre d'erreurs faites par la nouvelle équipe. Ils sont persuadés qu'elles pourraient être corrigées, par la réécriture de la Charte, et une meilleure participation des habitants....mais surtout ils souhaitent, comme une large partie du public qu'on laisse un peu de temps au temps. La nouvelle équipe ne travaille que depuis 3 ans à peine, les territoires ont complètement changé de dimension, en même temps qu'ont évolué les besoins et les attentes de la population.

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# **EN CONCLUSION**

Tels sont les principaux thèmes abordés par le public lors de cette enquête qui a suscité beaucoup de réactions.

Mon avis sur la demande présentée figure dans un document séparé.

Le Commissaire enquêteur

Hélène Bourcet

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# Conclusion et avis motivés

Par un arrêté du 8 août 2023, monsieur le Préfet de la Savoie m'a désignée en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique prévue par les dispositions des articles L 2112-2 et s. du CGCT relatives aux modifications des limites territoriales des collectivités locales. La demande en avait été faite par un collectif d'anciens élus de Bellentre ayant rassemblé les signatures de plus d'un tiers de électeurs de la commune historique qui avait fusionné avec Macôt, Valezan et La Côte d'Aime depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 2 octobre au mercredi 18 octobre 2023. Les mesures d'affichage et de publicité ont bien été respectées, comme en témoignent les copies des parutions dans deux journaux locaux et les attestations signées par monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise, jointes à mon rapport.

J'ai accueilli le public lors de permanences tenues dans chacune des 3 communes historiques, et à deux reprises dans la mairie de la commune nouvelle. Devant l'affluence inattendue j'ai été amenée à prolonger largement les plages horaires prévues pour recevoir toutes les personnes qui le souhaitaient. Au total 105 personnes.

En même temps 255 mails, 8 courriers et 4 mentions aux registres m'ont été adressés. Ce flux important n'avait pas été prévu, ce qui a donné lieu à la mise en place d'une organisation bien lourde afin de respecter l'obligation d'information concomitante de toute la population sur les observations soulevées. Je l'ai écrit dans le rapport j'ai été largement aidée dans cette organisation matérielle par les services de la mairie et de la sous-préfecture.

L'enquête s'est déroulée de la meilleure façon possible, compte tenu de cet afflux important, et de l'ambiance bien crispée ressentie lors des permanences. Toutes les personnes qui l'ont souhaité ont pu s'exprimer, soit oralement, soit par mail, courrier ou mention aux registres tenus à disposition pendant toute sa durée.

Les dispositions des articles R 134-3 et s du Code des relations entre le public et l'administration ont bien été respectées

Le dépouillement de toutes ces observations a mis en évidence une forte mobilisation en faveur de la modification territoriale demandée :238 observations représentant 64,5% du total, contre 131 opposées à la modification soit 35,5%. Une analyse d'un panel de 100 mails de personnes soutenant la demande a révélé une mobilisation importante des habitants de la commune historique de Bellentre (Chef-lieu et hameaux)69 observations. Cette tendance s'est inversée chez les opposants puisque 46 émanent de résidents secondaires, pour 15 de Bellentre. Les habitants des deux communes de Valezan et La Côte d'Aime se sont également prononcés contre la demande.

A l'appui de la demande de modification de nombreux griefs sont soulevés contre la gestion de la commune nouvelle et les décisions qu'elle a pu prendre depuis 2020. On reproche ainsi l'importante augmentation des prix de l'eau et de la taxe foncière, une mauvaise organisation des services techniques et une implantation de leurs locaux inadaptée à la configuration de cette vaste commune. Loin de générer les économies d'échelle attendues cette situation entrainerait d'une part des

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

prestations médiocres, et d'autre part un coût important, en personnel et matériel, du fait des distances à parcourir lors des interventions sur le terrain.

D'importants investissements sont jugés inutiles, dans un contexte budgétaire qui serait compliqué. Ils seraient surtout fléchés sur la station de La Plagne au détriment de Bellentre.

Les observations soutenant la demande de modification territoriale, reçues pendant l'enquête reprennent ces griefs en les appuyant sur des exemples concrets, et relèvent également le manque d'écoute de la part des élus, pour certains peu présents dans les villages. Il est estimé aussi que le territoire de la nouvelle commune est trop vaste à la fois pour créer des liens entre ses habitants, et pour uniformiser les prestations des services communaux.

Une Charte signée par tous les élus lors de la fusion avait organisé les conditions de sa mise en œuvre, elle avait prévue notamment l'organisation des instances administratives, et les conditions budgétaires de son fonctionnement, mais elle n'a pas été respectée.

Se fondant sur la bonne santé financière de la commune historique, et sur l'importance des revenus qu'elle tirait de ses deux stations-village, et constatant que la fusion n'a pas apporté les améliorations financières attendues, les requérants soutenaient que le projet d'indépendance était viable. Les bellentrais qui se sont exprimés en faveur de la modification en sont convaincus et pour plusieurs se disent prêts à surmonter les difficultés qui pourraient survenir dans les premiers temps de la séparation. Ils pensent enfin qu'ils seront plus armés pour défendre leur territoire dans le cadre du renouvellement des concessions avec l'exploitant du domaine skiable de La Plagne.

Bien évidemment les opposants à la séparation développement des moyens inverses. Ils se disent satisfaits de l'écoute qu'ils reçoivent des élus, et surtout de l'administration dynamique qu'ils insufflent sur tout le territoire. Ils sont conscients des difficultés que vont rencontrer dans un futur proche les stations de moyenne montagne pour faire face aux changements attendus, sociétaux, économiques et surtout climatiques. Ils estiment qu'une structure élargie comme La Plagne Tarentaise sera mieux à même de défendre leurs intérêts dans un esprit de solidarité entre les territoires.

Tous les opposants à la modification s'accordent à dénoncer le climat délétère qui règne dans la commune depuis la demande de séparation de Bellentre, mais ils pensent qu'il faut donner un peu de temps au temps et laisser l'équipe municipale mener à bien tous les projets et réformes qu'elle porte.

Je précise tout d'abord qu'il résulte de l'examen du dossier, que ce n'est pas le concept de fusion en lui-même qui est critiqué (les anciens élus requérants y avaient d'ailleurs largement participé,) mais seulement sa mise en œuvre. D'ailleurs, la décision de création de la commune nouvelle n'a pas fait l'objet d'un recours, que dès lors il ne m'appartient pas de me prononcer sur sa pertinence. Pour le reste je considère que:

- la population qui n'a pas été consultée au moment de la fusion n'y a pas complètement adhéré à la nouvelle commune,
- la Charte qui définissait les règles et pratiques pour assurer le bon fonctionnement de la nouvelle commune, n'a pas été respectée,



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

- le cadre qu'elle posait n'était sans doute pas assez défini, et mériterait d'être repensé,
- le grief fait à l'implantation du centre des services techniques est à prendre en compte,
- rien dans le dossier ne permet d'affirmer avec certitude que la commune de Bellentre ne serait pas en mesure d'assumer toutes les charges financières induites par le retour à l'autonomie,

Que toutes ces remarques, pour pertinentes qu'elles soient, s'attachent à exposer des dysfonctionnements auxquels il peut être remédié.

mais que:

- ➢ le dossier, non plus que la demande ne comportent pas d'analyse sur l'impact de la modification de territoire de La Plagne Tarentaise,
- ➢ la superficie du territoire, certes importante, et sa configuration géographique sont comparables à celles de la commune nouvelle voisine,
- les élus requérants ne peuvent valablement soutenir qu'ils ignoraient que le lissage des prix de l'eau et de la taxe foncière entrainerait une hausse des tarifs pour Bellentre
- le manque d'équité dans la répartition territoriale des investissements qui est allégué n'est pas établi,
- depuis 2020 la commune historique de Bellentre a bénéficié de travaux importants et que des projets sont en cours de réalisation, qu'il n'est pas possible dès lors de conclure qu'elle n' a pas profité d' investissements ,
- qu'il ne m'appartient pas de me prononcer sur le bien fondé des investissements réalisés par La Plagne Tarentaise, et qu'à ma connaissance les décisions les concernant n'ont pas été contestées devant le juge,

En conséquence de ce qui précède, j'estime que la modification du territoire de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise n'est pas justifiée, en l'état actuel.

Le Commissaire enquêteur

Hélène Bourcet



Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le



#### Direction de la citoyenneté et de la légalité

Chambéry, le 1 1 050, 2023

Bureau de l'intercommunalité et des élections

Affaire suivie par : Martine TERPEND

Fonction: Cheffe de bureau

Tél: 04 79 75 51 70

Mél: pref-interco@savoie.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise Place du Général de Gaulle BP 04 73210 LA PLAGNE-TARENTAISE

Objet : Commune de La Plagne Tarentaise – demande de défusion de Bellentre

À la suite de la demande de défusion de Bellentre présentée par un collectif en juillet 2020 et réitérée en août 2021, mes services mettent en œuvre la procédure prévue par les articles L. 2112-2 à L. 2112-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux modifications des limites territoriales des communes.

Les conclusions des rapports et avis issus des principales étapes de la procédure en cours sont transcrits ci-après.

La commission composée de quinze membres élus les dimanches 1<sup>er</sup> et 8 octobre 2023 et chargée de donner son avis sur le projet de modification des limites territoriales de la commune de La Plagne Tarentaise a rendu son avis le 17 novembre 2023. Cet avis est « favorable à la demande de détachement exprimée par les habitants de Bellentre ».

Pour votre complète information, vous trouverez, ci-joint, l'avis rendu par la commission.

Par ailleurs, à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 18 octobre 2023 inclus, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées. Sa conclusion est que « la modification du territoire de la commune nouvelle de La Plagne n'est pas justifiée, en l'état actuel. »

Vous trouverez, également, en pièce jointe, le rapport du commissaire-enquêteur.

Préfecture de la Savoie - Château des Ducs de Savoie - BP 1801

73018 CHAMBÉRY Cedex

Tél: 04 79 75 50 00/ Télécopie: 04 79 75 08 27

Mél : prefecture@savoie.gouv.fr Site internet : www.savoie.gouv.fr

Reçu en préfecture le 12/01/2024



Le conseil municipal de la commune de La Plagne Tarentaise doit 10 1073 200055499 20240109-DEL2024\_001\_1-DE de la demande de défusion de Bellentre.

C'est pourquoi, je vous remercie donc de bien vouloir inscrire le dossier au prochain ordre du jour de l'assemblée délibérante.

La délibération qui suivra sera transmise au titre du contrôle de légalité.

L'ensemble de mes services, préfecture et sous-préfecture, reste à votre disposition pour toute précision.

Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024 001 1-DE

# CONSEIL MUNICIPAL 9 janvier 2024

-----

## RAPPORT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

-----

# Eléments de réponses

-----

Page 3 = page de référence du rapport de la commission consultative

Texte = extrait du rapport de la commission consultative

Texte = expression lors d'une réunion publique de la commission consultative

Texte = éléments de réponses

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

#### Page 3

C'est une simple délibération qui a mis un terme à plusieurs siècles d'existence de la commune de Bellentre.

Le projet de fusion a été abordé en conseil municipal le 6 juillet 2015, le 7 septembre 2015, le 21 septembre 2015.

"Le 15 octobre, le Conseil municipal, après exposé et en avoir délibéré, à la majorité, (Conseillers en exercice: 15 – Présents: 13 – Votants: 14). Pour: 11, Contre: 1, Abstentions: 2, a décidé de la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot la Plagne et Valezan.

A l'issue des débats Anthony FAVRE remercie l'ensemble du conseil municipal pour ce vote par rapport à l'impact qu'il aura sur l'avenir et indique que ce ne sont pas des décisions faciles à prendre mais que ce sont selon lui « les moins mauvaises »".

Dans le conseil municipal de l'époque siégeaient Anthony Favre, Maryse Buthod, Isabelle Girod- Gedda, Emmanuel Girond, Didier Anxionnaz, Patricia Marchand-Maillet, Anthony Tresallet qui sont membres de la commission consultative pour la défusion.

#### Page 5

Dans un communiqué de Michel Girod en date du 22 août 2023 il est fait mention:

Une augmentation de la taxe foncière de 10%.

Concernant la taxe foncière, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes dès 2021 par majoration du taux communal de référence pour compenser la disparition de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et application d'un "coefficient correcteur" permettant d'équilibrer financièrement ce transfert (source Direction Départementale des Finances Publiques 73).

Dans le cadre de cette intégration fiscale le taux de la taxe foncière appliqué sur la commune déléguée de Bellentre est le suivant (informations issues des avis de TFPB = Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux commune	10,44	10,44	10,77	11,06	11,37	11,68	23,02	23,32	23,63
Taux interco	3,02	3,52	3,59	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63	3,63
Taux département	11,03	11,03	11,03	11,03	11,03	11,03	0	0	0
GEMAPI	-	-	_	-	0,147	0,368	0,203	0,299	0,29

Donc, la fusion des communes en 2016, d'une part, et l'élection du conseil municipal en 2020, d'autre part, n'ont pas eu d'impact sur la taxe foncière des propriétés bâties, le taux reste stable, c'était un engagement de la nouvelle municipalité.



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Augmentation de l'eau et assainissement de 29% sous le prétexte d'harmoniser les tarifs.

Concernant l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement, on doit en premier lieu rappeler que la réglementation prévoit que le tarif de l'eau doit financer le service de l'eau et que le tarif de l'assainissement doit financer le service de l'assainissement.

Donc, un transfert du budget général n'est plus possible vers les services de l'eau comme cela était pratiqué par le passé.

L'harmonisation des tarifs s'appuie sur le principe constitutionnel d'égalité de traitement des usagers devant le service public, ainsi pour un service identique, les usagers doivent être soumis au même tarif.

La loi prévoyant le transfert de la compétence à la COVA au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il incombait à la commune d'harmoniser les tarifs à son échelle. La commune a choisi d'harmoniser les tarifs sur la période 2021/2026. Si cette harmonisation n'avait pas été engagée, alors l'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 aurait été beaucoup plus importante.

#### Eau et assainissement - Tarifs communaux 2020 en €/m3 3,71 € 2,67 € 2,60 € 2,36 € 2,02 € 1,78 € 1,60 € 1,21 € 2,04 € 0,77 € 1,69 € 1,15 € 1,07 € 1,01 € 0,56 € Valezan La Cote d'Aime Tarif harmonisé **Bellentre** Macot avant travaux Assainissement ■ Eau

Quels sont les tarifs pratiqués hors taxes sur la base d'une facture de 120m3

Suite aux travaux de raccordement du hameau du Gothard au SIVU des Granges en 2022, sur la période 2023/2026 il faut réaliser le raccordement de Bonconseil au SIVU des Granges et engager l'étude du raccordement du hameau du Rocheray.

Dans ce contexte, il faut prévoir 1 330 000 € de travaux sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre, soit 61% des investissements de la commune de La Plagne Tarentaise en matière d'assainissement.

Le retard du réseau d'assainissement sur Bellentre engendre cette dépense très importante ayant pour conséquence l'augmentation de facto du tarif moyen.

Quelle conséquence de ces travaux sur les tarifs ?

Globalement La Plagne Tarentaise doit investir d'ici 2026, 2,07 M€ pour l'eau potable et 2,2 M€ pour l'assainissement. Cela implique une hausse sur la période de 29% pour porter le

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



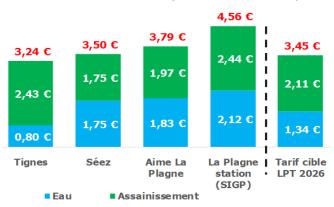
ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

tarif communal (eau + assainissement) avant travaux de 2,67 € / m3 à 3,45 € /m3 après travaux.

Comment se situe La Plagne Tarentaise par rapport aux collectivités environnantes ?

Lorsque nous aurons réalisé tous les travaux le prix moyen sera encore inférieur à Aime La Plagne.

#### Tarif 2020 en € / m3 (facture de 120 m3)



" Un maire délégué résident secondaire qui ne connait pas les bellentrais et la spécificité de ce territoire qui comporte : 1 chef-lieu 8 hameaux et 2 stations".

En premier lieu, il est essentiel de rappeler que sans les "résidents secondaires" la station n'existerait pas. De plus, aujourd'hui ils contribuent via la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) au budget communal (# 530 000 €).

Donc utiliser le terme "résident secondaire" peut paraître comme péjoratif vis-à-vis d'une population, dont certains sont inscrits sur les listes électorales, et qui comme tous les résidents de la commune sont soumis aux autres taxes, impôts et redevances.

Loin d'être "secondaire", cette catégorie d'acteurs participe pleinement aux dynamiques des territoires, notamment touristiques par leur nombre, leur rôle dans l'hébergement touristique et leur contribution à l'économie locale.

Enfin, le Maire délégué de Bellentre est propriétaire depuis 1976 et a été membre de la régie communale, puis de l'Office de Tourisme de Montchavin durant 20 ans et vice-président de cette instance durant 10 ans et réside à Montchavin à l'année depuis 2019.

La défusion, une constante inébranlable et une régularité exemplaire de la population Bellentraise.

Lors du scrutin du 1<sup>er</sup> octobre, 534 Bellentrais se sont exprimés, soit 63,7% des inscrits (837).

Sur ces 534 votants, 150 ont voté pour le maintien des limites territoriales actuelles de la commune de La Plagne Tarentaise, soit 17,9% des inscrits et 380 ont exprimé leur volonté de modifier les limites territoriales actuelles, soit 45,4% des inscrits.

On ne peut pas affirmer qu'une majorité de Bellentrais veut défusionner.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

En 2021, les élus de La Plagne Tarentaise ont mandaté l'université Savoie Mont-Blanc pour mener une étude pour alimenter la réflexion sur la qualité de vie globale des habitants. Une centaine d'entretiens ont été réalisés.

Un synthèse a été réalisée spécifiquement pour la commune déléguée de Bellentre. Cette conclusion indique qu'il semble nécessaire de préciser à nouveau que les contestations et les hostilités marquées à l'encontre de la commune nouvelle sont extrêmement minoritaires. Ce sujet n'a d'ailleurs émergé au cours des entretiens qu'au moment où les enquêteurs ont abordé cette thématique spécifique.

Les administrés faisaient avant tout référence à la qualité de vie et aux préoccupations quotidiennes. Comme nous avons déjà pu le noter, c'est avant tout l'indifférence qui caractérise le rapport des administrés de la Plagne Tarentaise à leur commune de référence.

Enfin, des socioprofessionnels sont très inquiets face au risque de défusion car ils se sont engagés au côté de la commune de La Plagne Tarentaise en réalisant des investissements de long terme et craignent de voir leurs conventions remises en cause.

#### Page 8

LA CHARTE, document fondateur de la fusion : UN CONTRAT DE MARIAGE SANS VALEUR JURIDIQUE! Le constat est sans appel : cette charte est bafouée!

La charte de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, n'a pas de valeur juridique et n'était pas obligatoire.

Elle ne précise pas sa durée de mise en œuvre et peut être considérée comme un outil de transition jusqu'à l'avènement du premier conseil municipal de la commune nouvelle, soit une application durant 4 ans.

Pour preuve l'extrait du conseil municipal du 15 octobre 2015 : " Anthony TRESALLET demande ce qu'il adviendra si quelqu'un ne la respecte pas.

Anthony FAVRE lui répond que celle-ci n'engage que ceux qui la signent, donc entre 2016 et 2020, cela ne devrait pas poser de problème car elle sera appliquée par ceux qui ont pris ces engagements, mais après 2020 il n'y a en effet aucune garantie".

De plus, la charte n'a pas fait l'objet de modifications durant les 4 années d'application.

#### Page 10

#### **DEFAILLANCES DANS LA SITUATION ACTUELLE**

Disparition de la commission municipale de sécurité

Cette affirmation est fausse.

Il existe une commission communale de sécurité en application de l'art L 2121-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), composée d'élus représentant toutes les " forces politiques" du conseil municipal.

Cette commission émet un avis sur les projets de délibérations soumises au conseil municipal, concernant la sécurité. Or, elle n'a pas compétence pour émettre un avis sur la sécurité du domaine skiable lorsqu'elle (la sécurité) fait l'objet d'arrêtés du Maire. Ce qui en l'espèce est le cas.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024

r Publié le réponses



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

De plus, durant la saison hivernale, une réunion de coordination est organisée chaque vendredi matin avec tous les acteurs (pompiers, gendarmerie, police municipale, les écoles de ski, directeurs office du tourisme, les mairies, la SAP, etc.).

#### Page 11

Domaine skiable : commission intercommunale de sécurité

Un ancien élu a été intégré dans cette commission qui s'est tenue en automne 2020, depuis plus aucune nouvelle! Cette commission existe depuis plus de dix ans sur La Plagne, elle était organisée via le syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP).

Après échange avec les sachants non élus et membres de cette commission, il semblerait qu'aucune invitation n'ait été reçue. Cela correspond une fois de plus à une volonté délibérée de concentrer les pouvoirs et l'absence totale de partage des informations avec les habitants dotés de connaissances spécifiques. Il suffit pour ce faire d'analyser les membres de cette commission, si elle existe encore, vous pourrez constater l'absence d'experts bénévoles.

Ces derniers n'ayant pas d'intérêts financiers ou commerciaux sont des personnes clefs dans cette commission.

Oui cette commission existe.

Sous l'égide du SIGP, autorité concédante du domaine skiable, elle se réunit plusieurs fois par an avec l'ensemble des acteurs concernés socioprofessionnels, gendarmerie, PGHM, Police municipale, Sous-Préfecture, ONF, élus, membres du SIGP, agents des communes ayant les compétences en matière de sécurité, MTD Tarentaise (Maison Technique du Département), pompiers, représentants du concessionnaire (SAP), directeurs écoles de ski, etc.

Elle est présidée par Christian VIBERT, élu à La Plagne Tarentaise et ancien directeur technique à la SAP ayant eu aussi des activités au sein de DSF (Domaines Skiables de France), donc un sachant.

Pour la commune déléguée de Bellentre, sont membres le Maire délégué, le Directeur de l'ESF, Le Directeur d'Evolution 2 et la Directrice de l'OT Montchavin-Les Coches.

Lors de la dernière réunion du 7 novembre 2023 le Président de cette instance a rappelé les points clefs de la commission :

- Le SIGP est là pour organiser la CIS et réunir tous les intervenants ;
- Cette CIS pour la saison d'hiver 2023-2024 a pour but de faire un bilan de la coordination des activités entre chaque intervenant ;

L'important est de rappeler que le pouvoir de "police" est dédié au Maire de chaque commune concernée. Le Maire est responsable de la sécurité sur son territoire, c'est un pouvoir propre qu'il tient par délégation de l'Etat, mais aussi que l'inter-communalisation des commissions communales de sécurité est une formalité obligatoire et substantielle, ici réalisée à l'échelle de la station.

L'objectif aujourd'hui : faire rencontrer les différents intervenants et acteurs du territoire, pour qu'ils échangent entre eux afin d'avoir un dialogue, s'accordent en amont pour éviter autant que possible les problèmes d'interfaces pour la période concernée.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

A l'issue de cette réunion, la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture a dit : "Très bonne concertation entre les services, c'est très appréciable et les services de l'Etat sont très satisfaits de ces échanges".

Domaine skiable: Implantation du Snow Park hiver 2022/2023

Suppression piste le long du plan Leschaux. Une seule piste pour le transit vers les Arcs retour Montchavin écoles de ski pas satisfaites. Piste sans enneigeur en devers + dernier mur difficile. Cette situation n'aurait jamais eu lieu par le passé car la commission de sécurité communale ne l'aurait pas permise. Absence de commission communale de sécurité.

Le 14 juin 2022 en CS SIGP, M. Daniel-Jean VÉNIAT tient à signaler qu'il a découvert le 07 juin dernier, au cours du Comité de site de l'OTGP de Montchavin Les Coches, que la SAP envisage d'installer sur la piste Mont Blanc un Snow Park (sous le Dos Rond), et de changer de prestataire en charge de l'exploitation.

Il est fort étonné que cela se fasse sans discussion préalable au sein du SIGP, pour le site d'exploitation notamment. M. Daniel-Jean VÉNIAT rappelle que la piste du Dos Rond est plus difficile et que le mur final peut décourager les débutants.

Le projet présenté ne semble pas le plus pertinent, et demande que le SIGP s'empare de ce dossier afin de proposer à la SAP une alternative, car sur ce secteur il convient de conserver pour les clients 2 pistes. Pour lui, la situation n'est pas acceptable.

Le Président du SIGP prépare rapidement un courrier destiné à la SAP afin de demander des précisions sur ce dossier et de lui rappeler que les dossiers doivent être présentés et validés au préalable par le SIGP, afin de traiter notamment les conséquences de cette nouvelle implantation.

D'une manière générale, il est souhaitable que la SAP présente ses projets aux élus en amont de toute décision et mise en œuvre.

Le 16 juin 2022 un courrier a été adressé par le SIGP à la SAP. Ce courrier faisait notamment état d'interrogations quant à cette création sur la piste Mont Blanc et les difficultés pour les jeunes skieurs et débutants devant emprunter la piste Dos Rond et son mur final.

Lors du CS SIGP du 14 septembre la SAP vient présenter son projet de Snow Park. Après délibération et échange avec la SAP le CS donne son accord sur ce projet mais sous réserve de réactivité et de réversibilité en cas d'échec.

Il est demandé à la SAP qu'en cas de problème d'affluence aux abords ou de praticabilité les choses soient revues sans délai sur le terrain.

La SAP s'engage à être réactive et attentive pour toute adaptation du Snow Park et des pistes aux abords.

Courant janvier 2023, une visite sur place a, avec les socio-professionnels, permis d'analyser les flux skieurs et de décider d'adapter la circulation, d'une part, en élargissant au maximum la piste Dos Rond et en retravaillant le dernier mur afin de l'élargir et rendre la pente plus douce et, d'autre part, en aménageant une bretelle qui permet de relier la piste Dos Rond avant le dernier mur de l'ancienne piste Mont Blanc en passant par le bas du Snow Park.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Ces aménagements ont permis de répondre aux critiques des professionnels du ski et ainsi faciliter le partage des flux skieurs et l'accès direct au télésiège du Dos Rond et au téléski du Plan Leschaux.

#### Page 12

L'implantation à la limite d'un corridor biologique ne semble pas avoir été vue. Qui pilote chez les décideurs ? Qui contrôle ?

Une partie du Snow Park est effectivement située sur une zone humide. Aucune réglementation n'interdit de faire passer une piste de ski sur une zone humide.

La piste Mont Blanc qui supporte le Snow Park existe depuis des dizaines d'années sans que cette question ait été soulevée, y compris depuis la validation du SCOT en 2017.

Par contre, tout travaux de remodelage imposerait la dépose d'un dossier environnemental. En l'espèce, pour l'aménagement du Snow Park aucun terrassement n'a été effectué et aucune installation durable mise en place. L'aménagement du Snow Park s'étant fait par la création de modules en neige comprenant différentes zones pour satisfaire un maximum de skieurs suivant les niveaux et les pratiques.

Si cette zone était un corridor biologique sensible, aucune piste ne pourrait être aménagée et Montchavin ne serait pas relié au reste du domaine de La Grande Plagne depuis des dizaines d'années.

Que dit le Scot : "Les corridors biologiques devront être classés en zones A ou N des PLU. Pour les bâtiments existants, la restauration sera autorisée dans le volume ou avec extension limitée du bâti (pas de contrainte supplémentaire par rapport à l'application de la Loi Montagne). La cartographie des corridors sera sans effet sur les équipements d'intérêt public. Les bâtiments agricoles, les campings, les remontées mécaniques, les travaux de pistes de ski, les golfs, les restaurants d'altitude et les refuges seront traités au cas par cas par les PLU. Ces derniers pourront, en fonction de la situation locale, les autoriser, les autoriser sous certaines conditions, ou les interdire. Préserver les corridors de l'urbanisation constitue l'essentiel."

Il faut préciser que le secteur sur lequel le Snow Park est aménagé est classé As (zone agricole où la pratique du ski est autorisée) et Ns (zone naturelle équipée ou non, supportant des installations liées à la pratique du ski). Les affirmations publiques d'Anthony Favre et reprises dans le rapport de la commission consultative ne sont pas fondées.

Le Snow Park est un espace qui pour l'hiver 2022/2023 a été fréquenté par 400 000 skieurs, avec une moyenne quotidienne d'environ 1 100 skieurs et une pointe à 11 600 skieurs. Personne ne peut nier que c'est un succès qui participe à la notoriété de Montchavin-Les Coches au sein de la station de La Plagne. Les retours sont extrêmement positifs.

Le flux des skieurs en provenance du SNOWPARK est venu couper en deux le flux des skieurs provenant de la piste Mont Blanc qui souhaitaient aller au télésiège du DOS ROND et téléski de Leschaux. Les skieurs du SNOWPARK sont en général des jeunes skieurs intrépides qui préfèrent la ligne droite aux virages, cet état de fait a créé des situations dangereuses répétées.

Sur le plan des secours, la SAP a eu à traiter, sur le Snow Park, 61 situations pour 400 000 passages. Par comparaison il y a eu 58 secours sur la piste du Carroley.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



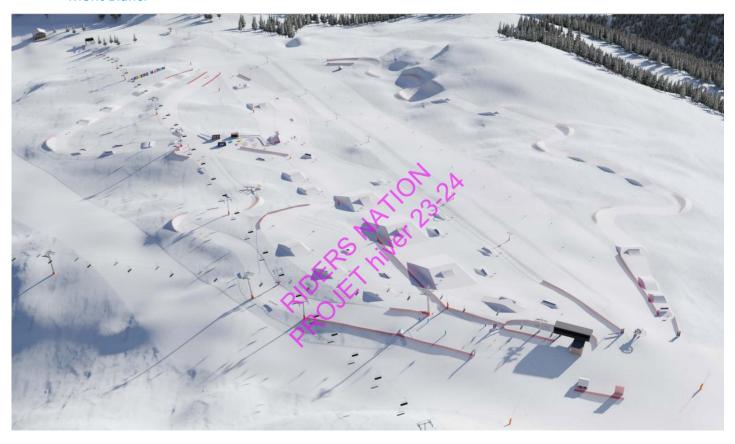
ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Contrairement à l'affirmation de la commission consultative, le Snow Park n'a pas créé des situations dangereuses répétées.

Le Snow Park est une zone ludique qui obéit aux mêmes règles que le ski de piste (priorité au skieur aval et maîtrise de la vitesse) où tous les niveaux de skieurs peuvent pratiquer sur des parcours bien identifiés et de niveaux différents, du très facile pour les novices jusqu'aux parcours dédiés aux confirmés, et ne dispose pas de ligne droite pouvant générer de grandes vitesses.

Pour l'hiver 2023/2024, lors d'une réunion de retour d'expérience qui s'est tenue le 20 novembre 2023 (en présence des socioprofessionnels) il a été décidé de revoir l'aménagement du Snow Park afin de faciliter les flux skieurs.

En particulier, une piste visiteurs d'une largeur suffisante et bien signalée sera aménagée à l'intérieur du Snow Park, permettant ainsi aux skieurs de rejoindre le bas de l'ancienne piste Mont Blanc.



Sur le plan pénal si un accident survient sur la bretelle créée la responsabilité du Maire serait engagée car elle ne figure pas sur le plan des pistes et le skieur serait considéré comme horspiste.

Là encore l'affirmation d'Anthony Favre est fausse. En effet, le plan des pistes n'est pas un document contractuel mais un support d'information générale pour la clientèle.

Les plans ne sont pas à jour en temps réel. Pour des raisons de sécurité, d'enneigement une partie de piste peut être déplacée, fermée et un nouveau parcours peut être créé pour faciliter les flux skieurs, sous la responsabilité de l'exploitant. La création de la bretelle sous le Snow Park s'intègre parfaitement dans cette approche.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Donc, à partir du moment où l'exploitant décide d'adapter le domaine skiable en équipant de jalons l'aménagement de piste réalisé il s'intègre au domaine skiable sous la seule responsabilité de l'exploitant.

Afin de valider cette approche la question a été abordée en Commission Intercommunale de Sécurité (CIS) pilotée par le SIGP en date du 7 novembre 2023.

Ainsi, le commandant en second du PGHM, le Major de la Brigade Territoriale de Gendarmerie d'Aime et la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'Albertville ont tous approuvé le raisonnement suivant.

A partir du moment où la piste est matérialisée, sécurisée conformément aux normes en vigueur, ouverte, patrouillée et fermée, elle est tout à fait réglementaire et n'a aucune obligation à être représentée sur le plan des pistes.

La responsabilité du maire n'est donc pas plus engagée que sur n'importe quelle autre piste du domaine skiable en cas d'accident.

Extrait du compte-rendu de la CIS du 7/11/2023 : Certaines personnes étaient inquiètes par rapport à une piste matérialisée sous Rider Nation (Snow Park) et non représentée sur le plan des pistes et qui engagerait la responsabilité du Maire, car juridiquement considérée comme hors-pistes. Luc Nicolino est en désaccord avec cette interprétation.

Du moment que la piste est matérialisée et sécurisée conformément aux normes AFNOR en vigueur, elle est totalement légitime même si elle n'apparait pas sur le plan des pistes. Madame la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture, ainsi que le commandant en second du PGHM approuvent.

Le plan des pistes n'est qu'une représentation graphique des pistes à titre informatif pour les pratiquants, et l'important est bien que la piste soit sécurisée selon les exigences normatives.

Ainsi contrairement à l'affirmation publique d'Anthony Favre mettant en cause le maire de La Plagne Tarentaise sa responsabilité n'est pas engagée.

Consommation de neige pour le Snow Park au détriment de Montchavin-Les Coches en partie basse.

L'aménagement et l'ouverture du Snow Park ont été différés jusqu'à ce que la production de neige sur les zones de priorité 1, dont fait partie l'accès à Montchavin, soit terminée. Les dimensions du Snow Park ont aussi été revues à la baisse dans un soucis d'économie de neige.

Pour rappel, l'accès à ski à Montchavin a été possible jusqu'à l'avant dernière semaine d'ouverture, sachant que l'enneigement naturel à cette altitude était historiquement bas et que les températures ont été historiquement élevées.

Afin de clarifier ce point sensible, et sur lequel certains polémiquent, voici les chiffres de production de neige de culture pour la saison 2022/2023 :

- 2 200 m³ de neige de culture de plus que la saison 2021/2022 sur l'espace débutant de Montchavin
- 8 000 m<sup>3</sup> de plus sur la route de La Fontaine
- Pour ce qui concerne le Snow Park, la SAP a produit 13 000 m<sup>3</sup> de neige de culture par notamment un transfert de 9 836 m<sup>3</sup> d'eau depuis la retenue du col de Forcle, ce qui n'était pas possible précédemment.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Donc la création du Snow Park n'a pas amputé le moindre volume de production de neige de culture sur le secteur de Montchavin Les Coches.

#### Page 12

Police du Maire : convoyeurs de fonds

L'agence postale de la station était située dans le village de Montchavin, rue principale, avec les moyens, pour les convoyeurs de fonds de stationner devant le local. Afin de créer un espace commercial supplémentaire, le conseil municipal actuel a décidé d'installer le bureau de Poste dans les locaux de l'office du tourisme. Ce projet avait été annulé dans le mandat précédent par l'absence de stationnement des convoyeurs de fonds devant ce bâtiment et d'issue de secours au niveau voirie (cul de sac).

En premier lieu, il faut préciser que le déplacement de l'agence postale a été conduit en parfaite collaboration avec les services de La Poste qui ont donné leur accord.

De plus, la société chargée de l'approvisionnement des fonds a elle aussi été consultée et après être venue sur place, a validé l'accès direct.

Le stationnement n'étant pas autorisé à cet endroit il n'est pas nécessaire de matérialiser un emplacement réservé.

En second lieu, il faut rappeler que devant l'ancienne agence postale il n'y avait pas d'emplacement réservé pour le stationnement du véhicule de la société chargée de la livraison des fonds et l'été avec la présence des terrasses des restaurants l'accès était encore plus compliqué que dans la nouvelle configuration et il n'y avait pas d'emplacement réservé pour les convoyeurs. (Cf. photo extraite de l'annexe du rapport de la commission consultative).

En effet, aujourd'hui le fourgon peut stationner juste devant la porte d'accès au local où est installé le coffre-fort.

En hiver, il n'y a pas de changement l'accès est identique.



Au mépris des règles de bon sens, le projet a été finalisé.

Non, il n'y a pas eu de mépris des règles de bon sens, car on n'imagine pas La Poste et la société de transport de fonds bafouer les règles de sécurité et accepter de prendre des risques.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

#### Page 13

Police du Maire : Occupation du domaine public

Le centre de vacances (600 lits touristiques) VVF a organisé une forme de séminaire dédié à des étudiants en médecine fin Mars 2023 en plein cœur du village de Montchavin.

Cette manifestation organisée par le VVF a fait, au préalable, l'objet d'échanges avec ses organisateurs et le VVF. Incontestablement, les organisateurs n'avaient pas été transparents et honnêtes quant au déroulé et au contenu de cette manifestation.

Nous avons été très rapidement confrontés à des difficultés en matière d'implantation du chapiteau (prévu à l'origine sur le parking du VVF), de sécurité et de nuisances sonores. Quotidiennement, en lien avec le VVF, nous avons agi pour réduire les nuisances et traiter la dimension sécurité.

Concernant la critique formulée sur la largeur disponible au niveau du chapiteau pour le passage d'un engin de secours qui n'était pas réglementaire, on peut indiquer que le passage libre était suffisant pour permettre le passage d'un véhicule de secours dont la largeur est de 2,55 mètres. Surprenant que l'huissier n'ait pas mesuré la largeur disponible.

De plus, pour sécuriser le lieu un dispositif de feu tricolore a été mis en place. Donc là encore la polémique est infondée.

L'analyse de cet événement nous a permis de conclure que Montchavin n'était pas adaptée pour accueillir ce type de manifestation, tant sur le plan infrastructures qu'au regard de la clientèle de la station en particulier dans le contexte du label famille plus.

Obstruction de la voie pompier avec barrières et plots béton donnant l'accès au complexe aquatique ESPACE PARADISIO mais aussi l'aval des bâtiments BASTION 1, BASTION 2, Le Pommeret, le télésiège de Montchavin, l'Ecole de Ski Français et l'école primaire (environ 500 lits touristiques au minimum).

Pour ce qui concerne l'accès au centre aquatique, l'équipe de sécurité qui encadrait cette manifestation, présente 24h/24h, était en mesure de permettre l'accès à tout véhicule de secours ou d'intervention en déplaçant ou supprimant le barriérage mis en place. Alors toujours plus facile de dire après le vécu de l'événement que son organisation aurait été différente.

#### Page 14

Filet pare pierres en amont de la route des Bauches

Un filet de protection a été implanté pour protéger la route de la vallée des Bauches qui sert aussi de piste de retour de ski l'hiver de la vallée des Bauches à Montchavin-Les Coches mais aussi de chemin piétonnier. La cause : Un talus avec de la pierre délitée a été emballé dans un filet pare-pierres afin de protéger la route et le chemin l'été ainsi que la piste l'hiver. Ce filet n'est pas entretenu et vraisemblablement non vérifié, il est plein à craquer de pierres délitées et non vidé en suspension en amont de la route, de la piste et du chemin.

La société CITEM, spécialiste des travaux d'accès difficile (forage, ancrage, pose de grillage, déneigement, élagage, abattage d'arbres) qui a installé le filet évoqué par Anthony Favre de la commission consultative, assure le suivi de l'ouvrage situé dans le secteur de l'Esselet.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

#### Nous avons interrogé la société CITEM et voici ci-dessous la réponse de la société :

Le 14 nov. 2023 à 17:07, MARTINEZ Jean-Christophe < ctm@laplagnetarentaise.fr > a écrit :

Bonjour Manu,

Conformément à notre conversation téléphonique je te joins des photos concernant le filet installé à l'Esselet zone des Côches. Pourrais-tu me faire un rapport simplifié ?

A mon sens il n'y a pas d'urgence.

En te remerciant

<image002.jpg>

<3024815942689358879.jpg><-7597950755332827246.jpg>

De: Emmanuel PUSSET <emmanuel.pusset@citem.fr>

Envoyé: lundi 20 novembre 2023 08:49

À: MARTINEZ Jean-Christophe <ctm@laplagnetarentaise.fr>

Objet : Re: Filet de l'Esselet

Bonjour Christophe,

J'ai bien reçu tes photos et je t'en remercie, Comme évoqué cet été au téléphone il n'y a pas d'urgence, les blocs présents en pieds de grillage ne représente pas de danger immédiat. Le grillage mis en place est prévu pour recevoir des charges plus importante. L'intervention sera prévu au printemps.

Je reste bien évidemment à ton service si besoin.

Bien cordialement.

Contrairement à l'affirmation de la commission consultative en réunion publique et via son rapport, le filet est bien régulièrement surveillé et vérifié. Regrettable que d'anciens élus puissent diffuser publiquement de fausses informations.

#### Page 14

#### Sécurisation du ruisseau des Bâches

En 2018, la commune a souhaité engager les démarches pour la mise en œuvre des préconisations du RTM. Elle a sollicité pour cela la COmmunauté de communes des Versants d'Aime (CoVA) pour savoir dans quelle mesure ces actions peuvent entrer dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Compte tenu de l'ampleur des travaux à mener et de la transversalité apparente du sujet (risque torrentiel/inondation, gestion des eaux pluviales, aménagements en cours d'eau...), les services de la CoVA ont alors alerté la commune sur la nécessité d'aborder la problématique dans son ensemble et en concertation avec les différents acteurs concernés.

L'ampleur des évènements qui se sont produits sur les étés 2018 et 2019 est venue confirmer la nécessité de travailler sur la gestion des écoulements sur l'ensemble du versant de manière à apporter une réponse complète aux différents dysfonctionnements et à favoriser une approche préventive et pérenne.

Ainsi, les élus de la CoVA, en concertation avec les élus de la commune de LPT ont souhaité étendre le périmètre d'étude et étudier plus en détails d'autres solutions sur l'ensemble du

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024

n Publié de réponses



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

versant de Montchavin les Coches afin de définir une stratégie qui considère et traite l'ensemble des problèmes rencontrés.

Une étude du bassin versant de Montchavin-Les Coches a été réalisée et elle préconise les travaux à exécuter dans une approche concertée pour des réponses partagées et durables sur la base d'un plan d'actions réaliste, partagé, ciblé et planifié.

Les acteurs sont multiples : Gémapien, Commune, SAP, MTD ..., et les décisions de programmation des travaux ne relèvent pas de la compétence de la commune.

La compétence GEMAPI ayant été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise), les études ont pris du retard, le temps que le nouveau service se structure au sein de l'APTV. La prochaine étape est de choisir le scénario et le programme d'actions avec le calendrier associé, afin que les travaux prioritaires puissent être mis en œuvre.

L'étude prévoit entre 1 M€ et 2,5 M€ de travaux selon le scénario retenu sur le secteur de Montchavin-Les Coches, dont le coût serait réparti entre la commune, le Département, l'APTV et la SAP.

Enfin, la commune a réalisé des travaux de reprise du canal de dérivation en direction du Ruisseau de Combe Noir pour environ 80 000 €.

#### Page 15

#### Salubrité

#### Zone de protection /captage d'eau non respectée

Le captage du plan de l'Arc aux Bauches est exploité uniquement en hiver, pour le reste de l'année la commune met en place des filets de protection pour garantir le périmètre de sécurité et empêcher les animaux de passer et de pâturer. Un traitement UV est installé sur la distribution du réservoir. Les autres captages sont surveillés et sécurisés de façon permanente (grillage, clôture bois, filet). Le débroussaillage n'est pas nécessaire pour la protection des sites de captages.

Tous les captages sont régulièrement contrôlés et l'eau analysée, afin de garantir une qualité de l'eau conforme à la règlementation. 51 analyses effectuées à fin novembre 2023.

#### Page 17

#### Entretien, espaces verts, voiries, déneigement

Dans le cadre de l'engagement des collectivités locales pour la transition écologique et face aux arrêtés préfectoraux portant limitation des usages de l'eau en Savoie, la commune a engagé des actions concrètes pour réduire la consommation d'eau dans l'espace public (réduction du débit des bassins publics, fleurissement avec des plantes moins gourmandes en eau, adaptation des bacs à fleurs pour réduire l'arrosage), mieux gérer certains zones en réduisant le nombre de tontes pour les laisser en espaces nature en privilégiant la tonte pour les espaces ouverts au public, les aires de pique-nique, les aires de jeux etc..

Concernant les rigoles, les reverdos, les grilles de captage des eaux de pluie un recensement a été réalisé et un plan d'action annuel élaboré afin d'assurer un entretien régulier.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024 Publié le réponses





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Certains situations présentées dans le rapport de la commission consultative ont été traitées et leur mise en avant relève de la mauvaise foi car entre le moment où la situation est constatée et le moment où les travaux sont réalisés il s'écoule bien évidement un certain temps.

D'autres situations remontent à avant la fusion et la municipalité en place à l'époque n'a rien fait depuis de nombreuses années : chemin des bergers à Montchavin, route des Bauches, place du carreau des Coches, salle espace show, place des commerces aux Coches, etc.

Autre exemple, le camping de Montchavin (Cf. rapport SOCOTEC ci-après suite inspection de décembre 2022).



Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

#### 6 - AVIS GLOBAL

Suite aux examens, mesures et essais effectués sur l'installation électrique, les points suivants sont à prendre en considération :

#### DANS L'ETABLISSEMENT

- Absence de notes de calculs précisant les intensités de courts-circuits présumés aux bornes des armoires et tableaux électriques. Nous les fournir afin de nous permettre de vérifier le pouvoir de coupure des dispositifs de protections.
- Absence de plan du tracé des canalisations enterrées entre le bâtiment sanitaires et les bornes de camping à l'extérieur. A établir et à joindre au dossier technique.

#### ARMOIRE TGBT

- Les installations électriques à l'intérieur de la gaine technique électrique du bâtiment sanitaires ne sont pas adaptées aux conditions d'influences externes de l'emplacement où elles sont installées.
   Les déplacer hors du bâtiment sanitaires qui est lavé à grande eau.
- Absence de protection contre les contacts indirects à l'origine de l'installation électrique. Placer en tête de l'installation électrique un dispositif différentiel.
- Les intensités admissibles des canalisations électriques qui alimentent les bornes de camping n'ont pas été vérifiées. Nous fournir les caractéristiques de ces canalisations, notamment leur section qui ne sont pas visibles sur les câbles.
- Les circuits suivants, ne sont pas protégés par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) instantané. A installer : Le circuit commande, sectionneur en haut à droite,
   Les coupes circuits n° 13 et n° 14, en bas à droite.
- Présence de traces d'échauffement constatées sur le départ alimentation bornes camping 1. Remplacer les matériels et canalisations détériorées.
- Les couleurs conventionnelles des conducteurs ne sont pas respectées. Mettre en place aux extrémités des conducteurs des bagues de couleur : vert-jaune pour les conducteurs de protection, bleu clair pour le neutre et les autres couleurs peuvent être utilisées pour les phases.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Recu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

- Les jeux de barres à l'intérieur du TGBT ne sont pas isolés. A réaliser.
- Présence de câbles et conducteurs électriques non isolés et non raccordés en bas du TGBT et au sol dans la gaine technique Tarif Jaune. Déposer les anciennes installations électriques non utilisées y compris les disjoncteurs et coupes circuits.
- Le câble 5G2.5mm² qui alimente le tableau divisionnaire VMC + cordon chauffant gouttière, n'est pas protégé contre les surintensités. A réaliser.
- Le câble 5G6mm² qui alimente les tableaux divisionnaires sanitaires + appartement de fonction, n'est pas protégé correctement contre les surintensités. Placer un disjoncteur de calibre maximum 32A au lieu de 40A.
- Absence de schéma électrique. A réaliser et à placer à proximité du TGBT.
- Les coupes circuits n°13 et n°14, en bas à droite, ne sont pas repérés. A réaliser à l'aide d'étiquettes.
- Présence d'un fusible sur le conducteur neutre du circuit commande, sectionneur en haut à droite. A remplacer par une barrette conçue pour cet usage.

#### LES 6 BORNES DE CAMPING A L'EXTERIEUR

- Les conducteurs neutres ne sont pas sectionnés. A assurer. Remplacer les protections actuelles unipolaires par des disjoncteurs bipolaires.
- Absence de caractéristiques sur les protections unipolaires qui alimentent les prises de courant. Les remplacer par des disjoncteurs bipolaires de calibres 10 Ampères maximum.
- Les couleurs conventionnelles des conducteurs ne sont pas respectées. Mettre en place aux extrémités des conducteurs des bagues de couleur : vert-jaune pour les conducteurs de protection, bleu clair pour le neutre et les autres couleurs peuvent être utilisées pour les phases.
- Les socles de prises de courant 10/16A ne sont pas munis d'obturateurs. Les remplacer.
- Les caractéristiques des interrupteurs différentiels ne sont pas visibles et leurs bornes de raccordements ne sont pas protégées contre les contacts directs. Les remplacer : bornes de camping n°1 et n°4, niveau inférieur.
- Présence de traces d'échauffements sur plusieurs départs à l'intérieur des bornes de camping. Remplacer les matériels et canalisations détériorés.
- Présence de traces d'échauffements sur plusieurs prises de courant des bornes de camping. Remplacer les matériels et canalisations détériorés.
- Présence de risques de contacts directs à l'intérieur des bornes de camping dû à la dépose de protections unipolaires. Mettre en place des disjoncteurs bipolaires.
- LES BORNES DE CAMPING NE SONT PLUS CONFORME AUX NORMES EN VIGUEUR. LES REMPLACER.

Personne ne peut affirmer que l'état du camping de Montchavin s'est dégradé depuis la fusion et encore moins depuis mars 2020.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Cimetière de Bellentre, mauvais état, cela date de quelques années mais aggravation. Pas d'entretien.

Les allées ne sont pas plus abimées ni altérées qu'avant fusion. Un devis est en cours de réalisation pour le budget 2024, il concerne le crépi du mur intérieur EST du cimetière du bas.

Une reprise ponctuelle en urgence a été faite au mois de juin 2023 par une entreprise spécialisée en monument historique.

Il faut aussi rappeler que les produits désherbants ne sont plus autorisés ce qui complique l'entretien des allées. La mairie n'est pas chargée de l'entretien des tombes qui incombe aux familles.

Bonconseil : sur le terrain de sport présence de mousse et d'herbes, les filets sont troués et on constate un affaissement et des trous dans le revêtement.

Le court de tennis en béton a été réalisé en 1995 sur une ancienne décharge ce qui peut expliquer les déformations du terrain.

La municipalité depuis 2008 avait décidé de ne plus réaliser d'entretien, car les Borains venaient jouer gratuitement sur ce court. Alors, s'appuyer sur cette situation relève d'un certain manque d'honnêteté.

Montorlin : Le bassin fuit et devait être remplacé depuis 2 ans. La salle Louis Emprin située à côté est détériorée par ces infiltrations dans le sous-sol.

La fuite provenait du branchement d'eau du bassin. Celle-ci a été réparée et après vérification, il n'y avait plus de traces d'humidité dans le sous-sol de la salle Louis Emprin. Il n'était donc pas nécessaire de remplacer le bassin.

Chemin des bergers barrière cassée et 4 mois pour la remplacer.

Le mauvais état du chemin des bergers date d'avant la fusion et encore plus avant l'élection de mars 2020. La détérioration d'un barrière remonte à l'époque du mandat précédent.

Voirie chemin bas de Bonconseil sur terrain privé accord oral avec Michel Girod pour l'entretien par la commune.

Cette voirie est effectivement réalisée sur des parcelles privées a usage uniquement agricole. Son état est une fois de plus antérieur à la fusion et à l'élection de mars 2020. La mission de la commune n'est pas d'entretenir des voiries privées.

Route des Bauches pas entretenue. Situation catastrophique.

Le mauvais état de la route des Bauches est bien antérieur à la fusion et est la conséquence d'un manque évident d'investissement régulier par le passé sur cette voirie. Quelle action depuis 2008 ? En 2022, la commune a consacré 68 000 € pour commencer la réfection de la route.

Pour le reste de la voirie communale, la commune de La Plagne Tarentaise a consacré en 2021 la somme de 322 000 € soit 35,5% des dépenses globales et en 2022 la somme de 356 000 € soit 36% des dépenses globales.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

La Grange de Bellentre, la route d'accès à la Grange du bas a été fermée en 2022 pour travaux réseaux eau pour desservir des parcelles constructibles, accord des propriétaires ? Seconde fermeture en 2023 pour réseau pluvial et Enedis, avec des dégradations des réseaux en place.

En 2021, nous avons réalisé le dévoiement du réseau principal d'assainissement suite à la vente d'un terrain constructible. En 2022, extension et restructuration du réseau d'eau potable, extension du réseau d'eau pluviale et du réseau d'éclairage public desservir des terrains constructibles.

Contrairement à l'affirmation de Mme SOTTO en réunion publique, une réunion de préparation a été organisée avec les riverains en mairie de Bellentre pour présenter le projet et les contraintes. Donc les propriétaires étaient parfaitement informés.

Une compensation financière a été versée à Mr et Mme SOTTO (Mme SOTTO membre de la commission consultative) pour dépassement des dates prévues initialement d'une semaine (montant de la compensation 1 503 €). Les travaux d'Enedis sont déclenchés à la demande uniquement des pétitionnaires sans possibilité d'anticiper les travaux avec les réseaux communaux. Ces derniers travaux n'impactent pas les réseaux communaux contrairement à l'affirmation faite en réunion publique.

#### Le Villard de Bellentre, entretien du bassin et mauvais état des support de la toiture.

Un dénombrement de tous les bassins a été effectué et a permis, d'une part, dans le cadre du développement durable, de réduire le débit d'eau et, d'autre part, de recenser tous les travaux à réaliser.

Une intervention est prévue pour remettre en état la couverture du bassin. Ce type d'intervention est exécuté durant l'automne et l'hiver avec des travaux préparatoires réalisés dans les ateliers de la Grangette.

#### Fermeture de l'escalier espace show pour cause d'insalubrité.

Ce secteur était devenu un lieu où certains clients du bar situé à proximité venaient uriner. L'escalier était devenu insalubre, c'est pourquoi, par mesure d'hygiène la décision a été prise de le fermer temporairement. Le manque de civisme et les comportement inappropriés sont devenus malheureusement trop nombreux. Face à ces situations très regrettables la commune est amenée à prendre des décisions parfois impopulaires mais nécessaires. Plutôt que de critiquer, certains feraient mieux de nous accompagner surtout quand on est un élu.

#### État de la place du carreau.

Depuis la création de cette infrastructure, il y a 40 ans, les différentes municipalités qui se sont succédées n'ont pas engagé de travaux de rénovation. A notre arrivée en mai 2020 nous avons inscrit cette remise en état dans notre Plan Pluriannuels d'Investissements. Mais la crise de la COVID, avec ses répercussions financières, nous a contraints à reporter certaines opérations.

#### Entretien des tennis Montchavin.

Les tennis ont été entretenus régulièrement par l'association des commerçants de Montchavin et les services techniques. Un nouveau filet a été acquis en 2022 et les abords ont été nettoyés.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Retard du déneigement (4heures) et déneigement tardif rue principale de Montchavin.

De tout temps le déneigement a fait l'objet de critiques, souvent infondées, car cette activité est délicate et les conditions météorologiques complexifient les opérations. Le plan hivernal existant sur Bellentre n'a pas été modifié par rapport à avant 2016. Des incidents sur les engins peuvent survenir et générer des retards d'intervention. Pour améliorer le déneigement sur Montchavin-Les Coches une organisation sur la base de 2 équipes a été mise en place afin d'assurer une plus grande amplitude d'intervention tout en réduisant les coûts et les heures supplémentaires.

On peut aussi souligner que certaines situations présentées par la commission consultative ont été vécues durant la période de la COVID qui a généré d'importantes contraintes tant sur le plan organisationnel que sur le plan des ressources humaines disponibles.

Enfin, faut-il rappeler que chaque propriétaire, locataire, commerçant, socioprofessionnel a l'obligation de déneiger l'accès devant chez lui, son magasin, son garage, son commerce, son trottoir.

#### Déglaçage non réalisé.

L'altitude de Montchavin-Les Coches fait que la limite pluie/neige peut dans une même journée varier et générer des transformations rapides du manteau neigeux avec souvent après une période de fonte, la formation de glace.

Les opérations de déglaçage sont menées en tant que de besoin et peuvent parfois être interrompues en fonction de nécessités urgentes.

On pourra donc toujours constater un jour donné un déneigement tardif, un déglaçage interrompu comme par le passé sans pour cela accuser la fusion de cet état de fait.

#### Stockage neige dans la rue principale. 3 manipulations cause mode opératoire.

En matière de déneigement il n'y a pas de mode opératoire préétabli mais une adaptation en fonction de la quantité de neige tombé, la consistance, l'heure et le lieu d'intervention. Donc les agents qui interviennent adaptent leur façon d'opérer en fonction des conditions rencontrées.

Il existe des plans de déneigement, avec des circuits et des modes opératoires bien définis par type d'engin.

Les plans ont été présentés et validés par le conseil municipal. Il est certain que ces modes opératoires préétablis sont adaptés aux conditions météorologiques et aux quantités de neige tombées. Le chef de pôle est en place sur la station depuis 2011, il connait parfaitement son secteur et ses difficultés.

Il est également important de souligner que nous avons passé l'hiver 2022 sans fraise à neige à cause d'une importante panne mécanique, la commune nouvelle a dû réinvestir dans une nouvelle fraise à neige pour un montant de 192 000 €.

#### Le Crey, problèmes de déneigement en 2021 avec un ruisseau au milieu de la route.

Effectivement, il a été constaté que le ruisseau du Crey-Rocheray, avait débordé sur la route. Une équipe est intervenu rapidement pour traiter le problème.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Ce problème est récurrent, il se manifeste régulièrement depuis la création de l'abri mouton d'un agriculteur, qui avait dévié le ruisseau pour éviter d'avoir des débordements dans son boviduc.

Cette situation est donc connue depuis longtemps sans aucune intervention des municipalités précédentes. Encore une fois cette situation n'a rien à voir avec la fusion.

#### Page 18

Développement durable et environnement - La patinoire

Cette infrastructure importante qui apportait une valeur ajoutée a été fermée. Ré-ouverte à partir de 2020 pour des raisons politiques, son fonctionnement interroge sur le plan financier mais aussi juridique.

La commune a remis en service la patinoire en 2020. Alors oui, c'est une décision politique pour le bien de la station. Elle accueille plus de 6 000 clients en moyenne en hiver (coût pour la commune 80 000 €).

Le maire précédent de Bellentre, en 2008, avait fermé la patinoire pour des raisons économiques. Cette fermeture avait été très critiquée par les vacanciers, les propriétaires de Montchavin-Les Coches, les socioprofessionnels.

Michel Girod avait qualifié cette fermeture de non-sens économique. A l'heure de la concurrence entre les stations, la patinoire est un outil d'attractivité fort dont le coût d'exploitation peut être supporté par la commune de La Plagne Tarentaise.

Qu'en serait-il pour le budget demain si Bellentre retrouve son autonomie ?

Pour ce qui est de la guestion juridique évoquée par la commission consultative la commune a donné son accord pour le raccordement d'un tuyau sur un poteau d'incendie afin de pouvoir permettre la mise en glace de la patinoire avec un débit adapté. Non sur le plan légal ce n'est pas hors des clous.

Par ailleurs, nous avons décidé de ne plus l'exploiter en glace en été, mais d'utiliser cet espace de 800 m<sup>2</sup> pour des activités diverses. La commune de La Plagne Tarentaise a acquis un revêtement synthétique qui autorise de multiples activités estivales.

#### Page 20

#### Patrimoine de la commune historique de Bellentre

Depuis 2020, la commune de La Plagne Tarentaise a investi significativement sur le patrimoine de la commune déléguée de Bellentre.

Réfection des chapelles du Villard de Bellentre et de Montorlin. Réfection de l'éclairage du cœur de l'église de Bellentre. Ces édifices n'avaient pas fait l'objet de travaux d'entretien depuis bien longtemps.

Réhabilitation complète de la salle de la fruitière de Bellentre. Rénovation des logements des saisonniers trouvés, à notre prise de mandat, dans un état déplorable. Travaux d'entretien et de maintenance à l'école de Montchavin et dans les garderies.

Enfin, c'est la commune nouvelle qui par l'acquisition du cabinet médical situé aux Coches, afin que celui-ci perdure dans la perspective de retrouver un

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Montchavin - Les Coches, contribue au développement de son patrimoine. Donc, aucune menace sur le patrimoine de la commune, bien au contraire une volonté de l'assumer, de le conforter et surtout de l'entretenir.

Concernant la maison forestière, son état exige de nombreux travaux de rénovation, d'isolation et de mise aux normes.

#### Page 22

#### SIGP

En matière de domaine skiable, le SIGP (Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne qui regroupe les communes de Aime La Plagne, de Champagny en Vanoise et de La Plagne Tarentaise) est l'autorité concédante pour le domaine skiable. A ce titre le SIGP est aujourd'hui engagé dans une démarche de renouvellement de la concession qui arrive à terme en 2027.

Un processus a été engagé pour rédiger le futur cahier des charges de concession avec pour objectif de choisir le futur exploitant fin 2025.

La défusion de Bellentre compliquerait les négociations, car actuellement la commune de La Plagne Tarentaise dispose de 6 sièges sur 13 au sein du Comité Syndical (4 à Aime et 3 à Champagny).

En cas de défusion La Plagne Tarentaise ne disposerait que de 3 sièges et Bellentre 3. Ce fractionnement des sièges risque de rendre plus difficile la recherche de consensus et d'accord dans un moment crucial pour l'avenir du domaine skiable, poumon économique de notre territoire.

En effet, l'année 2027 marquera la fin de la concession de délégation de service public avec ce gestionnaire historique en question. Et de fait, les futur(e)s élu(e)s de Bellentre seront mieux à même de défendre les intérêts de leur territoire, de part une connaissance parfaite des spécificités du terrain et du domaine skiable sur le secteur de Montchavin-Les Coches, et de ses sommets, entre autres.

Par le passé, la démonstration de la parfaite connaissance a été faite quand, avant la fusion, le maire de Bellentre Anthony Favre a validé au sein du SIGP la suppression du télésiège du Carroley sans contrepartie. Cette question a été posée lors d'une réunion publique de la commission consultative et personne n'a daigné répondre. Alors, comment faire confiance à l'ancien maire pour soit disant mieux défendre les intérêts de Montchavin-Les Coches que les élus actuels.

Aujourd'hui, tous les professionnels de la montagne sont unanimes pour dire que le retour sur Montchavin uniquement par les 2 cordes du Replat est une aberration et pas digne d'une des plus grandes stations de ski au monde.

C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation du futur cahier des charges de renouvellement de la concession, les élus de la commune de La Plagne Tarentaise militent pour une remontée mécanique permettant un retour sans passer par les cordes du Replat.

Actuellement au sein du Conseil Syndical du SIGP, 2 élus de "Bellentre" siègent en tant que titulaires et 1 élue en tant que suppléante. 1 élu de Bellentre (maire délégué) est président du comité Vanoise Express.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

En ce qui concerne le réaménagement des remontées mécaniques sur le secteur de Montchavin-Les Coches évoqué par la commission consultative, et contrairement à ce qui a été écrit, rien n'est encore calé et le concessionnaire travaille sur différentes options.

#### Page 25

#### CoVA

Pas de représentation suffisante pour Bellentre historique. Pas de titulaire représentant Bellentre.

Les personnes qui ont été élues en mars 2020 représentent l'ensemble des communes déléguées et ceux siégeant à la COVA représentent la commune de La Plagne Tarentaise et agissent pour les intérêts des quatre communes déléguées dans les domaines relevant de la compétence de la COVA.

#### Page 26

SIVU (Les Granges)

Entièrement rénové en 2010 par A. Favre. 2 représentants par communes. Bellentre représentant 50 % du fonctionnement (expression lors de la réunion publique).

En 2010 des travaux ont permis un accroissement de la capacité de traitement pour passer de 22 000 EQH à 28 000 EQH. Ce n'est pas une décision du Maire de l'époque mais du comité syndical.

La STEP reçoit les effluents des communes de Peisey-Nancroix, Landry, Bellentre et une partie des Chapelles. En 2022 la station a traité 239 502 m<sup>3</sup>. Qui se répartissent comme suit :

- 73 305 m<sup>3</sup> pour Bellentre soit 30,6 %
- 79 504 m³ pour Landry soit 33,2 %
- 8 849 m³ pour les Chapelles 3,7%
- 77 844 m³ pour Peisey-Nancroix 32,5 %

Le membre de la commission consultative aurait dû se renseigner avant d'affirmer publiquement que Bellentre représentait 50% du fonctionnement.

2 Elus de chaque commune composent le Comité Syndical dont, pour Bellentre, le Maire délégué et le maire adjoint en charge de la régie de l'eau et de l'assainissement en tant que Président du Comité Syndical.

#### Page 27

Bellentre commune touristique a de nombreux atouts sous exploités pour certains

Des socioprofessionnels de la station commercialisent les activités d'eau vive sur l'Isère, du parapente, le bureau des guides propose diverses sorties dont le parc de la Vanoise, une variante du GR5 a été balisée via Montchavin et les Bauches, l'OT propose en lien avec la FACIM la découverte du patrimoine de la vallée, dont les chapelles.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

La commune a accompagné la création d'un parc accrobranche avec le premier parcours de Savoie réservé au moins de 5 ans, d'une offre de sorties en trottinettes électriques et un stand d'accro Bungee, l'installation d'un chenil avec des activités de canirando, canitrail, canikart et des sorties en traineau l'hiver, le renouveau d'une offre de tir à l'arc.

Dès cet hiver, un restaurateur d'altitude propose une immersion slow avec nuit insolite.

La commune a financé la création d'un e-spot sur les Coches et travaille à la création de nouveaux itinéraires VTT.

La commune a rénové le parcours de randonnée reliant le lac du Carroley aux Pierres Blanches. L'association des Diables Bleus a créé le premier parcours de ski d'orientation à Montchavin-Les Coches.

Enfin, la commune a financé l'acquisition d'un revêtement synthétique permettant d'utiliser l'espace patinoire en été pour pratiquer diverses activités sportives et être éventuellement un espace de repli en cas de mauvais temps.

Chaque année, en juillet et en août, les rencontres d'alpage sont organisées aux Bauches.

C'est un succès et nous sommes obligés de limiter les inscriptions. Cela consiste à faire découvrir le lieu, le pastoralisme, accompagné par un musicien (accordéon ou autre) et parfois d'un conteur.

Contrairement à l'affirmation de la commission consultative les atouts de Bellentre sont bien exploités et des activités jamais proposées depuis des décennies sont aujourd'hui accessibles à nos clients et d'autres projets en lien avec des socioprofessionnels sont en réflexion (minigolf, cabanes dans les arbres, etc...).

De plus, la gratuité du Télécoches pour les piétons et la gratuité de la Télébuffette ont été un succès. Voici les chiffres pour l'été:

	2022	2023		2022	2023
Télécoches montée	21776	20773	Télébuffette montée	16125	15421
Télécoches descente	18174	18504	Télébuffette descente	14184	12841
Total	39950	39277	Total	30309	28262

Dans une réunion publique il a été exprimé la volonté de remettre une navette en lieu et place de ces 2 remontées mécaniques.

Non seulement ce n'est pas réalisable sur le plan technique car il ne serait pas possible de transporter autant de personnes par jour (capacité du bus) avec en plus des horaires contraints, mais sur le plan développement durable, c'est un non-sens écologique.

D'ailleurs, dans le rapport de la commission consultative page 36 il est mentionné : Depuis 2021 la municipalité a décidé d'ouvrir en continu les remontées mécaniques gratuitement. Si le tarif est trop élevé, il y aura des arbitrages sur le point afin de maitriser la dépense.

Les 67 000 vacanciers estivaux vont là aussi apprécier. Il est vrai que l'autonomie peut induire des contraintes financières qui conduiraient assurément à remettre en cause des services alors que la commission consultative nous accuse d'avoir réduits les services publics !!!

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Les infrastructures développées doivent profiter au plus grand nombre (habitants locaux) contrairement à ce qui est fait actuellement à LA PLAGNE TARENTAISE (stade d'altitude de foot-rugby réservé aux équipes professionnelles...seulement).

Cette affirmation est fausse. Extrait de la convention de gestion signée par la commune de La Plagne Tarentaise avec l'Office de Tourisme de La Grande Plagne :

" A ce titre, notamment, le Concessionnaire devra tenir à disposition gratuitement l'équipement lorsque la Commune souhaitera l'utiliser, notamment pour la mise à disposition des clubs locaux ou des scolaires, sous réserve d'une consultation préalable du concessionnaire afin de ne pas perturber le planning d'occupation du terrain".

Un club de football local a utilisé le stade.

Notre commune est proche de la gare de Landry (souvent occultée dans nos documents commerciaux de La Plagne Tarentaise pour d'obscures raisons concurrentielles).

Sur le site de Montchavin-Les Coches, dans la rubrique comment venir, la gare de Landry est parfaitement mentionnée et les liaisons par car sont aussi indiquées.

### Comment venir à **Montchavin - Les** Coches

Venir en train

C'est la gare de Landry qui dessert Montchavin - Les Coches.

Liaison depuis la gare

Une fois arrivé en gare de Landry un service de cars est à votre disposition.



#### Page 27

Réorganisation transversale des services

Diminution des services en place historiquement à la mairie de BELLENTRE.

L'un des principes de la fusion est d'optimiser et professionnaliser les services. Au regard de la composition des différents services de la commune nouvelle et du nombre de personnes, il n'était pas possible d'installer les équipes constituées à Bellentre, ni d'ailleurs à Valezan et à La Côte d'Aime.

Les mairies déléguées conservent leur point d'accueil, et restent le lieu emblématique pour l'état civil et les mariages.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Moins d'agents sur la commune donc moins d'intervention. À l'époque on suivait les travaux. Il n'y a plus de dialogue entre le responsable des travaux et les habitants.

Sur le territoire de Bellentre les moyens humains sont supérieurs à ceux disponibles avant fusion. L'organisation est structurée autour d'une équipe vallée et d'une équipe sur la station de Montchavin-Les Coches avec chacune un chef d'équipe et un adjoint.

Le chef du Centre Technique Municipal de La Plagne Tarentaise et les différents chefs d'équipes sont présents quotidiennement sur le terrain. Le maire délégué est aussi présent quotidiennement sur le terrain et rencontre régulièrement les habitants.

#### Page 28

Question sur le devenir des bâtiments de l'ex-mairie (Plus de service dans les locaux de Bellentre).

La salle du conseil est utilisée comme salle de réunion (exemple comité syndical du SIVU des Granges, réunion de la commission économie commerce, etc...), lieu de RDV avec le Maire Délégué, lieu de préparation pour diverses manifestations. A ce stade aucune réflexion d'engagée.

#### Réduction des services publics

En matière de services publics la fusion a permis de les développer sur l'ensemble de la commune de La Plagne Tarentaise au profit de tous :

- Régie de transport avec son service de navettes gratuites hiver comme été et la liaison l'été avec la base de loisirs de Gothard ;
- Les prestations de la cuisine centrale qui fournit les repas à toutes les écoles, dont les écoles de Bellentre et de Montchavin;
- Les services de la police municipale pour la sécurité du territoire qui est présente tous les jours de la semaine et lors des grandes manifestations ;
- Les crèches et garderies pour la clientèle des stations et plus spécifiquement celles de Montchavin-Les Coches;
- Les MAM pour les habitants dont celle de Bonconseil;
- La régie de l'eau et de l'assainissement qui a consacré depuis 2020 beaucoup de moyens sur le territoire de Bellentre, car pour plusieurs hameaux la gestion des effluents n'était pas conforme aux obligations réglementaires, avec pour 2 hameaux le rejet direct dans l'Isère;
- Les services de La Poste au sein de l'épicerie de Bellentre et au sein de l'Office de Tourisme de Montchavin, avec pour ce dernier une perspective d'accessibilité en intersaison pour les habitants;

La réorganisation des services. Ouverture de la mairie déléguée 1 seule 1/2 journée (différent de ce qui est mentionné sur le site de la commune).

Le principe de l'ouverte sur 2 demi-journées est maintenu mais il faut prendre en compte les absences du personnel chargé de l'accueil qui parfois nous contraignent à réduire les créneaux d'ouverture.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Temps perdu sur la route pour faire les trajets entre la Grangette et Bellentre.

L'ensemble des agents techniques de la commune est susceptible d'intervenir sur l'ensemble du territoire, en fonction, d'une part, des effectifs présents et, d'autre part, des besoins d'interventions et des priorités. Ainsi la prise de travail chaque jour à la Grangette permet de faire le point des activités de la veille et des éventuelles difficultés mais aussi d'attribuer les tâches à réaliser après priorisation, en affectant les agents là où ils sont nécessaires. Ainsi, la chaine de commandement est claire, et chacun sait à qui rendre compte. Cette prise de travail centralisée contribue aussi à l'amélioration de la qualité du travail par une supervision globale permettant une forme de standardisation des processus, une affectation des agents en fonction de leurs compétences et le renforcement de l'appartenance à un groupe. Donc le temps de trajet entre la Grangette et Bellentre est largement compensé par l'optimisation des interventions.

Cependant, depuis 2020, les agents habitant à proximité des stations prennent l'embauche directement sur place, soit au CTM de Montchavin et au CTM de La Plagne. Cette mesure a été mise en place également pour faire suite à l'augmentation du prix du carburant, nous pouvons ainsi répondre plus rapidement aux besoins du service et de la population.

#### Page 30

Pour retrouver du lien social, Bellentre devra impulser à nouveau les fêtes de villages (fête du Coq, Mariage d'Antan) totalement niées par la commune nouvelle ....

La fête du coq a été créée en 2008 par le comité des fêtes de Bellentre. La dernière fête a été organisée le 8 septembre 2018 à Bellentre, là encore sous le mandat d'Anthony Favre! Depuis, plus de sollicitation du comité des fêtes.

Ce dernier n'a jamais sollicité la commune pour une quelconque organisation de manifestation.

Pour le mariage d'antan la dernière célébration remonte à 2019, donc après la fusion sous le mandat d'Anthony Favre.

Les organisateurs identifiés étaient Patricia Marchand Maillet et Fortuné Favre. Elle avait été programmée pour être poursuivie en 2020, mais Fortuné Favre a indiqué au début de l'été qu'en raison de la crise de la COVID, il ne pouvait pas obtenir de prêt de costumes comme chaque année (costumes qui sont difficilement lavables).

La date de 2020 a donc été supprimée par les organisateurs.

L'OT de Montchavin n'a jamais été resollicité depuis par ces personnes pour reconduire cette manifestation.

L'association des commerçants de Montchavin et des Coches, en collaboration avec l'OT, ont créé de nombreuses manifestations, Montchavin en fête, Saveurs et Savoir-Faire, Loto des Commerçants, fête du 15 août, Fête du Bois, etc...

Ainsi, ni la commune nouvelle, ni la fusion ne sont responsables de cette situation. Les membres de la commission consultative ont encore une fois la mémoire courte.

Il faut rappeler qu'un pôle Manifestations, Mobilier urbain et Accessoires de voirie a été créé au sein des services techniques afin de répondre aux demandes d'aides matériels formulées par des organisateurs de manifestations (association, club, etc...).

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Il est important de créer des zones de confort en privilégiant les accès PMR (contrairement aux dernières réalisations ou plus exactement aberrations de La Plagne Tarentaise).

La création de l'espace maternelle au sein de l'école de Bellentre respecte parfaitement la réglementation en la matière.

La mairie annexe de Macot a été aménagée en parfaite conformité aux règles d'accessibilité.

L'épicerie et la bibliothèque de Bellentre sont totalement accessibles aux PMR, il en est de même pour l'agence postale intégrée dans l'OT à Montchavin.

Là encore, il serait courageux de mentionner les aberrations !!!

C'est ainsi que l'actuelle municipalité de la commune nouvelle n'a pas été en mesure de recruter des pompiers volontaires en nombre suffisant, puisque la jeunesse a perdu son attachement au village. Cela a facilité la « mise en sommeil » pour ne pas dire la « fermeture » de notre centre de secours de Montchavin.

Pour fonctionner dans de bonnes conditions le nombre de pompiers volontaires nécessaire est de 8 (source SDIS 73) pour que l'astreinte ne revienne pas trop souvent.

En 2022 un seul pompier volontaire était actif.

Bien que le fonctionnement du centre de secours ne relève pas des prérogatives de la commune, nous avons organisé 2 réunions publiques pour tenter de trouver des personnes prêtes à s'engager.

A l'issue de ces 2 réunions, 4 personnes se sont déclarées intéressées, nombre insuffisant pour faire fonctionner le centre d'autant plus que sur les 4 personnes, 2 seulement ont finalisé l'engagement.

C'est pourquoi la commune a proposé temporairement la mise en sommeil du centre en attendant le recrutement de volontaires.

La commune a rencontré le SDIS de Savoie le 31 janvier 2023, à cette occasion le Directeur Départemental du SDIS 73, le Colonel Fabrice Terrien, a indiqué "qu'à ce jour l'unité n'est cependant pas fermée, mais qu'elle est gelée dans ses moyens opérationnels".

La commune s'est engagée à rouvrir un centre à Montchavin sur demande du SDIS 73 dès que le nombre de pompiers volontaires permettrait un fonctionnement normal au bénéfice de

L'évolution du nombre de pompiers volontaires montre que la réduction des effectifs n'est pas liée à la fusion mais remonte à de nombreuses années en arrière.

La réduction des effectifs n'a pas été prise en compte par les mandats précédents, et plus particulièrement depuis 2008.

Nombres de pompiers volontaires :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
4	3	3	3	3	3	2 puis 1	1	1

Quelle action de la municipalité avant 2016 et 2020 ?

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le réponses



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

#### Page 31

Nos écoles - Non-respect carte scolaire

Dès 2016 neuf enfants ont quitté les écoles de Bellentre pour être scolarisés à Macôt grâce à la complaisance du maire de la commune nouvelle et au mépris de la carte scolaire.

Il faut sur ce point sensible repositionner les choses.

Dans un courrier daté du 16/02/2016 le Directeur Académique annonce la fermeture d'une classe à Bellentre au regard de la baisse des effectifs passant de 59 enfants à 48 enfants à la rentrée de septembre 2016. Dans le même courrier, il mentionne la décision de bloquer la potentielle fermeture d'une classe à Macot en attendant de connaître le nombre réel d'enfants inscrits (Cf. courrier ci-après).



Chambéry, le 15 février 2016

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Savoie

à

Monsieur le Maire Commune de La Plagne Tarentaise Place Charles de Gaulle Macot La Plagne BP 04 73216 AIME LA PLAGNE Cedex

Monsieur le Maire Délégué

73210 BELLENTRE

Division des Personnels du 1er degré Bureau des Moyens

Réf. N°2016-054

Affaire suivie par : Anne Marie Robin Sandrine Vette

Téléphone 04.79.69.96.70 Télécopie 04.79.69.72.99

Mél : Sandrine.vette@ac-grenoble.fr

131 avenue de Lyon

Site Internet :

Messieurs les Maires,

J'ai étudié la situation de chacune des écoles du département dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Attentif aux observations formulées au cours des concertations menées avec les partenaires et lors de la consultation des différentes instances réglementaires, je dois cependant prendre les premières mesures afin de répartir de façon équitable les emplois d'enseignants attribués au département.

Les écoles maternelle Bonconseil et élémentaire de Bellentre accueillent cette année 59 enfants pour 3 classes. Il m'est annoncé pour le mois de septembre prochain, un effectif de 48 enfants de la petite section au CM2.

Au vu de ces éléments j'ai décidé de retirer un poste sur l'école élémentaire de Bellentre. Les deux structures devront s'organiser pédagogiquement.

En ce qui concerne l'école primaire Albert Perrière de Macot La Plagne, l'ai préféré transformer la mesure de retrait envisagée en décembre en un blocage. En effet, les effectifs étant variables sur ce secteur, je souhaite attendre de connaître le nombre d'enfants réellement inscrits avant de prendre une mesure définitive en juin ou en septembre.

Par ailleurs, je reconduis les deux classes saisonnières sur l'école primaire de Macôt La Plagne Station de novembre 2016 à fin avril 2017.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation,

L'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique,

Frédéric GILARDOT

CPI : Monsieur Delplancke, Inspecteur de la circonscription de Moutiers

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

En ce qui concerne le départ d'enfants vers l'école de Macot, il résulte d'une volonté des parents.

Il faut rappeler, que si l'enfant est présenté par ses parents au portail d'une autre école, cette dernière a l'obligation de l'accueillir.

6 familles ont demandé une dérogation pour inscrire leur(s) enfant(s) à l'école de Macot.

Ces familles ont reçu le 31/08/2017 un courrier de refus signé du maire délégué de Bellentre concernant leur demande de dérogation.

Les parents ont présenté le 04/09/2017 leur(s) enfant(s) au portail de l'école de Macot, cette dernière a été obligée d'accueillir tous les enfants.

A aucun moment, le Maire de Macot n'a fait preuve de complaisance, et il n'a pas validé une quelconque dérogation.

En parallèle, 2 autres enfants ont quitté Bellentre pour Bourg Saint Maurice.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 12 dérogations ont été accordées par la commission scolaire du 4 avril 2018.

En effet, confrontés à une nouvelle directrice en reconversion professionnelle qui devait gérer 4 niveaux, certains parents ont décidé de changer leurs enfants d'école.

Lors de cette commission Monsieur Didier Anxionnaz (membre de la commission consultative) a dit au sujet d'une dérogation :

" les arguments invoqués ne sont pas, selon lui, conformes à ce qui a été prévu dans le cadre des dérogations ; il estime que si l'école publique proposée ne convient pas aux parents, ils ont la possibilité d'inscrire leurs enfants dans une école privée".

Propos ahurissants de la part d'un élu qui voulait défendre la carte scolaire au profit des écoles de Bellentre.

Les membres de la commission consultative, dont certains étaient élus à l'époque, ont la

Depuis 2020 la commission chargée d'examiner les demandes a accordé un faible nombre de dérogations :

2020/2021	2021/2022	2022/2023
4	2	3

Ces dérogations ont toujours été accordées, après analyse de chaque situation, dans l'intérêt de l'enfant.

Défendre l'existence de ses classes auprès de la Direction Académique de la Savoie.

La commune nouvelle n'a eu de cesse de défendre les classes et l'organisation des écoles sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre.

Ci-après notre action pour l'école de Montchavin dont l'enseignante allait devoir encadrer 8 niveaux à la rentrée de septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le réponses



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE



La Plagne Tarentaise, Le 30/03/2023

Monsieur le Maire

A

Monsieur Le Directeur Académique 131 Avenue de Lyon 73018 CHAMBERY Cédex

Affaire suivie par Isabelle BRETEL
Directrice Générale Adjointe Enfance Culture
Ligne directe: 06.14.31.61.63
dgas-enfanceculture@laplagnetarentaise.fr

N/Réf: 2023-03

Objet : ouverture de classe

Monsieur Le Directeur Académique,

Jeudi 23 mars dernier, l'école de Montchavin a eu l'honneur d'être choisie par l'Inspectrice de la circonscription de Moûtiers pour accueillir Monsieur Pap N'Diaye, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse. Accompagné par sa délégation ainsi que celle de Madame la Rectrice de l'Académie de Grenoble, monsieur Le Ministre a souligné la qualité du travail effectué par l'enseignante avec une classe de 15 élèves comprenant 6 niveaux.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2023, l'effectif prévisionnel est annoncé à 21 enfants pour 8 niveaux scolaires.

Les classes à multi-niveaux représentent une charge importante de travail. L'enseignant doit redoubler d'efforts pour enseigner aux élèves en se reportant aux programmes des différents niveaux. Les préparations se multiplient avec le nombre de niveaux en charge. Comme pour les préparations de classe à n'en plus finir, la disponibilité en classe peut être épuisante. Avec moins de temps à consacrer aux enfants, le professeur ne peut pas aider autant qu'il le souhaiterait les élèves en grande difficulté.

Manon Laperrière, enseignante, affectée à cette classe de 15 élèves cette année, s'est investie de manière exceptionnelle afin de garantir l'équilibre entre les différentes disciplines, conformément aux instructions officielles. Enseigner en multiniveaux est une expérience très riche et très intense, mais s'avère épuisant.

Les conséquences d'une telle charge de travail ont été évoquées entre Madame la Rectrice et Monsieur le Maire délégué de Bellentre le 23 mars. Cette dernière a confirmé qu'une ouverture de classe est liée aux contraintes auxquelles l'enseignante est confrontée.

Encadrer 5 élèves et 2 niveaux en plus, soit 21 élèves pour 8 niveaux dans une classe unique n'est pas envisageable.

Commune de La Plagne Tarentaise – Place Charles de Gaulle Macot La Plagne 73210 La Plagne Tarentaise Adresse postale : Commune de La Plagne Tarentaise - BP 04 - 73216 Aime-La-Plagne Cedex Email : mairie@laplagnetarentaise.fr Tél : 04.79.09.71.52 - Fax : 04.79.55.60.52

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Dans ce contexte et afin d'assurer la continuité pédagogique des élèves de Montchavin, nous avons l'honneur de solliciter l'ouverture d'une classe pour la rentrée scolaire 2023.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Directeur Académique, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Maire, Jean-Luc BOCH





Copie Inspectrice de l'éducation nationale

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le réponses



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

### Et la réponse du Directeur académique.

M M ACADÉMIE DE GRENOBLE

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie

Liberté Égalité Fraternité

Cabinet

Affaire suivie par : Marianne Poujol tél : 04 79 69 16 36

mél : ce.dsden73@ac-grenoble.fr

D.S.D.E.N. 73 131, avenue de Lyon 73000 Chambéry Chambéry, le 7 avril 2023

Le Directeur Académique des Services

de l'Education Nationale de la Savoie

à

Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise

Objet : Réponse à votre courrier du 30 mars

Monsieur le maire.

Votre courrier du 30 mars reçu dans mes services le 4 avril au sujet d'une demande d'ouverture de poste dans l'école de votre commune a retenu toute mon attention et je tenais à vous apporter quelques éléments de réponse.

Lors de sa venue, nous avons effectivement fait le choix de proposer à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, un panel représentatif des écoles de Savoie. Les écoles rurales de montagne, sont une caractéristique, et il nous semblait important de mettre en valeur l'excellent travail conduit par l'enseignante de la classe unique de l'école de Montchavin, Madame Laperrière.

En effet, ces écoles ont pour mérite d'assurer la continuité d'un service public d'Education, au plus près de populations parfois très éloignées de centres urbains. La qualité du travail effectuée dans ces écoles par nos enseignants, témoigne de l'importance de les promouvoir, malgré la complexité de gestion pédagogique d'enfants d'une amplitude d'âges importante. Nous avons pu observer, lors de notre venue, le soutien important de votre commune envers l'école et son enseignante, et je tenais à vous en remercier.

Vous le savez, les mesures de carte scolaire sont prises dans une logique départementale d'équité de territoires et d'ambition pour nos élèves et je reste très attaché à prendre les décisions les plus justes pour l'ensemble des écoles. Comme vous le stipulez, quinze élèves de la petite section de maternelle au CM2 sont accueillis à l'école de Montchavin, et seize élèves sont prévus pour la rentrée prochaine. Vous comprendrez que je ne peux en l'état procéder à une implantation de poste qui ferait tomber le taux d'encadrement à huit élèves par classe, ce que je ne pourrais justifier malgré tout le soutien que nous portons aux territoires ruraux et de montagne.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension, vous en remercie, et reste bien sûr à votre disposition pour tout échange.

A votre despertien, planeten,

François-COU)

Copie pour Information : Madame Le Scoul, IEN circonscription de Moutiers

Alors quand publiquement Hervé Reymond, qui a été enseignant à Bellentre, affirme pouvoir avoir la main sur les ouvertures/fermeture de classe, il serait préférable de rester modeste face à l'administration de l'éducation nationale, qui malgré toutes les annonces faites, reste totalement maitre de l'organisation de la carte scolaire.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Avoir à nouveau la main sur le budget alloué aux écoles de la commune.

La commune de La Plagne Tarentaise depuis 2020, a accompagné toutes les écoles de son territoire en étant à l'écoute des besoins et en apportant son soutien financier.

#### Pour les écoles de Bellentre :

- Financement par la commune de 2 ATSEM à temps plein (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) pour un montant annuel de 69 000 €.
- Contribution financière de la commune au budget des écoles par le versement de subventions (culture à hauteur de 40 €/enfant/an, fournitures scolaires à hauteur de 50 €/enfant/an, soit 90 €/an/enfant pour 70 € avant fusion, soit + 29% d'augmentation.
- Pour les classes de découverte la commune participe à hauteur de 27 € /jour/enfant 1 an sur 2).

Il faudra que la commune autonome ait les moyens financiers pour assumer ces financements.

Une seule classe à Montchavin comment accueillir les enfants de saisonniers.

Depuis 2020, aucune demande d'accueil d'enfant de saisonnier n'a été formulée. S'il y avait une demande, l'école a la capacité de la satisfaire.

De plus, on peut souligner que la famille de Julien Ferrari du lotissement le Panorama a préféré scolariser ses enfants à Bellentre au détriment de Montchavin.

Voilà un bel exemple de respect de la carte scolaire mis en avant par la famille d'un membre de la commission consultative qui nous reproche de ne pas respecter la carte.

Déménagement de la maternelle trop rapide dans sa mise en œuvre. La salle de motricité a été supprimée.

23 juin 2020 : Conseil d'école : Souhait des enseignantes et des parents de rapatrier l'école de Bonconseil à Bellentre mais depuis le temps que tout le monde en parle, personne n'y croit plus.

Nous leur avons redonné espoir et les avons invités à prendre part au projet. Des parents ravis d'être écoutés et associés.

16 novembre 2020 : La fusion des deux écoles est actée au niveau académique.

**6 janvier 2021** : Réunion de travail avec les enseignants.

7 janvier 2021 : La directrice nous adresse un tableau sur le projet de regroupement des écoles.

19 janvier 2021 : Tableau produit par l'enseignante de Bellentre sur les constats actuels et les besoins pour le futur projet.

25 janvier 2021 : conseil d'école extraordinaire : Point sur le projet et présentation du calendrier. Le conseil d'école vote à l'unanimité pour la fusion des deux écoles.

2 avril 2021 : Présentation du plan.

**8 avril 2021**: Suite rencontre avec enseignant proposition modification projet.

**20 avril 2021** : Nouveau plan suite échange avec la directrice

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

21 avril 2021 : Rencontre avec les représentants des parents d'élèves. Remise du projet de plan et réponses aux questions.

22 avril 2021 : Message des délégués des parents d'élèves à tous les parents.

"Les délégués des parents d'élèves des écoles de Bellentre et Bonconseil ont été invités par Mr le Maire déléqué à découvrir le projet architectural sur plan de la nouvelle classe maternelle qui se situera dans les locaux actuels de la mairie.

Nous le remercions, lui et toute son équipe, de nous avoir permis de participer à ces échanges. Le projet quasi définitif sera bien évidemment validé par la directrice".

22 avril 2021 : Courrier des parents d'élèves à l'IEN (Inspecteur de l'Education nationale) actant la fusion à la rentrée prochaine.

**Septembre 2021** : la rentrée scolaire de la maternelle s'effectue à Bellentre.

Un préau a été réalisé pour accueillir les activités physiques des enfants et peut aussi servir en cas de mauvais temps pour les récréations.

L'équipement a été sécurisé afin d'éviter des intrusions externes. Cet équipement a été conçu pour pouvoir être aménagé en salle d'activité physique et de motricité.

## Aménager la cantine de Bellentre en salle de motricité.

Concernant cette demande, entre 10h30 et 15h la salle est prise pour préparation de la restauration et nettoyage pour le service du restaurant scolaire.

Il resterait des créneaux entre 9h et 10h30 et 15h et 16h30 : pendant ces créneaux il faudrait intégrer le nettoyage complet HACCP\* + déménagement tables et chaises sans lieu de stockage.

\*HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) en français Analyse des Risques et Maîtrise des Points Critiques.

Le système HACCP est un système de gestion dans lequel la sécurité alimentaire est abordée par l'analyse et le contrôle des dangers biologiques, chimiques et physiques depuis la production, l'approvisionnement et la manutention des matières premières jusqu'à la fabrication, la distribution et la consommation du produit fini.

L'HACCP permet à chaque professionnel en fonction des métiers, d'organiser et gérer leurs activités dans le respect des règles d'hygiène afin d'être conformes aux attentes de la réglementation mais également en cas de contrôle par les services officiels, DDPP, ARS... et pouvoir apporter la satisfaction du client et des consommateurs.

Ce lieu sert à 16h30 de garderie périscolaire ; la plupart des tables et chaises ne sont pas utilisées ; la personne en charge du nettoyage et protocole HACCP est la même que le midi afin de pouvoir prétendre à un suivi rigoureux et exigé.

Il n'est donc pas envisageable d'utiliser la cantine comme salle de motricité.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# Page 32

#### Politique des loisirs

Les parcs de jeux présents sur le territoire ne sont pas adaptés à la population (ex : Bellentre celui-ci est dédié à la très petite enfance). Les jeunes de Bellentre n'ont pas de lieu adapté pour se retrouver et créer du lien. En effet, le stade de Bellentre privatisé par la commune nouvelle suite à l'incohérente rénovation de l'école, doit demeurer accessible 24/24 et 7J/7 pour les jeunes, cet endroit est le lieu de rencontres de nos adolescents. La configuration du village rend cet endroit central un point de rencontres.

Les enseignants utilisent quotidiennement le stade contigu à l'école. Afin de respecter les consignes Vigipirate, la commune a mis en place une clôture pour lutter contre les risques d'intrusion.

Le stade est donc réservé à l'école durant ses périodes d'ouverture (du lundi matin au mardi soir et du jeudi matin au vendredi soir). Le reste du temps (230 jours par an, dont toutes les vacances scolaires) le stade est accessible à tous les jeunes de Bellentre.

La bibliothèque qui offre de multiples activités tout au long de l'année est un lieu de rencontre et d'échange.

Il faut mentionner l'aire de jeux de la place du pressoir à Bellentre, la rénovation de l'aire de jeux aux Coches, la création d'un nouvel espace de jeux à Montchavin (dans le cadre du label famille plus).

#### Politique de l'habitat

Le rapport mentionne l'acquisition par la commune de La Plagne Tarentaise de 62 appartements situés à Plagne Soleil. Cette opération immobilière va permettre, d'une part, de loger une partie des saisonniers embauchés par la commune, et qui jusqu'à maintenant ne trouvaient pas tous un appartement et, d'autre part, offrir aux socioprofessionnels de la Plagne altitude une offre d'hébergement pour leurs saisonniers.

A ce jour, pour l'hiver 2023/2024 tous les appartements ont été attribués en priorité aux saisonniers de la commune.

Concernant Montchavin-Les Coches, le déficit d'hébergements saisonniers est chronique, et ne date pas de la fusion.

Nous avons proposé en 2022 aux socioprofessionnels de monter une opération immobilière à destination de logements pour le personnel saisonnier sur la base de ce qui a été réalisé en 2003 et 2005 sur Plagne Centre.

La commune met à disposition le terrain dans le cadre d'un bail à construction, permettant d'assurer la pérennité de l'usage social de l'immeuble. Pour le financement des aides pourraient être envisagées via le 1% logement, des subventions, une TVA à 5,5%, etc.

Cette proposition n'a pas trouvé écho auprès des socioprofessionnels, et a fait l'objet de critique lors d'une réunion publique de la commission consultative.

Face à cette situation, la commune a pris des contacts avec des promoteurs afin d'étudier la possibilité de réaliser un immeuble de logements réservés aux saisonniers, tout en mettant à disposition le terrain.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

### Lits froids

Concernant les lits froids, force est de constater que la conjoncture actuelle liée à la loi "Climat et Résilience" qui rend obligatoire la réalisation d'un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) avec pour corolaire la rénovation énergétique des bâtiments, va contraindre les propriétaires à d'abord s'orienter vers l'isolation des bâtiments plutôt que la rénovation des appartements.

# Page 33

#### Le Pastoralisme et environnement

Les paysages actuels sont le résultat d'années de pastoralisme et nous pouvons rester stupéfaits lorsque ceux-ci ne sont plus entretenus depuis la fusion (avancée de la forêt).

Depuis 2020, nous avons réintroduit l'ONF comme prestataire pour l'entretien de la forêt sur le secteur de Bellentre et chaque été, la commune embauche des emplois jeunes pour participer aux travaux forestiers.

Réhabilitation pour l'été 2023 du parcours piétons entre le lac du Carroley et le secteur de Pierres blanches.

Reprise et harmonisation du balisage des sentiers piétons, des piste VTT, etc.

Alors encore une fois ces affirmations sont infondées et jettent le discrédit sur les élus en charge de ce secteur.

L'entretien et le respect de ce magnifique terrain de jeux au cœur duquel nous vivons, doit se faire par de la pédagogie, du dialogue, des échanges avec nos habitants et vacanciers (mégots cannettes innombrables lors de la fonte des neiges!). Ces opérations civiques peuvent se faire via les établissements scolaires : nos administrés de demain. Cela doit aller au-delà de la journée « entretien du patrimoine » électoraliste de ce 30 septembre 2023, veille du scrutin d'élection de notre commission!

Chaque année depuis 2021 la commune organise ou s'associe à des opérations d'entretien. Journée du 3 juin 2023 pour l'entretien des station organisée par l'OT, journée du 16 septembre 2023 programmée depuis août 2023 et mise en place chaque année.

A noter que très peu d'habitants de Bellentre se sont mobilisés pour ces actions!

#### 2023

De : COROMPT Laurence

À: ASTIER Fabienne; ASTIER Robert; BELTRAMI Henri; BENOIT Nathalie; BERARD Patricia; CRETIER Bertrand; BOCH Jean Luc; BROCHE Richard; BUTHOD Maryse; BUTHOD RUFFIER Odile; COURTOIS M GENTIL Isabelle; GIROD GEDDA Isabelle; GOSTOLI Michel; HANRARD Bernard; MICHE Xavier; MONTMAYEUR Myriam; OUGIER Pierre; PELLICIER Guy; ROCHET Romain; SILVESTRE Jean-Louis; TRESALLE

Cc: direction-scp@laplagnetarentaise.fr: BRETEL Isabelle: BAZUREAU Jocelyne

Objet : Journée d'entretien du patrimoine

En l'absence de Magalie Biotteau, responsable culture, sport, tourisme et patrimoine, je me permets de vous envoyer ce mail.

Il a été souhaité de conserver la journée d'entretien du patrimoine, mais de la déplacer au 2<sup>e</sup> week-end de septembre en concordance avec les journées du patrimoine, soit le 16 septembre 2023. Contrairement aux autres années, il ne sera pas possible de demander aux agents d'être présents dans le cadre de la journée de la solidarité.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE





2022





2021



Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# Page 34

Notre agriculture est spécialisée et cela est un véritable atout pour notre territoire comme semble l'oublier les élus actuels de la commune nouvelle.

Le Président de la commission agriculture et forêts et les membres de la commission rencontrent régulièrement les agriculteurs pour aborder tous les sujets liés au pastoralisme : bucheronnage, épandage, loup, pâturage d'altitude, rénovation des chalets pour les alpagistes, traitement du petit lait, les chiens de protection, sécheresse, etc....

#### Politique économique

Que notre station est composée de deux villages distincts. Il existait auparavant un petit train pour les relier de façon ludique en été, ce moyen de transport était fort apprécié des vacanciers.

Quel paradoxe de voir cette commission consultative évoquer le petit train qui a été vendu au lendemain de l'élection de l'équipe municipale conduite par Anthony Favre en 2008.

Michel Girod dans son livre "histoire contemporaine de Bellentre" (édition 2019) disait : "c'est sans doute pour faire oublier ses prédécesseurs et l'empreinte qu'ils ont laissée dans la station que le petit train fût vendu aux lendemains des élections. Grossière erreur.

L'emblème de la station offrant l'avantage d'être un manège prisé des enfants d'une part et une navette inter-station pour les vacanciers et son stationnement au cœur de Montchavin-Les Coches permettaient de rallier nos clients au centre des villages. Il va de soi que l'autocar qui a remplacé le petit train ne suscite pas le ravissement des jeunes enfants qui utilisent l'autocar au quotidien".

# Page 35

Bellentre était précurseur en matière d'activité estivale, et certaines de ses activités sont menacées par la politique touristique de la commune nouvelle.

Regrettable de ne pas les avoir mentionnées, affirmation totalement gratuite.

En matière de culture, la commune a créé depuis 2022 le Musi Plagne (festival estival) qui organise un concert gratuit chaque semaine dans les villages et les stations offrant ainsi à toute la population de la commune et aux vacanciers une animation culturelle (coût pour la commune 100 000 €). Là encore, quel avenir pour Musi"Plagne en cas de défusion?

De plus, la commune a contribué, sur le territoire de Bellentre, à la création de nouvelles activités (parc accrobranche, tir à l'arc, trottinette électrique, Chenil, etc..), a financé de nouvelles pistes de VVT et apporte son soutien à des événements sur le territoire de Bellentre (motor sportive day, canitrail, festival de la magie, etc.) qui exigent des moyens humains, matériels et financiers conséquents que la commune de Bellentre seule ne pourrait pas assumer.

Sur ce sujet, la commune de La Plagne Tarentaise a créé un service animation qui est chargé de mettre à disposition des associations et des organisateurs les matériels nécessaires (tentes, chapiteau, estrade, tables et chaises, etc.).

En cas de défusion la commune autonome de Bellentre ne pourra plus bénéficier de ce service et de l'optimisation des moyens.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Nous devons conserver l'activité Cirque sur les Coches. Celle-ci est un fort vecteur de fréquentation ; il y a en effet de nombreux habitués et les parents choisissent leur destination en fonction de leurs enfants. C'est un véritable joker.

A aucun moment la commune nouvelle n'a envisagé de supprimer cette activité phare de notre station. Bien au contraire, afin de pérenniser cette activité, la commune a passé une convention avec l'OTGP pour autoriser l'occupation du domaine privé communal et fixer les modalités de mise à disposition des éléments du chapiteau au bénéfice de l'OTGP, afin de garantir la sécurité des usagers, ainsi que la qualité des prestations proposées.

# Page 36

#### **Finances**

Ne pouvant obtenir les chiffres nous avons étudié certaines lignes.

En préambule il faut préciser que toutes les demandes faites par la commission consultative concernant la dimension financière ont été satisfaites.

Doublement des charges de Personnel (012) (affirmation lors d'une réunion publique de la commission).

La commission consultative a affirmé publiquement que les charges de personnel avaient doublé. Le tableau ci-après donne les effectifs des différents services de la commune nouvelle du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Le tableau montre :

- Une stabilité des effectifs titulaires/CDD pour les services techniques, la police municipale, les services administratifs et le service social.
- Une progression de l'emploi saisonnier pour les services techniques et le service social.

	Evolution des effectifs Commune de la Plagne Tarentaise										
Donn	ées au		01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	
	titulaires		35	35	39	40	38	34	42	43	
ST	CDD		12	8	6	3	7	10	8	5	
51	CDI								1	1	
	saisonniers		5	12	12	21	22	10	31	26	
ST	Total		52	55	57	64	67	54	82	75	
	titulaires		2	2	3	2	2	3	3	3	
PM	CDD		1	0	0	1	1	1	0	0	
	saisonniers		11	11	10	10	12	8	11	12	
PM	Total		14	13	13	13	15	12	14	15	
ADMIN	titulaires		22	21	19	25	24	29	18	24	
ADMIN	CDD		2	3	5	6	8	2	10	9	
ADMIN	Total		24	24	24	31	32	31	28	33	
	titulaires		19	20	27	23	23	27	24	33	
SOCIAL	CDD		24	14	11	12	12	13	9	10	
	saisonniers		9	15	16	16	25	9	25	26	
SOCIAL	Total		52	49	54	51	60	49	58	69	
			142	141	148	159	174	146	182	192	

Concernant les charges de personnel, contrairement à l'affirmation de la commission consultative en réunion publique elles n'ont pas doublé.

Du 31/12/2015 au 31/12/2022 l'augmentation est de 2 144 358 € soit 48,5%; Dont 1 002 741 € du 21/12/2015 au 21/12/2019 soit 22,7%.

ANNEE	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Montant de la masse								
salariale au 012	4 417 830,00 €	4 565 645,48 €	4 763 643,47 €	5 185 004,25 €	5 420 571,66 €	5 329 591,46 €	5 702 017,40 €	6 562 187,77 €

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

On peut souligner pour l'année 2022 une augmentation de 860 000 € générée par :

- Une volonté des élus de prendre en compte le contexte social induit par la crise de la COVID en augmentant en mai l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) de 5,5%\*.
- Le dégel du point d'indice en juillet de 3,5%\*.
- Une augmentation du salaire des saisonniers à 1500 € net (pour faire face à la concurrence des autres stations).
- Une progression à 1550 € des salaires des titulaires qui avaient un salaire inférieur aux saisonniers.

\* Ces 2 mesures représentent 800 000 € de charges supplémentaires.

On peut effectivement reprocher publiquement à la commune nouvelle d'être mauvaise gestionnaire, mais se préoccuper de la situation économique des agents est pour les élus une priorité.

Quelques éléments de comparaison du pourcentage des charges de personnel pour l'année 2021:

Commune	Budget de fonctionnement	Charges de personnel	%
La Plagne Tarentaise	21 905 800	5 590 810	25%
Bourg Saint Maurice	23 511 900	8 575 270	36,4%
Tignes	21 578 500	5 064 180	23%
Val d'Isère	25 784 000	6 204 870	24%
Les Belleville	25 329 000	5 301 730	21%
Courchevel	30 969 600	8 654 950	28%

#### Autonomie financière de Bellentre

Lors de la dernière réunion de la commission consultative, il a été abordé la question de l'autonomie financière. Anthony Favre a indiqué que la DDFIP était incapable de reconstituer le budget de Bellentre et de sous-entendre que la commune de La Plagne Tarentaise aurait trainé des pieds pour communiquer des informations, ce qui est totalement faux, puisque le DGS a apporté une réponse à toutes les demandes formulées.

Approche surprenante puisque c'est aux élus de construire le budget en s'appuyant sur des données chiffrées communiquées par les services de l'état.

Ainsi dans une note établie par la DDFIP, et mise à disposition dans le cadre de l'enquête publique, ce service de l'état précise qu'en cas de scission de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, la commune de Bellentre devra procéder à la création de plusieurs budgets pour retracer le suivi budgétaire et comptable des différents services publics ou activités qui ne peuvent être suivis dans le budget principal et de préciser que l'architecture budgétaire

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

serait alors la suivante : Budget Principal, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget Cinéma, Budget Section Communale Biens Revers, Budget Lotissement Montchavin.

Cette même note précise qu'il faudra procéder à la répartition des actifs, des passifs et des comptes de tiers.

Celle-ci serait effectuée en fonction des clés de répartition décidées et concertées entre les collectivités de la commune nouvelle une fois la décision de défusion prise, étant précisé que Bellentre reprendrait les actifs qu'elle possédait avant la mise en place de la commune nouvelle.

La commune de Bellentre reprendrait également les emprunts antérieurs à la fusion qu'elle avait apportés à la commune nouvelle. Le capital restant dû de ces emprunts sur le budget principal s'élève au 31 décembre 2023 à 1 951 678 €.

Par ailleurs, la commune de Bellentre reprendrait également les emprunts souscrits par la commune nouvelle pour le financement des investissements situés sur son territoire.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 de ces emprunts se situe à 1 773 333 € (budget principal), 573 789 € (budget eau) et 234 771 € (budget assainissement).

Soit pour le budget principal un capital de 2 916 451 € à rembourser. Dans cette note, la DDFIP fait une simulation fiscale, en cas de défusion, et chiffre le produit fiscal à 2 104 997 €.

Après application des coefficients correcteurs, la pris en compte des différentes dotations, des différents impôts et des différentes taxes, la commune de Bellentre percevrait 2 216 000 €.

La DDFIP précisait que certains produits de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière dépendant des ventes immobilières réalisées sur le territoire ainsi que d'autres ressources non fiscales perçues directement par les collectivités, telles que la taxe sur les remontées mécaniques et les redevances domaniales, n'avaient pas été intégrées à l'analyse.

### La synthèse étant la suivante :

Produits	Montants prévisionnel 2023	Simulation
	La Plagne Tarentaise	Bellentre
Taxe Foncière bâtie	5 841 290 €	1122898€
Taxe foncière non bâtie	90 823 €	21 755 €
Taxe d'habitation	2 674 111 €	527 745 €
Cotisation foncière des entreprises	2 624 584 €	432 599 €
Effet coefficient correcteur	-1 650 637 €	- 378 269 € ou - 392 856 €
DCRTP	355 565 €	87 656 €
FNGIR	718 786 €	177 200 €
IFER	145 109 €	6 209 €
TASCOM	3 960 €	0€
Taxe sur les pylônes	56 000 €	0€
Taxe additionnelle au foncier non bâti	4 166 €	1 336 €
Principales allocations compensatrices	485 743 €	140 817 €
Fraction de TVA en compensation de la CVAE	407 080 €	75 837 €
Total	11 756 580 €	2 215 783 € ou 2 201 196 €

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

## Une seconde simulation faite par la DDFIP permettait de voir l'évolution des recettes fiscales.

Produits et allocations	Montants 2016	Simulation 2023	Observations
TFB	418 639 €	1122898€	Transfert de la part départementale de TFB depuis 2020
TFNB	17 132 €	21 755 €	
ТН	568 041 €	527 745 €	Ne concerne plus que les résidences secondaires
CFE	344 301 €	432 599 €	
Effet coefficient correcteur		- 378 269 € ou -392 856 €	Mis en place suite à la réforme TH
DCRTP	137 040 €	87 656 €	
FNGIR	260 628 €	177 200 €	
IFER	22 226 €	6 209 €	
TAFNB	959 €	1336€	
Allocations compensatrices TH	5 346 €		Concernaient uniquement les résidences principales
Allocations compensatrices réduction 50 % valeur locative des établissements industriels et bases minimum CFE		140 817 €	Ces allocations n'existaient pas en 2016
CVAE	86 783 €		
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la CVAE		75 837 €	
Total	1 861 095 €	2 215 783 € ou 2 201 196 €	

Ainsi la progression représente seulement # 355 000 €.

Ces éléments financiers sont la principale base pour construire un budget prévisionnel en complétant les recettes par les produits des services, les autres recettes (taxe de séjour, TRM et redevance SAP), les subventions et autres produits exceptionnels, et en estimant les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante, les charges financières (dont les intérêts des emprunts).

L'ensemble de ces éléments permettant de construire le budget de fonctionnement.

Alors, comment affirmer publiquement que la commune de Bellentre serait autonome financièrement sans présenter un projet de budget de fonctionnement ?

A aucun moment la commission consultative n'a abordé la question du personnel et des besoins en effectifs pour administrer et assurer les services.

Lors d'une réunion publique, organisée par l'équipe le bon sens pour l'avenir de Bellentre, Anthony Favre pour le collectif a déclaré qu'il faudrait réduire la voilure et administrer la commune de Bellentre avec seulement 5 personnes pour l'administration et 12 agents techniques.



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# Rapport de la Commission consultative – élémen Publica réponses

Cette perspective relève tout simplement d'un manque évident de lucidité. Avant fusion l'équipe municipale était constituée de 32,33 personnes ETP :

POSTE ET FONCTION	ETP
1°) EMPLOIS PERMANENTS	
1 Julii 2013 FERRINGERTS	
Administratif: 1 DGS, 1 comptable, 1 responsable RH, 1 agent d'accueil + responsable	4.5
logements , ½ poste urbanisme	4,3
Encadrement service techniques : 1 DST , ½ poste secrétaire, 2 chefs d'équipe dont un en charge	3.5
de l'eau et de l'assainissement	3,3
Agents services techniques :	
1 mécano + Déneigement tous les hameaux exceptés Les Coches,	
Montchavin, Montorlin, Bonconseil et Plan des Forches	1
1 fleuriste + Déneigement tous les hameaux exceptés Les Coches,	1
Montchavin, Montorlin, Bonconseil et Plan des Forches	1
3 agents polyvalent + Déneigement Les Coches	3
3 agents polyvalents + Déneigement de Montchavin et de Montorlin	3
1 électricien éclairage publics + mise à disposition SIVU des Granges	1
1 agent polyvalent + Déneigement tous les hameaux exceptés Les Coches,	1
Montchavin, Montorlin, Bonconseil et Plan des Forches	-
Services divers :	
Cantine et garderie périscolaire 2 postes à mi-temps	1
Camping: 1 personne	1
Entretien installations OGMC + pistes de luges : 1 personne :	1
Garderies : 1 directrice	1
Ménage: 1 personne à temps plein+ accompagnatrice ramassage scolaire)	1
1 personne à mi- temps	0,5
ATSEM : 2 personnes (Bonconseil et Montchavin) Maillet	2
Agence postale : 1 personne + secrétariat du Maire	1
Police municipale : 1 agent	1
2°)SAISONNIERS	
Cináma : 4 projectionaleta átá hivor	2.0
Cinéma : 1 projectionniste été-hiver	0,5
Entretien des chemins de randonnée : 1 agent de Juin à septembre Emplois jeunes de moins de 18 ans : juillet- août	0,33
Emplois jeunes de moins de 18 ans : juillet- aout  Garderies :	
	2
Pirouette : 5 personnes l'hiver et 2 personnes l'été Cacahouette : 5 personnes l'hiver et 2 personnes l'été	2
Colomodette : 3 personnes i niver et 2 personnes i ete	
TOTAL	32,33

A noter que lors de chutes de neige conséquentes, la commune était en infraction avec le Code du Travail pour la durée journalière et hebdomadaire du temps de travail ainsi que la réalisation des heures supplémentaires, car elle ne disposait pas du personnel suffisant pour fonctionner à 2 équipes (comme nous l'avons organisé depuis notre arrivée).

D'autant plus surprenant que cette composante du budget représente une part importante des charges de fonctionnement et que depuis 2018 la donne a beaucoup changé, les dépenses de fonctionnement ont fortement progressé (augmentation significative des coûts de l'énergie, des charges de personnel, une inflation dépassant les 4%, hausse forte des coûts des matériaux, etc.).

Force est de constater que le rapport de la commission consultative mentionne maintenant 28,5 agents.

RESOINS	RESSOURCES	HIIMAINES

BELLENTRE SI DEFUS	ION									ECOLES	
ADMINISTRATIF	SERVICES	EAU	PM ASVP	LA POSTE	CINEMA	AGENT ENTRETIEN	ATSEM	CAMPING	GARDERIE	CANTINE	
	TECHNIQUES			STATION					STATION	GARDERIE	
Secrétaire de Mairie	10 agents	1	. 1	1	1	2	2	1	1 ETP	2	
Comptable					sous trait	tance actuellement			HIVER		
Ressources humaines									M3/4mais=12mais		
Urbanisme									C4/4 MOIS=16mais		
Accueil 1/2									ÉTÉ		
									2/2mois		
									1ETP peut pa	sser a 8/12 ou	10/12
RENFORTS SAISONNIERS	2 chemins/4mois	=8mois=0,6	55						4 a 6, 4 a 5 m	ois	
			1/4mois				2x0,70				TOTAL
5	10,66	1	1,33	1,00	0	2	1,4	1	3,66	1,32	28,3
										arrondi à	28,5

TOTAL DES AGENTS

TOTAL DES AGENTS 28,50 ETP

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Changement de position significatif.

Au regard des évolutions réglementaires dans tous les domaines (administratif, financier, sécurité, RH, ...) nous estimons que ce nombre d'agents n'est pas suffisant pour avoir la capacité de faire mieux, comme l'a affirmé la commission consultative lors d'une réunion publique.

Nous en profitons pour vous indiquer que la commune, embauche actuellement des saisonniers hivernaux à partir de Novembre.

Faux, les saisonniers ont été embauchés le 27 novembre 2023 et finiront leur contrat le 31 mars 2024. Ce qui en l'espèce cette année a été bien utile. Cette embauche anticipée par rapport à la date d'ouverture de la station, permet de former les saisonniers aux missions et à l'utilisation des matériels.

De plus, le rapport indique que le déneigement en hors saison se limite aux voies principales car il n'y a que des habitants, tous chevronnés de la conduite sur neige, ce qui n'est pas le cas *lorsque la station ouverte.* 

Lors de la dernière chute de neige la commune a été assaillie de critiques car le déneigement des voies principales ne suffisait pas !!! Chacun oubliant son obligation de déneigement devant chez lui.

Globalement, le rapport mentionne 5 582 498 € de recettes pour 4 384 550 € de dépenses.

Nous avons réalisé un chiffrage prévisionnel :

#### Recettes 4 450 000 €

Produits et services : 450 000 €

Impôts et taxe : 2 350 000 € (dont 250 000 € de taxe de séjour)

• Autres recettes: 1 400 000 € (TRM et redevance SAP)

Subventions: 200 000 €

Recettes exceptionnelles : 50 000 €

#### **Dépenses 5 000 000€**

 Charges à caractère général : 1 880 000 € (dont 300 000 € Paradisio et 80 000 € patinoire)

• Charges de personnel (012) : 1 400 000 € (base 30 agents)

• Atténuation produits : 100 000 €

Autres charges courantes : 1 500 000 € (dont SDIS)

Charges financières : 100 000 € (intérêts emprunts)

• Charges exceptionnelles : 20 000 €

En matière d'investissement s'appuyer sur des excédents et des capacités d'autofinancement de 2018, tout en occultant le remboursement des emprunts (412 000 €/an), pour affirmer encore une fois que la commune déléguée de Bellentre a les moyens financiers de fonctionner ne paraît pas sérieux. Il ne suffit pas d'affirmer avoir les moyens pour que cela soit réalité.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le réponses



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

### La commission consultative indique à différents endroits :

De manière obligatoire, les villages de Bonconseil et du Plan des Forches sont à raccorder à la station d'épuration. Plusieurs manières d'appréhender le financement, soit un démarrage avant le transfert de la compétence (2026) soit après.

Il existe donc plusieurs scénarios, soit geler les investissements une année avant transfert de compétence ou démarrer les investissements à minima .... Allant jusqu'à dire qu'il n'y a pas urgence !!!

Place des carreaux aux Coches, rien d'urgent et obligatoire sur le plan sécuritaire. Cependant cet espace est en plein cœur du village station des Coches, à la vue de la clientèle. Les montants initiaux de 1M€ sont importants. Toutefois ces travaux pourraient être lissés sur trois à quatre ans afin de ne pas pénaliser les périodes estivales et digérer d'un point de vue financier cette dépense.

On peut seulement constater que sur le plan des investissements, la commune autonome aurait certainement beaucoup de difficultés à faire face aux besoins, puisqu'elle envisage de reporter de gros investissements.

# Page 37

#### Subvention Recrea

Ligne indiquée fidèlement suite à la signature de la dernière délégation de service publique. Il n'est pas impossible qu'une renégociation ait lieu sur ce sujet afin de diminuer la dépense et mieux adapter les ouvertures (été 2022 ouverture un mois pour moins de dix clients par jour), il faut arrêter la fuite des dépenses publiques.

Michel Girod avait raison quand dans son livre de 2019 au sujet de la fermeture de la patinoire, il écrivait :" ... A quand la fermeture du centre aquatique géré en affermage ....".

Les vieux démons ressurgissent en oubliant que des équipements de ce type sont déficitaires par nature.

Lorsque la commission consultative écrit en page 35 " Bellentre était précurseur en matière d'activité estivale, et certaines de ses activités sont menacées par la politique touristique de la commune nouvelle".

Qui menace une activité estivale phare de Montchavin-Les Coches ? Une nouvelle fois, la commission consultative est pleine de contradictions.

# Page 39

### Location des salles (station et chef-lieu)

Le dispositif de location et d'utilisation des salles de la commune de La Plagne Tarentaise est géré par une personne agent de la commune, et pas sous-traitée comme affirmé dans le rapport.

#### Point du matériel

Le rapport évoque la vente d'un garage suite à un échange de terrain (véritable polémique dans la population). Il faut rappeler que la vente du garage a été réalisée sur la base de

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

l'estimation des domaines venant en contrepartie de l'acquisition par la commune de la parcelle jouxtant celle sur laquelle a été construite l'épicerie. Cette acquisition qui s'est, là aussi, faite sur la base de l'estimation des domaines a permis de réaliser de nombreuses places de stationnement faisant crucialement défaut sur le chef-lieu.

Budget biens du revers : Sauvegarde des biens du revers.

Les biens du revers sont toujours gérés dans un budget annexe et ne font l'objet d'aucune remise en cause. Le budget 2023 a prévu 67 700 € d'investissement. Le chalet du Carroley et celui de Bellecôte ont été entièrement rénovés au bénéfice des agriculteurs et du pastoralisme.

# Page 40

LES GRANDS TRAVAUX QUI ATTENDENT LES ELUS, DEFUSION OU NON.

La sécurisation de Montorlin, maison DOZIAS est un point noir qui mérite, à minima, une sécurisation. Située en plein village de Montorlin, sur un chemin, il est impossible de laisser se délabrer cet espace (déjà bien mal en point) qui risque de s'effondrer, blesser des personnes voir pire.

En 1994 un permis de construire a été délivré pour des travaux de réhabilitation aux fins d'aménager un logement dans le bâtiment existant. Ces travaux n'ont jamais été réalisés.

Depuis notre prise de mandat, en mai 2020, la procédure administrative et judiciaire a été reprise afin d'aboutir à une solution permettant d'une part de sécuriser le site, et d'autre part envisager l'aménagement de ce secteur.

La commune est déjà propriétaire depuis l'ordonnance d'expropriation de 2021. Elle est en attente de la signature de la quittance par laquelle la commune va pouvoir "jouir" de sa propriété.

A l'issue de cette signature, la Commune sera entièrement responsable de la sécurité liée au bâtiment qui a fait l'objet de plusieurs procédures de péril, et une mise en sécurité sera réalisée pour cet hiver.

Ensuite, la Commune réalisera les travaux de démolition envisagés afin de supprimer tout risque pour la sécurité, tout en soutenant la voute appartenant en mitoyenneté à une personne privée qui a donné son accord.

Enfin, ce bâtiment fait partie du projet de la procédure de déclaration d'utilité publique engagée par la commune depuis 2020, pour la création d'une placette de retournement, de places de stationnement et de régularisation de la voirie.

# Page 41

A noter que la taxe d'habitation peut encore être relevée, certaines communes sont allées de 40 à 60%, ce qui changerait considérablement les recettes fiscales pour arriver à 1 698 293 € à 40% au lieu de 849 146 € à 20% votés en 2023 pour 2024.

Nous avions évoqué ce risque dans nos écrits. Les "résidents secondaires" vont apprécier puisque leur pression fiscale va augmenter. Surprenant que la commission consultative ne l'ait pas annoncé lors des réunions publiques. Paradoxale quand la même commission

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024

r Publiéle réponses



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

consultative, lors d'une réunion publique, avait reproché à la municipalité actuelle d'avoir augmenté les impôts alors que c'était faux.

En général nous faisons entre 500 000 € et 700 000 € de travaux par an sans avoir recours à l'emprunt. Dans le cas pessimiste il resterait +/- 90 000 € en contraignant les travaux, les premières années, nous pourrions dégager 200 000 € à 285 948 € de report.

Comment la commune autonome de Bellentre va financer les besoins lourds en matière d'investissement (place du carreau, place des commerces, tunnel sous la piste Mont Blanc, chemin des bergers, ruisseau des Bâches, route des Bauches, etc.) ?

LES GRANDS TRAVAUX QUI ATTENDENT LES ELUS, DEFUSION OU NON : La place des carreaux aux Coches, rien d'urgent et obligatoire sur le plan sécuritaire.

Les vacanciers et les socioprofessionnels vont là aussi apprécier ce report.

# Page 48

**Considérant** les décisions aberrantes, les investissements incohérents et non souhaités par la population ...

Il aurait été intéressant de mentionner ces fameux investissements incohérents et non souhaités par la population !!!

# Que dire de :

- L'épicerie bar restaurant et de la bibliothèque réclamée par tout le monde en nous accusant en début de mandat de ne pas vouloir la faire ;
- Du regroupement de l'école maternelle à Bellentre voulu par les enseignants et les parents d'élèves ;
- De l'aménagement des locaux pour les agents techniques à Montchavin (hygiène, sécurité et bien-être de nos agents) ;
- De la création du nouveau chemin piéton du Paradisio après plus de 10 ans de procédure et de très nombreuse chutes, les vacanciers le réclamaient ;
- Du raccordement du hameau du Gothard à la station d'épuration (menace de la police de l'eau) ;
- Du remplacement, dans le cadre du label famille plus, du sanitaire du front de neige de Montchavin (WC à la turc) ;
- De la sécurisation du hameau de Bonconseil le haut contre les éboulements, demandée des habitants concernés par des chutes de pierres ;
- Etc...

Et que dire de la création du rond-point de Montchavin sans justification sécuritaire et décidé en totale autonomie par la commune déléguée de Bellentre (sans faire appel à une commission composée de sachants, d'experts, d'anciens élus, tous bénévoles lors d'une séance publique comme évoqué dans la conclusion du rapport de la commission consultative) et sans concertation de la population. L'argent investi aurait permis de réaliser sans contestation des travaux d'entretien sur le patrimoine de la commune. Coût des travaux 473 400 € TTC et 55 500 € de subvention départementale. Alors, pour donner des leçons de bonne gestion et de cohérence dans les décisions en matière d'investissements il faudrait avoir été exemplaire.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le réponses



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

# Autres points évoqués publiquement par la commission consultative

Installation massive de Gazex sur le glacier. Les explosions tuent les marmottes dans leur hibernation.

La plupart des Gazex du secteur Glacier sont à une altitude et sur un terrain rocheux très pentu où il n'y a pas de marmotte.

Pour ceux qui sont dans des secteurs fréquentés par cet animal, aucune étude à la connaissance de l'exploitant n'a été faite. Que dire des Gazex situés sur des zones très fréquentées par les marmottes (Bécoin, Crêtes, Grande Rochette, Sources...) ? Elles y sont toujours aussi présentes. Faut-il arrêter la sécurisation avalanche du domaine skiable ?

Terrassement important poussière durant l'été 2023. Pas d'information du public.

Effectivement les terrassements ont généré beaucoup de poussière durant un été extrêmement sec. C'est regrettable mais l'absence de pluie, l'arrosage inenvisageable sur l'ensemble des routes et chantiers (quantité d'eau énorme), chantier ultra structurant font qu'il était impossible d'éviter cette poussière. La clientèle était informée. L'exploitant a ouvert le Funiplagne et d'autres remontées mécaniques pour éloigner les vacanciers des zones impactées. Ainsi, les personnes s'engageant sur le secteur Mio, Glacier ne pouvaient ignorer le risque de poussière

Panneau au nouveau rond-point Landry avec le nom de Montchavin et les Coches mal écrit.

La signalétique sur la RN 90 relève de la responsabilité de la DIRCE. Quel rapport avec la défusion et en quoi la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise est-elle responsable ?

OTGP: aucun changement sur ce point.

Le président de l'OT de Montchavin-Les Coches est un élu de "Bellentre", ce qui n'était pas le cas précédemment.

Parc National de la Vanoise : Méconnaissance des représentants actuels.

La commune de La Plagne Tarentaise est représentée par Mr SILVESTRE Jean Louis et Mr TRESALLET Gilles qui siègent aux différentes réunions du Parc National de la Vanoise, assemblée générale, inauguration de l'agrandissement du refuge de Rosuel etc...

Dérive sur le classement Famille Plus.

Surprenante expression au regard du renouvellement du Label.

#### Extrait de l'Avis favorable :

Après examen de votre dossier d'audit de renouvellement et sur proposition de la Commission ANMSM « Famille Plus montagne », j'ai le plaisir de vous informer que votre commune a obtenu un avis favorable au renouvellement du label « Famille Plus », pour une durée de 3 ans, à compter du 15 novembre 2021.

Le label témoigne de l'engagement de votre commune dans une démarche d'amélioration continue. Il constitue un véritable outil de gouvernance et contribue à fédérer les acteurs économiques de la station qui souhaitent s'engager.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

La commune a répondu aux demandes de l'enquêtrice sur plusieurs points :

- Changement des sanitaires du front de neige de Montchavin
- Création d'un espace luge à Montchavin avec l'installation d'un boudin de délimitation afin de sécuriser l'espace et d'un éclairage
- Reprofilage de l'espace luge des Coches avec installation d'un boudin de délimitation afin de sécuriser l'espace
- Création d'une aire de jeux 4 saisons à Montchavin (secteur du Plan)
- Rénovation de l'aire de jeux des Coches

Position du radar par rapport aux passages piétons de Bonconseil.

Le radar a été installé en 2013, sous le mandat d'Anthony Favre, et l'emplacement a été arrêté par la municipalité en lien avec les autorités. Sa situation à la sortie de Bonconseil en direction d'Aime ne semble pas la plus judicieuse par rapport aux passages protégés dans le hameau.

Représentation de Bellentre dans les différentes commissions.

Le commune de La Plagne Tarentaise a mis en place 19 commissions. La participation à chacune de ces commissions est laissée au libre choix de chaque élu. Donc la question de la représentation de la commune déléguée de Bellentre au sein de ces commissions n'a pas de fondement.

## Suppression du repas des aînés.

La crise de la COVID nous a contraints durant 2 ans à annuler tous les rassemblements afin d'éviter les contaminations. Nous avons pris l'initiative de distribuer un colis de noël adapté à la composition familiale. Lors de la distribution nous avons eu un accueil chaleureux et beaucoup de personnes nous ont remerciés de cette initiative. Courant 2023 nous avons adressé un questionnaires aux récipiendaires fin de connaître leur préférence entre un gouter ou un colis.

Artisanat local, absence de local à carton à Bellentre.

Nous avons ouvert un local à Bonconseil (à la demande d'artisans) dans l'ancien local poubelles.

Pour Bellentre nous avions envisagé d'utiliser l'ancienne fruitière. Les services de la COVA ont jugé ce local inadapté au regard de l'impossibilité d'accès du véhicule chargé de récupérer les cartons. Une recherche de solution est en cours.

Stationnement pour les professionnels. Avant la fusion souplesse et tolérance de la part de la police municipale pour le stationnement en cas de dépannage. Verbalisation sur des stationnements privés.

Des consignes de tolérance ont bien été données à la police municipale. Cependant certains artisans abusent de la situation et lors de stationnement temporaire pouvant être gênant ou pouvant présenter un risque la police municipale avertit les contrevenants et si nécessaire verbalise.

Quant à une verbalisation sur un emplacement privé il faut que celui-ci soit clairement signalé afin de ne pas verbaliser un véhicule qui y stationnerait.

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Des jeunes payés par Peisey pour aider les vacanciers à la gare.

La commune a lancé un appel à candidature pour embaucher des jeunes pour aider les vacanciers le samedi des vacances scolaires sans succès.

MAM créée en proposant une salle à Macot ?? Ce n'est pas la commune qui a créé la MAM mais les 2 assistantes maternelles avec l'aide de la commune.

Suite à la libération des locaux de l'école maternelle les 2 Assistantes Maternelles qui exerçaient à Bonconseil nous ont contactés pour créer une MAM. Elles ont élaboré un projet qui a été validé par la commune. Le 17 mars, nous avons organisé une visite des locaux avec la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour valider le principe de création d'une MAM dans les locaux libérés.



Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publiéle réponses



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

- ➤ Une réserve de produits d'entretien existe déjà → RAS.
- > Vérifier qu'il y ait des anti pince-doigts à toutes les portes.

#### > Extérieurs :

La cour de l'école sera réservée à l'usage de la MAM. Cette cour est équipée d'un préau et d'un espace de rangement pour les jeux.

#### > Conclusion:

Un projet de création d'une MAM peut être envisagé avec actuellement les 2 assistantes maternelles qui portent ce projet. Par la suite, si une troisième assistante maternelle souhaite rejoindre la MAM, il faudra envisager la création d'une troisième salle de sieste (il y a de la place dans l'espace de vie pour créer cette nouvelle salle de sieste).

L'ensemble des locaux est propre, lumineux, les matériaux sont de qualité.

Le service PMI est favorable à la création de la MAM sous réserve des travaux demandés et dans l'attente du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement des assistantes maternelles porteuses de ce projet.

Le service remercie les élus et la directrice général adjointe pour leur souci et leur volonté de répondre aux besoins de garde des familles du territoire.

Docteur Christine SOLEIL Médecin de PMI Madame Jocelyne BAZUREAU Référente structure d'accueil petite enfance

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

Le 22 mars, nous recevions, de la part des 2 Assistantes Maternelles, la demande officielle de création de la MAM



Nathalie CLEAZ (0621053430) TtAurélie EMPEREUR (0620711307)

> Mairie de La Plagne Tarentaise Mme Isabelle BRETEL Directrice Générale Adjointe

> > A Bonconseil Le 22 Mars 2021

Madame Bretel.

Suite à votre annonce concernant le soutien d'un projet MAM sur votre commune, nous prenons contact avec vous pour pouvoir vous présenter notre projet pédagogique.

Nous sommes deux assistantes maternelles, Nathalie Cléaz exerçant sur Bonconseil et Aurélie Empereur exerçant sur Séez.

Nous serions intéressées par la mise à disposition d'un local professionnel adapté, sur le secteur de Bonconseil.

Afin de pouvoir faire différentes démarches : création de l'association, demande d'agrément « MAM » (délais de 3 mois environ)... nous aimerions vous rencontrer au plus vite.

Nous avons déjà des éléments statistiques ciblés « Petite Enfance » reçus par la CAF.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame Bretel, nos sincères salutations.

Nathalie et Aurélie

La commune a mis à disposition gratuitement les locaux, a réalisé les travaux nécessaires à l'aménagement intérieur et mené les démarches administratives. A aucun moment un local à Macot n'a été proposé aux assistantes maternelles de Bonconseil. Dommage que la

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024



ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

commission consultative puisse une nouvelle fois diffuser publiquement de fausses informations.

Par un mail en date du 19 janvier 2022 voici l'expression des 2 Assistantes Maternelles :

"Nous venons par ce mail vous remercier pour votre soutien et votre aide à l'ouverture de notre

Grâce à tous les efforts fournis ensemble, la MAM est ouverte depuis le 06 décembre et c'est une immense joie!

Parents et enfants sont ravis d'avoir intégré cette petite structure très fonctionnelle, agréable et chaleureuse!

Un beau cadeau de Noël pour cette fin d'année compliquée".

Le SCOT régule les constructions neuves. Règles du jeu SCOT date du 14/12/2017 pour 15 ans après accord de toutes les communes. Les droits à construire ont été définis en rapport avec la capacité routière (RN90). Ainsi, le SCOT définit les surfaces touristiques pondérées (Bonus et Malus) en fonction du type de construction et vente de terrain, bail à construire ou emphytéotique. Le SCOT prévoyait pour Montchavin 14 000 m2 soit 1 000 lits et pour l'Altitude 30 000 m2 soit 2 500 lits.

Remise en cause des nouveaux PC qui ne permettent pas de bénéficier des bonus.

Sur Montchavin-Les Coches les parcelles communales constructibles sont maintenant en nombre très restreint. Ce qui induit que les surfaces de plancher à construire s'intégreront parfaitement dans le SCOT. Les projets engagés ou envisagés sur ces terrains sont tous des résidences de tourisme (avec une partie hôtel pour un des projets), conformément au zonage du PLU, dans le cadre soit d'un bail emphytéotique, soit la cession d'une parcelle accompagnée d'une convention "loi montagne". De plus, chaque projet intègre les places de stationnement nécessaires fixées par le PLU et les logements pour le personnel saisonnier, un des critères de pondération. Le bilan du SCOT pour la période 2018 – 2022, présenté le 8 novembre 2023 montre que pour Montchavin-Les Coches, le pourcentage de Surface Touristique Pondérée (STP) est cohérent avec les objectifs soit 33% pour les 5 années passées. Donc l'alerte d'Anthony Favre lors de la réunion du 2 novembre n'avait aucun fondement.

### Avis négatif du CM d'octobre 2023.

Le conseil municipal du 17 octobre 2023 a délibéré sur le projet de modification des limites territoriales de la commune de La Plagne Tarentaise. Lors du vote, 11 élus ont voté pour la modification, 2 élus se sont abstenus et 16 élus ont voté pour la maintien des limites actuelles. Donc, contrairement à l'affirmation de la commission consultative une majorité d'avis positifs pour le maintien des limites territoriales actuelles.

#### Sous-investissement au profit de Macot

A ce stade il nous semble important de rappeler ce qui a été réalisé sur le territoire de Bellentre depuis notre prise de responsabilité en mai 2020.

Le début de mandat a été difficile en raison de la crise COVID qui, durant 2 ans, a compliqué notre action mais aussi provoqué des réductions de recettes significatives, impactant durablement nos projets.

Cependant, le territoire de Bellentre a bénéficié d'un volume d'investissements plus important que pour les périodes précédentes sans augmentation des impôts. Bellentre, contrairement à

Envoyé en préfecture le 12/01/2024 Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

ce qu'affirme la commission consultative, n'est pas la variable d'ajustement de Macot mais bien un territoire prioritaire au regard de la situation de son patrimoine, des besoins d'investissements et de l'état de certains équipements publics qui n'ont pas été entretenus depuis très longtemps (carreau des Coches, place des commerces aux Coches, espace show, chemin des bergers à Montchavin) car laissés tout simplement à l'abandon.

## Ci-après la listes des principales réalisations :

- Regroupement de l'école maternelle de Bonconseil avec l'école primaire de Bellentre attendu depuis de nombreuses années par les parents et les enseignants
- Création d'un espace préau couvert à l'école de Bellentre
- Création d'une MAM à Bonconseil permettant aux 2 assistantes maternelles d'assurer un service de qualité au bénéfice des enfants et des parents
- Sécurisation de l'accès à l'école de Bellentre et du stade
- Création de passages piétons pour sécuriser la circulation des parents et des enfants se rendant à l'école de Bellentre
- Mise en place du portage de repas pour les écoles de Bellentre et de Montchavin par la cuisine centrale
- Construction de l'épicerie, bar restaurant et bibliothèque au cœur du chef-lieu et création de nombreuses places de parking permettant de combler une partie du déficit structurel en matière de stationnement
- Réfection des chapelles du Villard, de Bellentre et de Montorlin
- Réhabilitation complète de l'espace de la fruitière de Bellentre
- Rénovation des logements pour les saisonniers qui étaient dans un état indigne d'une commune touristique
- Raccordement du réseau d'assainissement du hameau du Gothard à la station d'épuration des Granges permettant de supprimer les rejets directs à l'Isère
- Lancement des études pour les travaux du réseau d'assainissement pour les hameaux de Bonconseil et du Plan des Forches (derniers hameaux dont les eaux usées ne sont pas traitées avant rejet à l'Isère)
- Sécurisation du hameau de Bonconseil le haut contre les éboulements
- Réalisation du chemin piéton au-dessus de l'espace Paradisio à Montchavin
- Sécurisation de la circulation piétonne entre le carrefour de l'entrée de Montchavin et la rue du Plan
- Réfection et aménagement de différentes voiries (route du Carroley, virage de la route du pont à Bellentre, route des Bauches, parking de Bonconseil le haut, création du parking aux Coches pour les restaurants d'altitude, parking du pressoir à Bellentre, etc...)
- Remplacement du sanitaire du front de neige de Montchavin
- Modernisation et sécurisation des espaces luges
- Réouverture de la patinoire des Coches
- Gratuité de la télécabine des Coches pour les piétons, été comme hiver
- Transfert de l'agence postale au sein de l'OT de Montchavin
- Réalisation d'un terrain de volley aux Coches à proximité de la patinoire
- Contribution de la commune à la création du parc accrobranche, du stand de tir à l'arc, du chenil de l'écrin de Baloo (activités hiver et été)

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024





ID: 073-200055499-20240109-DEL2024\_001\_1-DE

- Création d'un espace ludique à Montchavin (la cabane du renard)
- Rénovation complète de l'espace ludique des Coches
- Acquisition du cabinet médical aux Coches
- Acquisition d'un nouveau matériel de radiologie pour le cabinet médical
- Acquisition d'une fraise à neige pour Montchavin-Les Coches
- Remplacement de 3 véhicules de service
- Rénovation et agrandissement des locaux techniques de Montchavin (vétusté, sécurité, non-respect des règles en matière d'hygiène) et confortement des équipes dédiées
- Rénovation du chalet d'alpage du Carroley
- Rénovation de l'éclairage de l'église de Bellentre
- Etc...

Ainsi, l'affirmation du sous-investissement au profit de Macot, est une contrevérité manifeste. Bellentre est dans une approche dynamique en développant les offres touristiques et le pastoralisme n'a pas été remis en cause. Nos enjeux ne sont pas individuels mais collectifs pour l'avenir de nos enfants.

Mauvaise gestion financière de la commune de La Plagne Tarentaise qui a recours à une ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie est un crédit à court terme accordé par une banque à une entreprise ou collectivité locale pour couvrir ses besoins de trésorerie.

Elle correspond à un droit à tirage limité à un plafond, qui permet le cas échéant de financer un décalage temporaire entre les dépenses et les recettes. La durée, le plafond et les modalités de remboursement sont négociés préalablement. Cette ligne de trésorerie ne pèse pas sur l'endettement de la commune et elle n'est pas inscrite au budget.

Contrairement à l'affirmation publique de la commission consultative, ce n'est pas la conséquence d'une mauvaise gestion.

Plagne Resort : Montchavin les Coches pas assez détaillé.



Le site présente toutes les stations de La Plagne et les villages dont Montchavin-Les Coches.

Quel rapport avec la défusion ?